



Assemblée des États Parties

Distr. : générale
9 novembre 2015

FRANÇAIS
Original : anglais

Quatorzième session

La Haye, 18-26 novembre 2015

Rapport du Comité du budget et des finances sur les travaux de sa vingt-cinquième session

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Pages</i>
Résumé analytique		4
I. Introduction.....	1-7	5
A. Ouverture de la session, adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	1-5	5
B. Participation de fonctionnaires et d'observateurs	6-7	6
II. Examen des questions inscrites à l'ordre du jour du Comité à sa vingt-cinquième session.....	8-182	7
A. Questions financières et budgétaires.....	8-123	7
1. Introduction	8-12	7
2. État des contributions	13-20	7
3. États en situation d'arriérés	21-22	8
4. Examen du projet de budget-programme pour 2016	23-105	9
a) Processus budgétaire, gouvernance et transparence	23-28	9
b) Présentation et macroanalyse	29-33	10
c) Grands programmes	34-105	11
i) Grand programme I : Branche judiciaire	34-43	11
ii) Grand programme II : Bureau du Procureur	44-52	12
iii) Grand programme III : Greffe.....	53-73	13
a. Dépenses de personnel.....	55-63	13
b. Bureaux extérieurs	64-68	14
c. Frais hors personnel.....	69-73	15
iv) Grand programme IV : Secrétariat de l'Assemblée des États Parties.....	74-78	16
v) Grand programme V : Locaux provisoires.....	79-82	16
vi) Grand programme VI : Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes.....	83-93	17
vii) Grand programme VII-1 : Bureau du Directeur de projet (locaux permanents)	94-96	18
viii) Grand programme VII-5 : Mécanisme de contrôle indépendant.....	97-100	19
ix) Grand programme VII-6 : Bureau de l'audit interne.....	101-105	19
5. Placement des liquidités	106-111	20
6. Données financières relatives à l'exécution du budget au 30 juin 2015..	112-116	21
7. Fonds en cas d'imprévus	117-123	21
B. Questions administratives	124-129	22
1. Représentation géographique et parité hommes-femmes	124-129	22
C. Questions d'audit	130-152	23
1. États financiers de la Cour pénale internationale pour l'exercice allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2014 et états financiers du Fonds au profit des victimes pour l'exercice allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2014.....	130-139	23

	a)	Observations du Comité du budget et des finances.....	132-139	23
	i)	États financiers de la Cour	132-135	23
	ii)	États financiers du Fonds au profit des victimes.....	136-138	23
	iii)	Recommandations d'audit relatives au Fonds au profit des victimes.....	139	24
	2.	Comité d'audit.....	140-146	24
	3.	Gestion du risque.....	147-152	25
D.		Aide judiciaire	153-161	26
E.		Projet des locaux permanents	162-181	27
	1.	Coût total de propriété.....	163-174	27
	a)	Recommandation du Groupe de travail sur le coût total de propriété	164-165	27
	b)	Projet de décision du Comité de contrôle.....	166-168	28
	c)	Avis de la Cour.....	169	28
	d)	Observations du Comité.....	170-174	28
	2.	Dépassement des coûts	175-176	29
		Observations du Comité	177-180	30
	3.	Suivre l'action	181	30
F.		Questions diverses	182	30
	1.	Prochaines réunions du Comité.....	182	30
Annexe I :		Liste des documents.....		31
Annexe II :		État des contributions au 15 septembre 2015		32
Annexe III :		Réductions proposées pour les GP-II et GP-III		35
Annexe IV :		Charte du Comité d'audit.....		38
Annexe V :		Demandes de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu – 2015.....		46
Annexe VI :		Incidences budgétaires de la mise en œuvre des recommandations du Comité du budget et des finances : Comparaison du projet de budget et des recommandations du Comité du budget et des finances.....		47

Résumé analytique

1. Le processus d'examen du budget pour 2016 proposé par la Cour a été sans précédent. Le projet de budget proposait non seulement une forte augmentation budgétaire (17,3 pour cent) mais abordait aussi un certain nombre de questions complexes concernant l'emménagement dans les nouveaux locaux permanents et le financement desdits locaux, les résultats du projet *ReVision*, le nouveau Plan stratégique du Bureau du Procureur (2016-2018) et le concept de configuration de base. Ce processus s'est déroulé dans un contexte politique complexe et des réductions ont tenté d'être identifiées dans l'augmentation budgétaire proposée.

2. Les informations fournies au Comité ont parfois manqué de clarté et de transparence, y compris le projet de budget lui-même, et cela a été particulièrement le cas des demandes de recours au personnel temporaire et de son utilisation. Outre le document budgétaire, le Comité a également reçu un volume important de documentation supplémentaire. Des recommandations ont été incluses uniquement lorsque l'implication d'une réduction était comprise et gérable par la Cour sans affecter ses activités essentielles. Suite à la consultation de la Cour et à l'examen des informations supplémentaires qu'elle a fournies, le Comité a recommandé une proposition budgétaire pour 2016 réduite à 139,96 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 9,29 millions d'euros (7,1 pour cent), en tenant compte des intérêts dus au titre du prêt de l'État hôte, ou 8,16 millions d'euros (6,3 pour cent) sans tenir compte des intérêts du prêt de l'État hôte, par rapport au budget approuvé pour 2015. Lors de l'examen des recommandations du Comité, il est important que les États Parties soient conscients qu'afin de limiter cette augmentation budgétaire, un certain nombre des réductions proposées ne constituent que des reports de dépenses et figureront donc probablement dans le projet de budget pour 2017.

3. À l'avenir, le Comité souhaite soutenir une relation de travail constructive avec l'Assemblée des États Parties et la Cour en :

- a) Améliorant le processus budgétaire – à cet effet, le rapport propose des domaines où une amélioration est possible ; et
- b) En priant l'Assemblée des États Parties de définir un cadre explicite avant la préparation du budget – par exemple, en fixant une « enveloppe » ou un cadre de travail pour les exercices budgétaires à venir¹.

4. La Cour est confrontée à des difficultés croissantes en ce qui concerne ses précieuses ressources, notamment s'agissant d'assurer une gestion prudente de ses ressources, d'anticiper l'entretien futur des équipements des locaux permanents, de préserver un flux de trésorerie adéquat soutenu par les contributions escomptées et de maintenir le Fonds de roulement et le Fonds destiné aux engagements liés aux prestations dues au personnel, et de faire face aux coûts imprévus grâce au Fonds en cas d'imprévu.

5. Le Comité constate que la Cour est la mieux placée pour identifier et gérer ses ressources afin de soutenir ses activités. Le Comité prend également note que, par ses contributions, il incombe à l'Assemblée des États Parties de fixer l'enveloppe budgétaire avec laquelle la Cour doit mener à bien ses activités, et définir de façon explicite les attentes qu'ont les États Parties en matière d'optimisation des ressources. Le Comité se félicite de toute relation de travail constructive entre la Cour et l'Assemblée et rappelle qu'il lui incombe d'examiner d'un point de vue technique tout document soumis à l'Assemblée impliquant une incidence budgétaire et financière ou toute autre question de nature financière, budgétaire ou administrative, que pourrait lui confier l'Assemblée².

¹ Documents officiels de l'Assemblée des États Parties, treizième session, New York 2014, (ICC-ASP/13/20), vol. II, partie B.2, paragraphe 44.

² Documents officiels ... première session ... 2002, (ICC-ASP/1/3 et Corr.1), partie IV, ICC-ASP/1/Res.4.

I. Introduction

A. Ouverture de la session, adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

1. Pour sa vingt-cinquième session, le Comité du budget et des finances (« le Comité ») a été convoqué conformément à la décision prise par l'Assemblée des États Parties (« l'Assemblée ») à sa treizième séance plénière, le 17 décembre 2014, de sa treizième session, qui s'est tenue du 8 au 17 décembre 2014. La session du Comité, répartie en 20 séances, s'est tenue du 21 septembre au 2 octobre 2015. La Présidente de la Cour, M^{me} la juge Silvia Fernandez, a prononcé une allocution de bienvenue lors de l'ouverture de la session.

2. Le 23 septembre 2015, M. Juhani Lemmik (Estonie) a présenté sa démission au Président de l'Assemblée qui prendra effet le 5 octobre 2015. Le Comité a exprimé ses remerciements à M. Lemmik pour son travail dévoué. Le Comité a nommé M. Richard Veneau (France) comme Vice-président. Le Comité a désigné M. Hugh Adsett (Canada) rapporteur de la session, conformément à l'article 13 du Règlement intérieur du Comité.

3. Le Secrétaire exécutif du Comité du budget et des finances, M. Fakhri Dajani, a exercé les fonctions de secrétaire du Comité et le service des réunions a été assuré par le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties (« le Secrétariat »).

4. Ont participé à la vingt-cinquième session du Comité les membres du Comité dont les noms suivent :

- 1) Hugh Adsett (Canada)
- 2) David Banyanka (Burundi)
- 3) Carolina María Fernández Opazo (Mexique)
- 4) Fawzi A. Gharaibeh (Jordanie)
- 5) Hitoshi Kozaki (Japon)
- 6) Rivomanantsoa Orlando Robimanana (Madagascar)
- 7) Mónica Sánchez (Équateur)
- 8) Gerd Saupe (Allemagne)
- 9) Elena Sopková (Slovaquie)
- 10) Richard Veneau (France)
- 11) Helen Warren (Royaume-Uni)

5. À sa première réunion, le Comité a adopté l'ordre du jour suivant (CBF/25/1/Rev.1) :

- 1) Ouverture de la session, adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
- 2) Participation d'observateurs
- 3) Questions financières et budgétaires :
 - a) État des contributions ;
 - b) États en situation d'arriérés ;
 - c) Examen du projet de budget-programme pour 2016 ;
 - d) Incidences financières du Plan stratégique du Bureau du Procureur pour 2016-2018 ;
 - e) Données relatives à l'exécution du budget au 30 juin 2014 ;
 - f) Placement des liquidités et amendements au Règlement financier et règles de gestion financière ;
 - g) Fonds en cas d'imprévus ; et

- h) Approche stratégique pour un meilleur processus budgétaire.
- 4) Questions administratives :
 - a) Représentation géographique et parité hommes-femmes ; et
 - b) Engagements au titre des prestations dues aux employés.
- 5) Questions d'audit :
 - a) États financiers de la Cour pénale internationale pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 ;
 - b) États financiers du Fonds au profit des victimes pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 ;
 - c) Rapport d'audit interne ;
 - d) Rapport du Comité d'audit ad hoc ; et
 - e) Plan de gestion des risques.
- 6) Aide judiciaire
- 7) Locaux de la Cour :
 - a) État d'avancement du projet des nouveaux locaux ;
 - b) Programme de transition ;
 - c) Coût total de propriété ;
 - d) Nouvelle méthode de calcul des contributions des États Parties ; et
 - e) Dépassement des coûts du projet.
- 8) Fonds au profit des victimes :
 - a) Activités et projets du Conseil de direction du Fonds pour la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 ; et
 - b) Politique de contrôle des risques du Fonds au profit des victimes et résultats enregistrés.
- 9) Questions diverses

B. Participation de fonctionnaires et d'observateurs

6. Conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée³, les organes de la Cour indiqués ci-après ont été invités à participer aux réunions du Comité pour présenter les rapports : la Présidence, le Bureau du Procureur et le Greffe. En outre, le facilitateur du budget, M. l'Ambassadeur Werner Druml (Autriche) du Groupe de travail de La Haye de l'Assemblée, le Fonds au profit des victimes et le Président du Comité de contrôle des locaux permanents (« le Comité de contrôle ») ont présenté des exposés au Comité.

7. Le Comité a décidé d'accepter la demande de la Coalition pour la Cour pénale internationale de présenter un exposé au Comité. Le Comité a exprimé sa gratitude à la Coalition pour son exposé.

³Les règles 42, 92 et 93 du Règlement intérieur de l'Assemblée relatives aux observateurs et autres participants sont applicables à la session. À l'invitation du Président, et sous réserve de l'approbation du Comité, des observateurs peuvent participer aux réunions du Comité.

II. Examen des questions figurant à l'ordre du jour du Comité à sa vingt-cinquième session

A. Questions financières et budgétaires

1. Introduction

8. Le Comité a examiné le projet de budget-programme pour 2016 en se fondant sur le principe général de sincérité budgétaire.

9. Le Comité a rappelé que, pour l'exercice budgétaire de 2015, l'Assemblée avait approuvé, à sa douzième session, des ouvertures de crédit d'un montant total de 130,66 millions d'euros. Ces ouvertures de crédit ont été réduites par les intérêts sur le prêt de l'État hôte d'un montant de 1,06 million d'euros, qui ne devaient être acquittés que par les États ayant opté pour le paiement « forfaitaire ». Par conséquent, le budget approuvé pour 2015 par l'Assemblée hors intérêts s'élevait à 129,60 millions d'euros. En outre, ces ouvertures de crédit ont été réduites par la contribution de l'État hôte aux dépenses afférant aux locaux provisoires d'un montant de 3,00 millions d'euros, et les fonds saisis de M. Bemba, d'un montant de 2 068 000 euros. En conséquence, les contributions pour l'ensemble des États Parties ont ainsi été évaluées à 124 528 900 euros en 2015.

10. Le Comité a noté que le budget-programme proposé pour 2016 présenté par la Cour, d'un montant total de 153,32 millions d'euros, a affiché une hausse de 22,61 millions d'euros (17,3 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2015. Le montant total de 153,27 millions d'euros comprend le versement des intérêts au titre des locaux permanents de 2,2 millions d'euros. Par conséquent, le montant du projet de budget-programme pour 2016 destiné aux activités ordinaires de la Cour s'élève à 151,07 millions d'euros.

11. Après avoir examiné le projet de budget-programme pour 2016, ainsi que les justifications fournies, le Comité a conclu qu'une économie supplémentaire totale pourrait être obtenue, à hauteur de 13,31 millions d'euros, et que le montant ajusté du projet de budget-programme pour 2016, s'il était approuvé par l'Assemblée, s'élèverait à 139,96 millions d'euros (153,27 millions d'euros – 13,31 millions d'euros), ce qui représente une augmentation de 9,29 millions d'euros⁴ (7,1 pour cent⁵), avec les intérêts du prêt de l'État hôte, ou une augmentation de 8,16 millions d'euros⁶ (6,3 pour cent⁷), sans les intérêts du prêt de l'État hôte, par rapport au budget approuvé pour 2015. Les contributions mises en recouvrement pour 2016 s'élèveraient à 136,96 millions d'euros ventilées comme suit :

Budget total ajusté, hors intérêts	137,76 millions € ⁸
Moins : Contribution de l'État hôte au loyer des locaux provisoires	0,80 million €
Mise en recouvrement ajustée des contributions	136,96 millions €

12. Afin d'améliorer la transparence et de pouvoir comparer les exercices budgétaires, le Comité a recommandé qu'à compter de 2017, le projet de budget distingue le prêt et les intérêts afférents des chiffres du budget ordinaire. Cela permettra de procéder à une évaluation comparative des ressources nécessaires pour mener à bien les activités de la Cour d'une année sur l'autre.

2. État des contributions

13. Le Comité a examiné l'état des contributions au 15 septembre 2015 (annexe II) concernant :

⁴ 9,29 millions d'euros = projet de budget pour 2016 ajusté de 139,96 millions d'euros, intérêts compris – budget approuvé pour 2015 de 130,67 millions d'euros, intérêts compris.

⁵ 7,1 pour cent = augmentation de 9,29 millions d'euros divisés par le budget approuvé pour 2015 de 130,67 millions d'euros, intérêts compris.

⁶ 8,16 millions d'euros = Budget total ajusté, hors intérêts en 2016 de 137,76 millions d'euros - Budget total ajusté, hors intérêts en 2015 de 129,6 millions d'euros.

⁷ 6,3 pour cent = augmentation de 8,16 millions d'euros, hors intérêts, du prêt de l'État hôte divisés par le budget approuvé pour 2015 de 129,6 millions d'euros, hors intérêts.

⁸ 137,76 millions d'euros = 139,96 millions d'euros - 2,2 millions d'euros.

- a) Les contributions mises en recouvrement pour le budget approuvé pour 2015 d'un montant de 124 528 900 euros ; et
- b) Les intérêts d'un montant de 1 068 740 euros suite à l'utilisation du prêt au titre des locaux permanents en 2014.

14. Le Comité a rappelé que tous les États Parties devaient contribuer au budget ordinaire de la Cour et au Fonds en cas d'imprévu et, pour les États Parties n'ayant pas opté pour le paiement forfaitaire pour les locaux permanents de la Cour, aux intérêts sur le prêt destiné aux locaux permanents.

15. *Budget ordinaire* : le Comité a pris note que, pour cette année, les arriérés au titre des contributions mises en recouvrement s'élevaient à 29 913 652 euros (24,1 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2015 de 124 528 900 euros. Les arriérés au titre des exercices précédents s'élevaient à 8 147 919 euros.

16. *Fonds en cas d'imprévu* : les contributions dues au titre du réapprovisionnement du Fonds en cas d'imprévu pour les exercices précédents s'élevaient à 6 161 euros.

17. *Prêt pour les locaux permanents (« État hôte »)* : le Comité a rappelé que chaque État Partie avait la possibilité de choisir de financer sa part des coûts de construction des locaux permanents par un paiement forfaitaire ou en contribuant à rembourser un prêt accordé par l'État hôte. Au terme de la période au cours de laquelle il était possible d'opter pour le paiement forfaitaire⁹, 64 États Parties avaient opté pour cette solution et un État Partie avait choisi de procéder à un paiement forfaitaire partiel. Au 15 septembre 2015, les arriérés au titre du remboursement des intérêts s'élevaient à 107 229 euros (3 726 euros pour l'exercice précédent et 103 503 euros pour 2015).

18. Le Comité a constaté avec inquiétude qu'au 15 septembre 2015, 32 États Parties n'avaient pas encore versé leurs contributions au titre des intérêts. Dans la mesure où la Cour a l'obligation légale de régler chaque année l'intégralité des intérêts le premier jour du mois de février, elle a été contrainte d'utiliser des fonds alloués à son fonctionnement pour couvrir le paiement des intérêts dont ces États Parties étaient redevables. Cela a contribué à élargir le fossé qui existe entre les besoins financiers et les ressources nécessaires au fonctionnement de la Cour. Ce risque augmentera encore plus en 2017, lorsque la Cour devra commencer à rembourser, non seulement les intérêts du prêt, mais également le principal.

19. Au total, les contributions mises en recouvrement, y compris le budget ordinaire, le Fonds en cas d'imprévu et les intérêts sur le prêt de l'État hôte, s'élevaient, au 15 septembre 2015, à 38 174 961 euros¹⁰ (30,04 pour cent). Le Comité a souligné l'importance que les contributions soient versées dans leur intégralité et en temps opportun. Dans le cas contraire, cela pourrait mettre en péril le financement nécessaire au fonctionnement de la Cour. Si ces contributions restent impayées en fin d'exercice, il est possible que la Cour ait besoin de recourir au Fonds de roulement.

20. Le Comité a demandé instamment à tous les États Parties de verser leurs contributions dans les délais prévus afin de veiller à ce que la Cour dispose de fonds suffisants tout au long de l'année, en vertu de l'article 5.6 du Règlement financier et règles de gestion financière. Le Comité a demandé à la Cour de rappeler une nouvelle fois leurs obligations aux États Parties qui ne se sont pas acquittés de l'intégralité de leurs contributions avant la réunion de l'Assemblée de novembre 2015. En outre, le Comité a recommandé que le Président de l'Assemblée et les fonctionnaires de la Cour abordent cette question avec les États Parties en situation d'arriérés, à chaque réunion bilatérale.

3. États en situation d'arriérés

21. Conformément au paragraphe 8 de l'article 112 du Statut de Rome, « [u]n État Partie en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de la Cour ne peut

⁹ 31 décembre 2014.

¹⁰ Contributions mises en recouvrement et en arriérés, intérêts compris (103 503 euros)

Total des contributions en arriérés, intérêts compris (exercices précédents)

Contributions en arriérés – Fonds en cas d'imprévu

Total des contributions en arriérés

30 017 155 euros

8 151 645 euros

6 161 euros

38 174 961 euros

participer au vote ni à l'Assemblée ni au Bureau si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution dont il est redevable pour les deux années complètes écoulées ».

22. Le Comité a observé qu'au 15 septembre 2015, 11 États Parties étaient en retard de paiement et n'auraient donc pas le droit de voter, conformément au paragraphe 8 de l'article 112. Le Comité a noté que le Secrétariat avait informé les États Parties le 9 avril 2015, du paiement minimum devant être effectué pour éviter que leur soit appliqué le paragraphe 8 de l'article 112 du Statut. Ces mêmes États Parties ont également été informés de la procédure permettant de demander à être exempté de la perte des droits de vote. **Le Comité a recommandé à tous les États Parties en situation d'arriérés de se mettre en règle avec la Cour dans les plus brefs délais. Le Comité a demandé au Secrétariat de notifier à nouveau les États Parties en retard dans le paiement de leur contribution, en soulignant leur engagement à l'égard du budget.**

4. Examen du projet de budget-programme pour 2016

a) *Processus budgétaire, gouvernance et transparence*

23. Le rôle du Comité consiste à examiner les questions budgétaires, financières et administratives de la Cour et à formuler des recommandations aux États Parties. À cet effet, le Comité a besoin d'informations fiables, cohérentes et claires émanant de la Cour.

24. Sans cette base, le Comité n'est pas en mesure de contribuer à un dialogue constructif entre les États Parties et la Cour et court le risque de se limiter à un rôle soit de validation de quelques hypothèses, soit de relais des préoccupations exprimées par les États Parties, sans valeur technique ajoutée.

25. Ce risque est particulièrement accentué cette année compte tenu de préoccupations liées aux locaux permanents, au résultat du processus de révision et au concept de configuration de base du Bureau du Procureur. Ceci a conduit à une discussion complexe concernant le projet de budget pour 2016, rendue encore plus difficile par des incohérences entre les versions française et anglaise et des documents rendus disponibles seulement au dernier moment.

26. Dans la mesure où chaque Grand programme est présenté différemment, le Comité a eu à examiner, en plus du document budgétaire lui-même, plusieurs documents distincts correspondant à chaque programme de la Cour pour comprendre pleinement la base des chiffres budgétaires et pour identifier quelles dépenses étaient indispensables et justifiées pour soutenir les activités essentielles de la Cour. Les travaux du Comité n'ont pas été facilités par le fait que les chiffres budgétaires ont varié à plusieurs reprises¹¹.

27. **Afin d'améliorer le processus budgétaire, le Comité a recommandé les changements suivants :**

- a) **Utiliser plus efficacement le Comité de coordination afin de réduire le risque de présenter des doublons et d'assurer une meilleure cohérence entre le message de la Cour et sa politique de dépenses. Cela permettrait également de faire émerger et de mieux mettre en œuvre des gains d'efficacité et des synergies après identification des duplications¹² ainsi que de rationaliser les activités.**
- b) **En principe, tout document reçu dans les 45 jours précédant l'ouverture de la session du Comité ne sera pas examiné ;**
- c) **Les versions anglaise et française doivent être transmises dans le respect de ces délais ; et**

¹¹ Des chiffres présentés en juillet 2015 par le Greffe sur l'impact du projet *ReVision* [Réf. : rapport du Comité du budget et des finances sur les travaux de sa vingt-quatrième session] faisant état d'un solde net de - 450 000 euros en raison des économies dégagées lors de cet exercice ; ce chiffre noté par le CBF [Réf. : ICC-ASP/14/5/Add.1, distribué le 18 août 2015] a depuis lors été contredit sans explication [Réf. : Document CBF25/14P01].

¹² Rien ne prouve qu'un effort d'économie d'échelle a été réalisé grâce à cette organisation, alors même que des doublons budgétaires sont constatés, comme plusieurs budgets différents pour la création de bases de données pour la Présidence, le Bureau du Procureur et le Greffe [Réf. : projet de budget 2016 ICC-ASP/10/14, respectivement paragraphes 68b, 142 et 455].

- d) **Le budget doit présenter les coûts de l'exercice suivant, en commençant par ceux qui permettent de poursuivre les activités en cours ; puis en soumettant toute proposition de changement desdites activités ; en terminant enfin par l'ensemble des coûts desdites activités et l'incidence qu'auraient ces changements, notamment les gains d'efficience identifiés, ou ce qui peut être arrêté pour éviter tout coût supplémentaire.**

28. Le Comité a estimé que cela permettra de se concentrer davantage sur le principe de « Cour unique » et d'intégrer de meilleures pratiques dans la gouvernance budgétaire.

b) *Présentation et macroanalyse*

29. Les travaux visant à définir les futures augmentations budgétaires en fonction des activités essentielles de la Cour constituent une démarche souhaitable. La présentation des documents de travail internes expliquant la philosophie sur laquelle repose la configuration de base et le Plan stratégique du Bureau du Procureur sont considérés comme une étape importante dans cette direction. Toutefois, le Comité n'a pas été en mesure de procéder à une évaluation complète de la configuration de base ou du Plan stratégique sans connaître l'impact de ces hypothèses sur les autres organes de la Cour et toutes leurs incidences budgétaires.

30. Le Comité a pris note des travaux entrepris jusqu'à présent pour analyser et évaluer le précédent Plan stratégique du Bureau du Procureur pour 2012-2015¹³. Le Comité s'est également félicité qu'une première étape ait été franchie dans la planification pluriannuelle. Il a estimé qu'il s'agissait d'un outil utile pour l'Assemblée, qui lui permettra d'aider à la planification et l'anticipation des évolutions budgétaires futures, notamment en participant à toute discussion sur les enveloppes budgétaires à venir. Le Comité a pris note que la planification pluriannuelle ne remettrait pas en cause la nécessité de préparer un budget complet et justifié pour examen chaque année par l'Assemblée des États Parties. Le Comité a également indiqué qu'il attendait de disposer de tous les coûts escomptés, conformément au principe de « Cour unique », avant de recommander l'adoption d'une telle approche pour l'élaboration des budgets dans les années qui viennent.

31. Le Comité attend avec impatience d'examiner l'analyse et l'évaluation complètes et définitives du Plan stratégique du Bureau du Procureur pour 2012-2015 lorsqu'il sera arrivé à son terme. En outre, il attend avec intérêt de recevoir l'ensemble des coûts relatifs à la configuration de base ainsi que les documents de travail internes relatifs au Plan stratégique pour 2016-2018 sur les autres organes de la Cour lors de sa vingt-sixième session.

32. Le Comité a également observé que la Cour devait aussi faire face cette année à un certain nombre d'autres problématiques complexes, notamment le déménagement et le financement des nouveaux locaux permanents ainsi que les résultats du projet *ReVision*. Le Comité a estimé que les résultats de ces opérations devraient, par ailleurs, permettre de dégager des économies bien plus importantes dans les dépenses hors personnel. **Il a, par conséquent, recommandé de maintenir, dans la plupart des cas, le budget général alloué au titre du matériel, dont mobilier, des voyages, des frais de représentation, des consultants et de la formation au niveau du budget pour 2015, sauf mention contraire dans le rapport.**

33. Enfin, le Comité attire l'attention des États Parties sur le fait que certaines des réductions appliquées aux augmentations budgétaires demandées par la Cour pour 2016 ne sont que des reports de dépenses (comme le report du recrutement de fonctionnaires à une date ultérieure de l'exercice). En conséquence, certaines de ces dépenses devraient figurer dans le budget pour 2017 présenté par la Cour.

¹³ ICC-ASP/14/5/Add.1, paragraphe 22.

c) *Grands programmes*i) *Grand programme I: Branche judiciaire*

34. Le budget proposé pour 2016 au titre du Grand Programme I s'élève à 12 704 600 euros, ce qui représente une augmentation de 670 500 euros (soit 5,6 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2015 (12 034 100 euros).

35. Le Comité a noté que la Présidence a mis en œuvre la recommandation du Comité¹⁴ qui demandait que des synergies soient trouvées parmi les postes de la Présidence et des autres organes, et salué la décision prise par la Présidence de supprimer le poste de coordonnateur de la planification stratégique (P-3). **Le Comité a encouragé les autres organes de la Cour à suivre cette pratique à l'avenir afin de trouver des synergies parmi les différents organes de la Cour.**

36. Le Comité a examiné la demande portant sur la création d'un nouveau poste de responsable des chambres (P-5), qui serait chargé de fournir un appui juridique en cas d'évolution dans la pression déployée sur le traitement des affaires, d'améliorer la coordination et la communication entre les divisions et d'assurer un encadrement général. **Le bien-fondé de cette demande de création d'un nouveau poste P-5 a été examiné et le Comité a recommandé à l'Assemblée de l'approuver.**

37. Le Comité a constaté que quatre postes temporaires (P-2) supplémentaires étaient demandés pour une période de 12 mois, pour la Section de première instance, dans le budget-programme proposé pour 2016. Après avoir minutieusement examiné les hypothèses relatives à l'évolution judiciaire prévue en 2016, **le Comité a recommandé que les ressources demandées en vue de financer trois postes (P-2) pour 10 mois soient approuvées. Le Comité a rappelé la recommandation qu'il avait formulée à sa vingt-quatrième session, selon laquelle la Branche judiciaire devrait s'acquitter de ses obligations en matière de charge de travail en redéployant autant que possible les ressources approuvées parmi les divisions.**

38. La Cour a demandé à ce que quatre postes temporaires (P-2) soient convertis en postes permanents (un pour la Section préliminaire et trois pour la Section de première instance). Le Comité a noté que les ressources destinées à ces quatre postes avaient été approuvées ces trois dernières années. **Au vu de l'évolution suivie par les activités judiciaires et de la nécessité d'instaurer un environnement de travail plus sécurisé et plus efficace, le Comité a recommandé à l'Assemblée d'approuver la conversion de ces quatre postes temporaires en postes permanents.**

39. **La Branche judiciaire a soumis une demande de reclassification de trois postes d'agents des services généraux (autres classes) en postes d'administrateurs P-1 (convertis d'assistant de recherche à juriste adjoint de 2^{ème} classe). Le Comité a relevé que les fonctions et les responsabilités des postes avaient évolué et, en conséquence, recommandé à l'Assemblée d'approuver la reclassification de ces trois postes.**

40. Le projet de budget au titre des voyages du Grand programme I pour 2016 était de 160 500 euros, et comprend la prise en charge des frais de déplacement du Président, des Vice-présidents et d'autres juges représentant la Cour lors d'événements importants pour lesquels aucun financement n'est proposé par l'organisateur, et des membres du Bureau de liaison de New York pour assister aux réunions annuelles qui se tiennent à La Haye.

41. **Étant donné que l'on s'attend à une augmentation de la charge de travail générale des Chambres en 2016 et que les réunions de l'Assemblée devraient se tenir à La Haye, le Comité a recommandé que le budget afférant aux voyages du Grand programme I soit approuvé à hauteur de 99 500 euros, ce qui représente une diminution du budget demandé de 61 000 euros.**

42. Le budget demandé au titre de la formation pour le Grand programme I pour 2016 était de 36 000 euros, soit une augmentation de 14 000 euros (63,6 pour cent) en 2016 par rapport au budget approuvé pour 2015. **Le Comité a recommandé que le budget pour la**

¹⁴ Documents officiels ... douzième session ... 2013, (ICC-ASP/12/20), vol. II, partie A, paragraphe 32.

formation du Grand programme I soit approuvé au niveau du budget approuvé pour 2015, soit 22 000 euros.

43. **Par conséquent, le Comité a recommandé une réduction de fonds d'un montant total de 240 600 euros au titre de Grand programme I par rapport au projet de budget initial de la Cour. Le Comité a ainsi recommandé à l'Assemblée des États Parties d'allouer un budget total de 12,46 millions d'euros au Grand programme I.**

ii) *Grand Programme II : Bureau du Procureur*

44. Le Comité a noté que le budget proposé par le Bureau du Procureur pour 2016 était fondé sur les hypothèses formulées dans les documents de travail internes relatifs au Plan stratégique pour la période de 2016-2018 et le projet de mise en œuvre sur les sept prochaines années de la configuration de base.

45. Pour 2016, la demande budgétaire formulée par le Bureau du Procureur est fondée sur les ressources nécessaires d'après les hypothèses suivantes : neuf examens préliminaires, une nouvelle situation, cinq enquêtes actives, neuf enquêtes en sommeil, une procédure préliminaire, quatre procès, une procédure en appel et une audience en réparation.

46. Dans son explication de l'augmentation budgétaire prévue dans le projet de budget-programme pour 2016, le Bureau du Procureur a déclaré que l'augmentation réelle par rapport à son budget approuvé pour 2015, après inclusion du montant reporté de 2015 des demandes de prélèvement concernant le Fonds en cas d'imprévus, serait en définitive de 3,89 millions d'euros¹⁵.

47. Le Comité a noté que l'analyse pluriannuelle des inducteurs de coûts jointe au nouveau Plan stratégique du Bureau du Procureur pour la période de 2016-2018 et le concept de configuration de base requise sont en cours d'élaboration et ne seront pas disponibles avant le premier semestre de 2016. En l'absence de ladite analyse, le Comité a estimé que l'approche par étapes prévue pour l'introduction de la configuration de base requis ne peut être initiée avant que l'ensemble de ses incidences financières pour la Cour ne soient connues et clairement identifiées dans le projet de budget pour 2017.

48. Le Bureau du Procureur a demandé que 21 postes temporaires soient convertis en postes permanents (quatre postes P-5, six postes P-4, cinq postes P-3, trois postes P-2 et trois postes d'agents des services généraux (autres classes)). Le Comité a rappelé ses conclusions concernant la conversion des postes (voir paragraphes 121, 122 et 123 du rapport du Comité sur les travaux de sa vingt-troisième session). À cet égard, le Comité a noté que les ressources nécessaires pour ces 21 postes temporaires ont été approuvées lors des exercices précédents et que cette pratique démontre clairement que les fonctions remplies par de tels postes sont de nature constante. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée approuve la conversion des 21 postes temporaires en postes permanents.**

49. Le Bureau du Procureur a soumis une demande de reclassification de 13 postes (un poste d'agent des services généraux (autres classes) à un poste d'administrateur P-1, un poste d'agent des services généraux (autres classes) à un poste d'administrateur P-2, trois postes P-1 en postes P-2, six postes P-2 en postes P-3, un poste P-3 en poste P-4 et un poste P-4 en poste P-5). Le Comité a relevé que les fonctions et les responsabilités des postes avaient évolué et qu'une analyse plus approfondie avait été réalisée par le Comité de conseil sur la classification et un spécialiste externe de la classification. **Le Comité a recommandé à l'Assemblée d'approuver la reclassification des 13 postes demandés.**

50. Le Comité a pris acte de l'ensemble des besoins en ressources. À titre de mesure exceptionnelle, le Bureau du Procureur a été invité à soumettre, pour 2016, une autre proposition lui permettant de mener à bien à moindre coût les activités relevant de son mandat. Le budget approuvé pour 2015 s'élevait à 39,6 millions d'euros. Le montant initialement demandé dans le projet de budget pour 2016 était de 46,1 millions d'euros, ce qui représentait une augmentation de 6,5 millions d'euros (16,4 pour cent). Après consultation étroite et examen minutieux des incidences de l'autre approche envisagée, le

¹⁵ Le montant correspond à la différence entre le budget de 2016 et celui de 2015 (46,09 millions d'euros - 42,2 millions d'euros = 3,89 millions d'euros) comme indiqué dans le document ICC-ASP/14/21*, par. 15.

montant demandé a été réduit de 2 344 000 euros (voir annexe III) et le budget révisé s'élève à 43,7 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 4,1 millions d'euros (10,4 pour cent).

51. En outre, le Comité a recommandé à l'Assemblée de maintenir le budget alloué aux voyages et aux consultants au niveau de celui de 2015. Par conséquent, le Comité a recommandé que l'Assemblée approuve une réduction de 295 900 euros au titre du Grand programme II.

52. Le Comité a ainsi recommandé que les ressources affectées au Bureau du Procureur soient approuvées conformément à l'autre approche envisagée qui est jointe en annexe III, et de dégager des réductions supplémentaires au titre des voyages et des consultants. Le Comité a, par conséquent, recommandé de réduire de 2 639 900 euros le budget du Grand programme II par rapport au budget initialement proposé par la Cour. Le Comité a donc recommandé à l'Assemblée d'allouer un budget total de 43,45 millions d'euros au Grand programme II.

iii) Grand programme III : Greffe

53. Le Comité a pris acte de la demande présentée par le Greffe d'un montant de 81 940 100 euros pour ses activités en 2016. Par rapport au budget approuvé pour 2015 de 65 025 900 euros, cela représente une augmentation de 16 914 300 euros (26 pour cent). Le Comité a pris note de tous les besoins en ressources.

54. À titre de mesure exceptionnelle pour 2016, il a été demandé au Greffe de présenter des options visant à mener à bien les mandats qui lui ont été confiés à moindre coût. La proposition est présentée en annexe III.

a. Dépenses de personnel

55. L'enveloppe pour le projet *ReVision* a été approuvée par l'Assemblée en décembre 2014. Elle se fondait sur un effectif de 496 postes permanents et 65,4 postes temporaires à temps plein (soit 561,4 postes), et sur un budget de 65,02 millions d'euros, dont 42,65 millions au titre des dépenses de personnel, comme l'indique le budget pour 2015.

56. Pour le projet de budget pour 2016, le Greffe a prévu un effectif de 580 postes permanents et 46,4 postes temporaires (soit 626,4 postes). Ces effectifs représentent un coût de 51,1 millions d'euros. Ces chiffres tenaient compte du résultat escompté du projet *ReVision*, soit 550 postes permanents et sept postes temporaires, qui a été présenté au Comité lors de sa vingt-quatrième session en juillet¹⁶, et comprenait 30 postes permanents et 46,4 postes temporaires supplémentaires. Si l'on considère la demande budgétaire supplémentaire du Greffe pour 2016, cela représente une augmentation de 84 postes permanents (16,9 pour cent) et une diminution de 19 postes temporaires (29,1 pour cent) par rapport à l'enveloppe initiale prévue pour 2015 et une augmentation de 8,57 millions d'euros, (20,1 pour cent).

57. À la reprise de la vingt-quatrième session du Comité, il a été noté que, suite au projet *ReVision*, 141 postes ont été supprimés ce qui a affecté 113 membres du personnel. Ces fonctionnaires avaient deux alternatives, soit postuler pour de nouveaux postes dont l'avis de vacance avait été publié, soit accepter la proposition d'indemnité bonifiée de licenciement. Le Comité a pris note que les éléments de la proposition d'indemnité bonifiée pourraient être financés par le fonds destiné aux engagements au titre des prestations dues au personnel et que, d'après les estimations, l'engagement s'élevait au maximum à 7,6 millions d'euros¹⁷. Le Comité a noté qu'à l'heure actuelle, le coût total des indemnités bonifiées de licenciement s'élevait à 3,5 millions d'euros.

58. Le Comité a souligné la difficulté d'identifier facilement toutes les incidences de la création, de la suppression et de la mutation des personnels dans l'organigramme. Les informations fournies au Comité ont manqué de la cohérence, de la transparence et des éléments de comparaison par rapport aux exercices précédents nécessaires pour pouvoir

¹⁶ ICC-ASP/14/5/Add.1, paragraphe 10.

¹⁷ Ibid. paragraphe 11.

procéder à une évaluation approfondie de ces incidences. **Le Comité a recommandé au Greffe d'améliorer la présentation de ces informations pour les prochains budgets, afin de mieux comprendre les évolutions au fil du temps.**

59. Sur les 30 postes permanents supplémentaires proposés, 21 sont destinés au projet des locaux permanents (16 agents de sécurité, un fonctionnaire adjoint chargé des installations, un commis chargé des services aux installations et un technicien des bâtiments, et deux réceptionnistes), sept à l'augmentation de l'activité judiciaire et deux aux transferts de personnel d'autres organes de la Cour.

60. L'augmentation sans précédent des effectifs de 65 postes débouche, non seulement sur une augmentation du budget au titre des dépenses de personnel, mais également en une hausse des frais hors personnel, dans la mesure où chaque fonctionnaire doit pouvoir disposer d'un poste de travail et d'un matériel adéquats. Lors de sa prochaine réunion d'avril, le Comité débattrait de savoir, d'une part, si une augmentation supplémentaire des effectifs par rapport à ceux initialement identifiés dans le cadre du projet *ReVision* est conforme à la résolution de l'Assemblée et, d'autre part, si cette nouvelle augmentation correspond aujourd'hui aux nouveaux besoins de la Cour. **Le Comité a recommandé qu'en attendant, le Greffier tente de trouver toute réduction possible du nombre de fonctionnaires nécessaires et toute synergie au sein du Greffe et de la Cour, et de rationaliser les opérations. Dans la mesure où les postes permanents ne sont pas, par nature, permanents, le Comité a recommandé que le Greffier supprime tout poste qui n'est pas nécessaire sans mettre en péril les activités essentielles de la Cour.**

61. Le Greffe a identifié deux manières de réduire les effectifs. La première concernait le budget proposé pour les postes temporaires de l'ordre de 1,5 million d'euros, soit environ 40 pour cent du budget au titre des postes temporaires de 3,7 millions d'euros. La seconde consistait à réduire l'ensemble du budget de 3,4 millions d'euros par un recrutement progressif basé sur la mise en œuvre du projet *ReVision*. Ces deux éléments combinés permettraient une réduction des dépenses de personnel de l'ordre de 7,87 millions d'euros. Après étroite consultation et examen des incidences, le Comité a accepté la proposition présentée en annexe III.

62. Les suggestions faites par le Greffe ont permis de limiter l'augmentation des dépenses de personnel temporaire de 1,47 million d'euros. Le Comité est d'avis que d'autres réductions pourraient être identifiées sans nuire au fonctionnement du Greffe. Ces réductions pourraient concerner :

- a) **Le Comité a recommandé à l'Assemblée d'absorber les ressources demandées pour les trois autres postes temporaires liés au projet *ReVision* dans le budget (183 800 euros) ; et**
- b) **En tant qu'entité indépendante, le Conseil de la défense devrait financer la création du poste de juriste pour l'« Association des conseils de la défense » et les fonds ne devraient pas être prélevés sur les contributions mises en recouvrement. Le Comité a, par conséquent, recommandé à l'Assemblée que le poste P-3 ne soit pas financé du tout (59 800 euros).**

63. Afin de comprendre pleinement l'impact des activités du Greffe, le Comité a demandé que les éléments suivants lui soient présentés à sa vingt-sixième session en avril :

- a) **L'approche progressive proposée pour mettre en œuvre la structure du Greffe qui a été suggérée pour réduire cette hausse de 3,4 millions d'euros ; et**
- b) **Une explication de la valeur ajoutée de la Section des relations extérieures et de la coopération sur le terrain nouvellement créée qui se compose de 23 postes. Cela semble être redondant avec des activités menées ailleurs à la Cour. Le Comité attend avec intérêt d'autres informations quant à la nécessité d'une telle Section et dans quels domaines il serait possible de dégager des synergies avec d'autres organes de la Cour.**

b. Bureaux extérieurs

64. Le Comité a examiné la demande de création de sept nouveaux postes pour les bureaux extérieurs. Suite aux recommandations du projet *ReVision* visant à créer une

capacité supplémentaire compte tenu de l'accroissement des activités judiciaires et de celles ayant trait aux poursuites, il a été proposé de recruter un fonctionnaire chargé des opérations hors siège (P-3) et un fonctionnaire chargé de la sécurité sur le terrain (P-3) au Bureau extérieur en Ouganda, un chef de bureau extérieur (P-5) et un fonctionnaire hors siège (Section de la participation des victimes et des réparations et sensibilisation) (P-3) au Bureau extérieur de la République centrafricaine, un fonctionnaire hors siège (Section de la participation des victimes et des réparations) (P-3) et un assistant de terrain (Section de la participation des victimes et des réparations) (agent des services généraux (autres classes) au Bureau extérieur en Côte d'Ivoire, et un fonctionnaire chargé de la sécurité sur le terrain (P-3) au Bureau extérieur du Mali.

65. Le Comité est d'avis que certains de ces postes auraient pu être créés dans le cadre du processus *ReVision* mis en œuvre en 2015 qui avait nettement accru la capacité de la Section des opérations hors siège dont l'effectif était passé de 39 postes permanents et 14,1 postes temporaires à temps plein dans les bureaux extérieurs nouvellement créés à 76 postes, dont trois postes P-5, ainsi que l'Unité de la planification et de la coordination (un poste P-4, un poste P-3, un poste P-2, et quatre agents des services généraux (autres classes) au sein de la Section des relations extérieures et de la coordination sur le terrain dirigée par le chef P-5 basé à La Haye. L'approche adoptée par le Greffe qui consiste à continuer à augmenter le nombre de postes, notamment un poste d'encadrement P-5, et plusieurs postes temporaires juste après le processus de *Revision* sans fournir d'explications concrètes ni d'indicateurs spécifiques sur la charge de travail est loin d'être convaincante.

66. Le Comité a pris note que la notion de bureau extérieur renforcé présentée dans le « Rapport du Greffe sur les résultats du processus de *ReVision* (CBF/24/27) » est toujours au premier stade de sa mise en œuvre. Les bureaux ont besoin de personnel, un *modus operandi* doit être mis en place et l'efficacité et l'efficience en termes de coûts démontrées de façon concrète. En outre, il convient d'examiner la possibilité de faire usage de la capacité existante tant sur le terrain qu'à La Haye pour répondre à la fluctuation des besoins avant de demander des ressources supplémentaires.

67. Le Comité a recommandé de ne pas créer ces sept nouveaux postes. Le Comité est toutefois favorable à pourvoir un poste temporaire de fonctionnaire chargé de la sécurité sur le terrain (P-3) pour le Bureau du Mali pour neuf mois en 2016, compte tenu des délais nécessaires pour recruter l'agent, car à l'heure actuelle, ce bureau ne dispose pas d'un fonctionnaire chargé de la sécurité.

68. Au lieu de recommander la mise en œuvre de ces réductions, le Comité a invité l'Assemblée à approuver la nouvelle baisse du budget du Greffe, qui représente 430 000 euros, en plus de la précédente proposition de le réduire de 3,4 millions d'euros, afin d'échelonner les recrutements présentés à l'annexe III et de permettre une certaine souplesse en cas de priorisation nécessaire.

c. Frais hors personnel

69. Le Comité a noté une augmentation de 31,1 pour cent du niveau de ressources demandées au titre des consultants pour 2016. Le Comité a rappelé que, par le passé, une grande partie des dépenses allouées aux consultants avaient été demandées en raison du manque d'expérience pertinente des membres du personnel nécessaire pour mener à bien les opérations de la Cour. Toutefois, l'un des résultats escomptés du projet *ReVision* était d'apporter l'expertise nécessaire au Greffe par la création de nouveaux postes pour combler les lacunes constatées. **Par conséquent, le Comité a recommandé que les ressources au titre des consultants soient approuvées à hauteur de 209 500 euros, ce qui correspond aux dépenses réelles de 2014 en la matière.**

70. Le Comité a observé que le montant demandé au titre des frais généraux de fonctionnement a augmenté de 3,56 millions d'euros, soit 30 pour cent, illustrant le statut de propriétaire exploitant de la Cour. Le Comité a pris note qu'après examen du budget du Greffe, une réduction possible de 1,3 million d'euros a pu être identifiée. En outre, le Comité a constaté que la coopération avec les États pour réinstaller les témoins et leurs familles pourrait réduire les coûts supportés par la Cour et déboucher sur un budget plus pérenne.

71. Le Comité a observé que, malgré un emménagement de la Cour dans des nouveaux locaux permanents totalement équipés, et aucune ouverture de nouveaux bureaux extérieurs prévue, le projet de budget au titre du matériel, dont mobilier pour 2016 a affiché une hausse de 73,3 pour cent. **Le Comité a examiné la requête proposée et recommandé à l'Assemblée d'approuver une augmentation plus faible des ressources à ce titre, de 15 pour cent par rapport au budget approuvé pour 2015, soit un montant de 867 000 euros. En outre, le Comité a recommandé qu'une politique claire et transparente relative au renouvellement du matériel soit mise en place au siège et dans les bureaux extérieurs, en lien avec les nouveaux locaux permanents, et prié la Cour de le tenir informé de la question à sa vingt-huitième session.**

72. Le budget proposé pour 2016 au titre des services contractuels s'élève à 2,9 millions d'euros, soit une augmentation de 1 millions d'euros (52,1 pour cent). Le Comité a étudié minutieusement l'utilisation des deux salles d'audience existantes et constaté qu'il est très peu probable que les trois salles d'audience seront utilisées simultanément. **Le Comité a, par conséquent, recommandé des réductions supplémentaires sur le projet de budget révisé du Greffier d'un montant de 68 900 euros, afin d'obtenir un montant total de réductions de 500 000 euros.**

73. **Le Comité a, par conséquent, recommandé que les ressources du Greffe soient approuvées par l'Assemblée conformément à l'approche présentée en annexe III. Le Comité a donc recommandé de réduire le budget du Grand programme III de 9 279 200 euros par rapport au budget initialement proposé. En conséquence, le Comité a recommandé à l'Assemblée d'allouer 72,66 millions d'euros au titre du Grand programme III.**

iv) Grand programme IV : Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

74. Le Comité a examiné la charge de travail prévisionnelle du Secrétariat de l'Assemblée, en tenant compte des demandes des États Parties ainsi que des ressources financières demandées pour répondre à ces besoins, dont celles nécessaires pour organiser la quinzième session de l'Assemblée.

75. Le Comité est également conscient que l'Assemblée mène actuellement une analyse de ses méthodes de travail, qui comprend un examen du mandat confié à son Secrétariat.

76. Le Comité a pris acte des taux d'exécution des dernières années pour les budgets approuvés au titre du Grand programme IV, qui ont permis au Secrétariat de mener à bien son mandat, notamment l'absorption de mandats supplémentaires non inclus dans le budget ou partiellement inclus dans les budgets-programmes approuvés pour 2014 et 2015, comme la mission d'assurer le service des réunions de la Commission consultative pour l'examen des candidatures en 2014 et 2015, ainsi que l'organisation de la reprise de la treizième session de l'Assemblée qui s'est tenue les 24 et 25 juin 2015 à La Haye.

77. Le Comité a rappelé sa précédente recommandation sur le recours au personnel temporaire, et pris note que les contrats de travail temporaire avaient été utilisés pour répondre aux besoins d'assurer des services techniques et administratifs pour certains postes permanents, notamment en remplacement provisoire de certains membres du personnel qui étaient absents pendant des périodes prolongées lors de congés sans solde. **Le Comité a rappelé qu'il souhaitait que les postes permanents et temporaires vacants soient pourvus dans les plus brefs délais.**

78. **Le Comité a, par conséquent, recommandé que le budget au titre du Grand programme IV pour 2016 soit approuvé à hauteur du budget de 2015. Le Comité a donc recommandé de réduire le budget du Grand programme IV de 40 500 euros par rapport au budget initialement proposé par la Cour. En conséquence, le Comité a recommandé à l'Assemblée d'allouer 3,01 millions d'euros au titre du Grand programme IV.**

v) Grand programme V : Locaux provisoires

79. Malgré l'emménagement de la Cour dans ses locaux permanents en décembre 2015, le Comité a observé qu'elle continuera à s'acquitter d'un loyer de 813 400 euros pour la

location de Haagse Arc jusqu'au 31 mars 2016, et de 945 600 euros pour la location de Haagse Veste jusqu'au 30 juin 2016, dates auxquelles expirent respectivement les baux de ces locaux. La Cour a également indiqué qu'elle pourrait avoir à payer les frais d'entretien préventif pour ces deux bâtiments, pour un montant de 200 000 euros.

80. Même après un examen de la documentation supplémentaire adressée par la Cour, le Comité n'a pas été en mesure de déterminer :

- a) Dans quelle mesure la Cour était tenue de régler « l'entretien préventif » de Haagse Arc ;
- b) L'étendue des travaux nécessaires pour justifier le montant requis ; et
- c) Pourquoi une somme n'a pas été provisionnée dans le budget initial du projet.

81. Le Comité a rappelé que des discussions avec le propriétaire et l'État hôte étaient en cours et que, par conséquent, le coût ne pouvait être chiffré qu'une fois ces discussions terminées, et l'étendue des travaux évaluée. Cette somme pourrait être comprise dans le coût final du projet ou une demande de fonds pourrait être sollicitée. **Le Comité a, par conséquent, recommandé à l'Assemblée que les ressources demandées au titre de l'entretien préventif ne soient pas accordées avant que l'étendue des travaux et leurs coûts ne soient connus. Le Comité a donc recommandé à l'Assemblée de réduire de 200 000 euros le budget pour 2016.**

82. **De même, le Comité a recommandé de réduire de 200 000 euros le budget alloué au Grand programme V par rapport au budget proposé initialement par la Cour. Le Comité a donc recommandé à l'Assemblée des États Parties d'allouer au total 2,83 millions d'euros au Grand programme V.**

vi) *Grand programme VI : Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes*

83. Le Comité a noté que, lors de sa réunion annuelle du 17 au 19 mars 2015, le Conseil de direction du Fonds au profit des victimes a adopté des hypothèses budgétaires pour 2016 dans l'attente d'une décision sur la structure du Secrétariat du Fonds au profit des victimes basée sur les recommandations issues du projet *ReVision*. Le rectificatif I du projet de budget a été présenté au Comité pour examen tardivement lors de sa réunion de septembre.

84. Le Comité a été informé que le Conseil de direction du Fonds avait décidé d'externaliser les activités liées à l'évaluation des situations menées en vertu de son mandat d'assistance. Les activités de renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre du Fonds seront financées grâce aux contributions volontaires (à hauteur de 900 000 euros). Le Comité s'est félicité de cette approche et encourage le Fonds au profit des victimes à maintenir cette pratique à l'avenir afin que ces activités soient autofinancées.

85. Le Comité a été informé qu'en août 2015, le Conseil de direction avait décidé de la refonte du Secrétariat du Fonds au profit des victimes et qu'à compter de l'exercice 2016, le Secrétariat compterait 14 postes permanents et 4 postes temporaires (4 postes à temps plein). Ces postes étaient le résultat d'un processus de conversion et de reclassement de postes temporaires de l'exercice antérieur, par rapport à sept postes permanents et dix postes temporaires (8 postes à temps plein). **Le Comité a indiqué que les justifications apportées pour ces changements semblaient insuffisantes, et réaffirmé ses recommandations¹⁸ relatives au reclassement des postes. Le Comité a demandé que le Secrétariat du Fonds au profit des victimes en tienne particulièrement compte avant de soumettre ces besoins de ressources en personnel.**

86. **Le Comité a noté l'abolition du poste de fonctionnaire hors classe chargé des programmes (P-5) et a recommandé l'approbation d'un poste de conseiller juridique**

¹⁸ *Documents officiels ... treizième session ... 2014*, (ICC-ASP/13/20), vol. II, partie B.2, paragraphe 171 : « Le Comité a réitéré sa demande que la Cour l'informe du résultat de son étude de la politique de reclassement à sa vingt-quatrième session dans le cadre de son rapport sur la gestion des ressources humaines. Le Comité a insisté qu'il doit être en mesure d'étudier la nouvelle politique avant la promulgation d'une instruction administrative sur le reclassement afin d'en assurer la conformité avec les principes de recrutement décrétés par l'Assemblée. . À cet égard, le Comité a recommandé que le rapport relatif aux reclassements de postes soit examiné de plus près et soumis à sa vingt-quatrième session, avec une étude plus approfondie des principes de recrutement, notamment celui qui ne donne aucun traitement préférentiel aux titulaires des postes reclassés, et celui qui confère l'ultime autorité à l'Assemblée. »

(P-4) afin d'offrir au Conseil et au Secrétariat du Fonds des conseils juridiques spécialisés sur l'élaboration et la mise en œuvre des mandats d'assistance et de réparations du Fonds.

87. Par ailleurs, le Comité a examiné la demande de trois postes de fonctionnaires chargés des programmes (P-4) basés aux bureaux extérieurs de Kampala, Bunia et Abidjan. Le Comité a pris qu'aucune procédure de reclassement n'avait été mise en œuvre. Le Comité a recommandé que les trois postes de fonctionnaires chargés des programmes soient approuvés au niveau P-3.

88. Le Comité a pris note de la demande d'un nouveau fonctionnaire responsable de la visibilité et de la collecte de fonds (P-3). En même temps, le Comité a également fait remarquer que ce poste avait été financé dans le budget pour 2015 mais n'avait pas été pourvu. Le Comité a recommandé à l'Assemblée que le poste demandé continue d'être approuvé sur une base temporaire de neuf mois, et que ce poste soit ré-évalué à la lumière des résultats atteints en matière de sensibilisation et de collecte de ressources supplémentaires.

89. Le Comité a pris note de la demande d'un nouveau poste d'agent financier (P-3) pour renforcer la surveillance, l'établissement de rapports, le contrôle et la conformité du Fonds au profit des victimes et de ses partenaires d'exécution sur le plan financier. Le Comité a reconnu le travail accompli par le Fonds au profit des victimes mais a souligné l'importance d'intégrer le concept d'auto-suffisance dans ses activités futures. Le Comité a réaffirmé ce qu'il a déjà indiqué, à savoir que la collecte de fonds n'est pas une fonction essentielle de la Cour. Le Comité a recommandé que l'Assemblée étudie des options pour parvenir à l'auto-suffisance des activités futures du Fonds au profit des victimes afin d'éviter de puiser dans les contributions des États Parties. Le Comité a recommandé à l'Assemblée que ce poste soit approuvé sur une base temporaire de neuf mois.

90. Le Comité a noté la demande de création de deux postes de fonctionnaires adjoints chargés des programmes (P-2) basés à Bunia. Le Comité a indiqué que la justification du reclassement et de la conversion de ces postes n'était pas suffisante, et que la demande avait suscité une certaine confusion dans la mesure où elle sollicitait à la fois des reclassifications et des conversions. Par conséquent, le Comité a recommandé à l'Assemblée d'approuver ces postes au niveau des agents des services généraux (autres classes) sur une base temporaire de 12 mois chacun, comme approuvé dans le budget pour 2015.

91. Concernant le nouveau poste de fonctionnaire chargé des programmes (P-2), qui viendront en soutien aux responsables des programmes dans la gestion du Fonds au profit des victimes à La Haye, le Comité a estimé que ce poste n'était pas justifié pour cet exercice et, à cet égard, le Comité a recommandé à l'Assemblée que ce poste ne soit pas approuvé tant que des enseignements n'auront pas été tirés de la nouvelle structure.

92. Le Comité a également examiné la demande de quatre postes temporaires d'assistants chargés des programmes sur le terrain (agents des services généraux (autres classes)) à Kampala, Bangui, Nairobi et Abidjan, et a recommandé que ces postes soient approuvés pour 12 mois chacun.

93. De même, le Comité a recommandé de réduire le budget alloué au Grand programme VI de 535 300 euros par rapport au budget proposé initialement par la Cour. Le Comité a donc recommandé à l'Assemblée des États Parties d'allouer un montant total de 1,89 million d'euros au Grand programme VI.

vii) *Grand programme VII-1 : Bureau du Directeur de projet (locaux permanents)*

94. Le Comité a examiné la demande de ressources au titre du Grand programme VII-1. Au cours de ses délibérations, il a reçu un rectificatif du projet de budget pour 2016 visant à réduire les dépenses de personnel pour les postes permanents et temporaires de 110 200 euros par rapport au budget approuvé pour 2015 (448 000 – 337 800 euros). Le Comité a examiné la requête pour la création d'un nouveau poste temporaire P-5 sur une base temporaire de 12 mois et recommandé à l'Assemblée que ce poste ne soit pas approuvé. À cet égard, le Comité a réitéré sa précédente recommandation, priant le

Grefe, afin de réaliser des synergies entre le Greffe et le Bureau du Directeur de projet, de continuer à veiller à ce que le Bureau du Directeur de projet dispose des ressources suffisantes pour mener à bien les travaux du projet qu'il reste à finaliser.

95. Le Comité a également examiné les ressources demandées au titre des services contractuels (306 000 euros), qui comprennent de possibles frais juridiques liés à une attribution de marché ou à un arbitrage, le coût éventuel de litiges liés au projet, les frais d'audit pour des objets spécifiques, et des frais de consultation afin de préparer et de gérer les procédures d'adjudication. **Le Comité n'a pas disposé d'arguments suffisants justifiant du niveau de ressources demandées pour les services contractuels ou le contrat de gestion des installations. Le Comité a par conséquent recommandé à l'Assemblée que le budget au titre des services contractuels pour 2016 soit réduit de 100 000 euros.**

96. **Le Comité a, par conséquent, recommandé de réduire le budget du Grand programme VII-1 de 343 800 euros par rapport au budget proposé initialement par la Cour. Le Comité a donc recommandé à l'Assemblée d'allouer un budget total de 0,45 million d'euros au Grand programme VII-1.**

viii) *Grand programme VII-5 : Mécanisme de contrôle indépendant*

97. Le Comité a pris note que le recrutement du chef du Mécanisme de contrôle indépendant était en cours de finalisation et qu'il devrait prendre ses fonctions à compter du 15 octobre 2015.

98. Le Comité a pris note que l'agent des services généraux (autres classes) sera nommé dans les dernières semaines de 2015, ou au début de 2016. Bien que le projet de budget laissait entendre que le processus de recrutement pour le poste de spécialiste hors classe des évaluations (P-4) et le poste d'enquêteur adjoint de 1^{re} classe (P-2) était sur le point d'être démarré, **le Comité a constaté que les fonds demandés n'étaient pas suffisants pour financer ces deux postes supplémentaires en 2016. Le Comité a recommandé à l'Assemblée que le budget demandé par la Cour au titre des dépenses de personnel soit approuvé, mais que le nouveau chef du Mécanisme de contrôle indépendant prenne les mesures nécessaires pour procéder au recrutement de ces postes et demande le budget nécessaire à cet effet en 2017.**

99. **Dans la mesure où le bureau n'en est qu'à sa création, le Comité a également recommandé à l'Assemblée que les ressources allouées aux dépenses hors personnel soient approuvées à hauteur de 64 200 euros en incluant les ressources pour les services contractuels (20 000 euros) et au matériel, dont mobilier (10 000 euros).**

100. **Le Comité a, par conséquent, recommandé de réduire le budget du Grand programme VII-5 de 30 000 euros par rapport au budget proposé initialement par la Cour. Le Comité a donc recommandé à l'Assemblée d'allouer un budget total de 0,31 million d'euros au Grand programme VII-5.**

ix) *Grand programme VII-6 : Bureau de l'audit interne*

101. Le Comité a pris note de l'augmentation de 70 700 euros (11,5 pour cent) proposée. Au-delà de l'application du système commun des Nations Unies, cette augmentation est liée aux demandes de budget au titre de la formation et des voyages.

102. En ce qui concerne la formation, le Comité est conscient que, selon les normes qui régissent la profession, les auditeurs certifiés ont l'obligation de suivre, chaque année, 40 heures de formation pour pouvoir conserver leur certification.

103. Afin d'optimiser les coûts de formation pour le Bureau de l'audit interne, le Comité a estimé qu'il était possible de :

- a) Organiser des formations en ligne ;
- b) Faire venir des experts qui feraient des formations à La Haye ; et

c) Adopter une approche combinant la formation dans un centre et la formation en ligne.

104. **Le Comité a, par conséquent, recommandé à l'Assemblée que le budget au titre de la formation demeure au niveau de celui approuvé pour 2015, soit 21 500 euros.**

105. **Le Comité a, en outre, recommandé à l'Assemblée de réduire le budget du Grand programme VII-6 de 2 700 euros par rapport au budget proposé initialement par la Cour. Le Comité a donc recommandé à l'Assemblée d'allouer un budget total de 0,68 million d'euros au Grand programme VII-6.**

5. Placement des liquidités

106. Le Comité a pris note qu'au 23 septembre 2015, les liquidités de la Cour s'élevaient à 54 millions d'euros environ¹⁹. Le Comité a noté que 23 pour cent des fonds étaient investis à l'ABN AMRO (Pays-Bas), 25 pour cent à la Rabo Bank, (Pays-Bas), 31 pour cent à la Deutsche Bank (Allemagne) et 11 pour cent des fonds opérationnels non investis étaient à l'ABN AMRO et 10 pour cent à la Rabo Bank. Le montant réel du rendement annuel des liquidités était de 331 000 euros en 2014, pour un taux d'intérêt d'environ 0,46 pour cent.

107. Aux réunions d'octobre 2014 et d'avril 2015 du Comité, la Cour a présenté les résultats de l'examen de sa politique en matière de placements. Cet examen a fait suite à la recommandation de l'auditeur externe de suspendre le préfinancement des engagements au titre des prestations dues au personnel jusqu'à ce qu'un mécanisme de financement adéquat ait été créé et les fonds, placés dans le cadre d'une stratégie à moyen ou à long terme. À l'heure actuelle, la Cour peut investir uniquement pour des périodes inférieures à 12 mois. Le Comité a convenu que la Cour soit autorisée à procéder à des placements à plus long terme, selon que de besoin. La prolongation de la durée des placements nécessite que des amendements soient apportés au Règlement financier et règles de gestion financière ainsi qu'à l'instruction administrative du Greffe relative au placement des fonds excédentaires.

108. Le Comité a examiné le Rapport de la Cour sur les critères et les garanties pour la sélection des placements à long terme et a pris note qu'à la fin de l'année 2014, la Cour disposait de 11,2 millions d'euros de fonds qui ne sont pas nécessaires pour faire face à des besoins immédiats et qui peuvent être placés dans le cadre d'une stratégie de placement à moyen terme²⁰. Dans ce contexte, la durée appropriée d'un placement à moyen terme a été évaluée. Le Comité a examiné différentes options et a estimé que la période de placement à moyen terme la plus adaptée était de 36 mois. Cette période correspond par exemple à la fréquence de renouvellement des postes de juges qui a lieu tous les trois ans.

109. Le Comité a également examiné l'option proposée par la Cour qui consiste à prolonger la période de placement à plus long terme sans limite dans la durée. Étant donné que l'Assemblée n'a pris aucune décision définitive sur le préfinancement des engagements au titre des prestations dues au personnel, de l'assurance-maladie après la cessation de service ou du coût de propriété des locaux permanents, qui exigera une stratégie claire et exercera un impact à long terme, **le Comité a estimé qu'il serait prématuré de prolonger la durée de placement de façon indéfinie. Toutefois, la question devrait être réexaminée, en attendant l'évaluation plus approfondie de la Cour en la matière.**

110. **Pour conclure, le Comité a recommandé à l'Assemblée de procéder à l'amendement de la règle 9.1 du Règlement financier et règles de gestion financière afin de permettre au Greffier de placer les fonds non nécessaires pour des besoins immédiats, sur une durée de 12 mois (« placements à court terme ») ou de 36 mois maximum (« placements à moyen terme »). Le Greffier tiendra régulièrement informées la Présidence et, par l'entremise du Comité du budget et des finances, l'Assemblée desdits investissements.**

111. **Le Comité a souligné que la sécurité des fonds doit rester la priorité et demandé à la Cour de soumettre, à sa vingt-sixième session, une instruction administrative**

¹⁹ Ce montant comprend le Fonds général, les réserves, le Fonds de roulement, le Fonds en cas d'imprévus, les fonds alloués aux locaux permanents, le Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes et d'autres fonds.

²⁰ CBF/25/5, paragraphe 4.

actualisée relative au placement des fonds excédentaires, qui tiendra compte de l'amendement proposé au Règlement financier et règles de gestion financière ainsi que de toute modification en matière de responsabilités des placements au sein du Greffe. Le Comité a souligné qu'aucun placement à moyen terme ne devra être effectué avant l'approbation de l'instruction administrative actualisée.

6. Données financières relatives à l'exécution du budget au 30 juin 2015

112. Le Comité a été saisi du Rapport sur l'exécution du budget de la Cour pénale internationale au 30 juin 2015²¹, et des prévisions d'exécution du budget au 31 décembre 2015. Le Comité a noté que le taux d'exécution de milieu d'exercice était de 56,4 pour cent, soit 73,66 millions d'euros, par rapport au budget approuvé de 130,76 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 4,5 pour cent par rapport au taux d'exécution de l'exercice précédent qui s'élevait à 51,9 pour cent au 30 juin 2014. La Cour prévoit un taux d'exécution de 98,0 pour cent, soit 128,02 millions d'euros, par rapport au budget approuvé de 130,67 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 1,3 pour cent par rapport au taux d'exécution de l'exercice précédent qui s'élevait à 96,7 pour cent au 31 décembre 2014.

113. Au cours des dernières années, le taux d'exécution consolidé du budget ordinaire et des demandes de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus par rapport aux budgets approuvés s'élevait à 98,4 pour cent en 2014, 99,1 pour cent en 2013 et 98,8 pour cent en 2012. Par conséquent, la Cour a, jusqu'à présent, été en mesure d'absorber les dépenses liées aux demandes de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus. Le taux d'exécution escompté par la Cour de 98,0 pour cent par rapport au budget approuvé pour 2015 pourrait permettre de dégager une marge permettant d'absorber les dépenses supplémentaires découlant des trois demandes de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus soumises au Comité avant le 30 juin 2015.

114. Alors que le taux d'exécution prévu et que le montant escompté sont provisoires et fortement susceptibles d'évoluer, il est très probable que la nouvelle demande de prélèvement soumise en juillet et d'autres demandes éventuelles ultérieures auront une incidence significative sur le solde du Fonds en cas d'imprévus qui s'élève à l'heure actuelle à 7,46 millions d'euros.

115. Le Comité a demandé à la Cour de fournir à l'Assemblée, par l'intermédiaire du Comité, des prévisions actualisées comprenant les dépenses réelles engagées à la fois sur le budget ordinaire et sur le Fonds en cas d'imprévus jusqu'à la fin du mois d'octobre 2015.

116. Dans le rapport sur l'exécution du budget de la Cour pénale internationale au 30 juin 2015, le Comité a constaté que les actifs ayant été passés par profits et pertes entre le 1^{er} et le 30 juin 2015 contenaient des incohérences tenant au fait que la plupart de ces éléments passés par profits et pertes pour cause de perte, d'usure normale, d'obsolescence, de vol ou autre, présentaient des valeurs d'acquisition nulle, ce qui n'est pas normal. **Le Comité a recommandé au Greffe de prendre toutes les mesures nécessaires pour expliquer le fait que la liste d'inventaire comportait des actifs dont la valeur d'acquisition était nulle. Le Comité attend avec intérêt d'examiner le rapport qui sera soumis à ce propos lors de sa vingt-septième session.**

7. Fonds en cas d'imprévus

117. Au 1^{er} janvier 2015, le solde d'ouverture du Fonds en cas d'imprévus était de 7,46 millions d'euros.

118. Dans les six premiers mois de 2015, la Cour a présenté trois demandes de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus pour un montant total de 3,21 millions d'euros. Au 30 juin 2015, le taux d'exécution réel était de 35,0 pour cent, et les prévisions pour la fin de l'exercice s'élevaient à 82,0 pour cent, soit 2,64 millions d'euros, par rapport à des demandes de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus de 3,21 millions d'euros.

²¹ ICC-ASP/14/11.

119. Il convient toutefois de noter que, le 10 juillet 2015, la Cour a soumis au Comité une nouvelle demande de prélèvement concernant l'affaire Dominic Ongwen dans la situation en Ouganda pour un montant de 3,05 millions d'euros.

120. Au 15 septembre 2015, comme indiqué à l'annexe V, le montant total des quatre demandes de prélèvement était de 6 263 800 euros, avec un taux d'exécution de 3 328 200 euros au total (53,1 pour cent). En outre, la Cour prévoit de soumettre au moins quatre autres demandes afin de financer l'aide judiciaire pour des affaires différentes et la location d'une cellule pour Dominic Ongwen.

121. Le Comité a noté avec satisfaction que la Cour avait fourni, à chacune de ses sessions, un tableau ventilant les demandes de fonds par catégorie de dépense, et qu'elle continuait à lui soumettre des rapports dans les 60 jours calendaires suivant la date à laquelle la demande de prélèvement a été présentée²².

122. Le Comité a rappelé une fois de plus que le recours au Fonds en cas d'imprévus ne devait être envisagé que lorsque l'événement à l'origine de la demande de prélèvement était imprévisible ou que le montant demandé ne pouvait pas être estimé de façon précise au moment de l'adoption du budget. L'ouverture d'une nouvelle situation ou un fait nouveau imprévisible dans une affaire en cours peut, par exemple, un tel type d'événement. Le Comité a demandé instamment à la Cour de continuer à respecter une discipline budgétaire très stricte lorsqu'elle présente des demandes de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus. Le Comité a également encouragé la Cour à continuer à faire tout son possible pour absorber toutes les dépenses imprévues dans le budget ordinaire.

123. Si le montant détenu dans le Fonds en cas d'imprévus passe en-dessous du seuil de 7 millions d'euros, le Comité a recommandé à l'Assemblée que le Fonds en cas d'imprévus soit reconstitué au niveau approprié, mais au minimum à hauteur de 7 millions euros.

B. Questions administratives

1. Représentation géographique et parité hommes-femmes

124. Dans de précédents rapports, le Comité a demandé à la Cour de veiller à ce qu'une représentation géographique équitable soit respectée parmi les groupes régionaux. Le Comité a observé que, jusqu'à maintenant, peu d'efforts avaient été déployés dans ce sens, et que les résultats en la matière étaient modestes. Quelques États sont surreprésentés de manière significative, alors que la majorité des États sont nettement sous-représentés.

125. De plus, le Comité a relevé que les personnes provenant des régions surreprésentées étaient beaucoup plus présentes parmi les postes d'administrateurs les plus élevés.

126. Par conséquent, le Comité a recommandé que la Cour lui soumette un plan à sa vingt-sixième session visant à corriger ce déséquilibre en matière de représentation géographique dans les prochaines années.

127. La Cour a fourni au Comité des statistiques sur la parité hommes-femmes. Le Comité a noté que les hommes étaient plus nombreux que les femmes et que l'écart persistait aussi bien en termes d'effectifs que de postes d'administrateurs.

128. Les femmes occupent 12,5 à 41,0 pour cent des postes permanents non élus à des échelons allant de P-3 à D-1. Par contre, les femmes occupent deux tiers des postes aux échelons les plus bas.

129. Le Comité a recommandé que la Cour prenne les mesures nécessaires pour combler le fossé entre les hommes et les femmes en identifiant, entrant en contact et recrutant des femmes qualifiées à des postes de responsabilité.

²²Documents officiels ... onzième session ... 2012 (ICC-ASP/11/20), vol. II, partie B.2, paragraphe 29.

C. Questions d'audit

1. États financiers de la Cour pénale internationale pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 et états financiers du Fonds au profit des victimes pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

130. Le Comité s'est félicité de la présentation faite par l'auditeur externe et a exprimé sa gratitude pour la qualité de son travail.

131. Dans sa présentation des rapports sur les états financiers de la Cour et du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes, l'auditeur externe a informé le Comité que lesdits états reflétaient fidèlement la situation financière de la Cour et du Fonds à la date du 31 décembre 2014 et qu'en conséquence, il était en mesure d'exprimer une opinion sans réserve à propos de ces états.

a) Observations du Comité du Budget et des Finances :

i) États financiers de la Cour :

132. S'agissant des états financiers de la Cour, l'auditeur externe a émis deux nouvelles recommandations, en l'occurrence :

a) « ... que les articles 4.7 et 5.4 du Règlement financier relatifs à la gestion financière des excédents budgétaires soient modifiés de sorte à respecter les meilleures pratiques des organisations internationales. Les excédents budgétaires ne devraient plus être reversés systématiquement aux Etats Parties, mais plutôt crédités à un compte de réserve et comptabilisés en report à nouveau » ; et

b) « Afin d'améliorer la prévisibilité du budget de la Cour Pénale Internationale, de la gestion financière des coûts de l'aide juridique, du remplacement des immobilisations et la stabilité financière générale, l'auditeur externe recommande que deux réserves soient créées au sein du report à nouveau sous l'autorité de l'Assemblée des Etats parties pour faire face à l'imprévisibilité des coûts de l'aide juridique au caractère de long terme du coût de remplacement des immobilisations liées aux locaux permanents ».

133. S'agissant de la première recommandation, le Comité estime, à l'heure actuelle, qu'il est préférable de ne pas modifier les articles visant à interdire de reverser systématiquement les excédents budgétaires aux États parties dans la mesure où il a été constaté que, de façon générale, les États parties étaient soumis à des tensions financières.

134. S'agissant de la seconde recommandation, le Comité estime que, compte tenu des discussions en cours sur les autres coûts pouvant nécessiter un financement à long terme, comme l'entretien des locaux permanents, il serait prématuré de créer de nouveau fonds de réserves à la Cour.

135. En conséquence, le Comité a recommandé à l'Assemblée de ne pas adopter les recommandations émises par l'auditeur externe visant à amender les articles 4.7 et 5.4 et à créer deux fonds de réserves pour faire face à l'imprévisibilité des coûts liés à l'aide judiciaire et au caractère à long terme des coûts liés au renouvellement des actifs immobilisés des locaux permanents.

ii) États financiers du Fonds au profit des victimes :

136. S'agissant des états financiers du Fonds au profit des victimes :

a) L'auditeur externe a émis deux recommandations tendant toutes à clarifier l'étendue de l'autorité déléguée par le Greffier au Secrétariat du Fonds au profit des victimes ; et

b) Dans le cadre du suivi des recommandations antérieures, l'auditeur externe a estimé que la recommandation « *le processus de fixation des objectifs du Fonds doit être examiné. Tous les objectifs doivent être mesurables, précis et réalisables* » émise pour l'exercice 2010 a été abandonnée parce que non applicable.

137. S'agissant de la première recommandation visant à clarifier l'étendue de l'autorité déléguée par le Greffier au Secrétariat du Fonds au profit des victimes, le Comité a proposé de compléter la recommandation, notamment en de préciser qui est responsable de :

- a) Initier les relations de partenariat ;
- b) Sélectionner les partenaires de mise en œuvre ; et
- c) Endosser la responsabilité principale dans l'exécution des contrats.

138. S'agissant de la recommandation « le processus de fixation des objectifs du Fonds doit être examiné. Tous les objectifs doivent être mesurables, précis et réalisables », qui a été décrite comme « abandonnée », le Comité a estimé que la recommandation est toujours pertinente et applicable.

iii) Recommandations d'audit relatives au Fonds au profit des victimes

139. Le Comité a pris note du rapport du Commissaire aux comptes relatif aux états financiers du Fonds au profit des victimes pour l'exercice 2014 concernant la délégation administrative de pouvoir et les rôles et responsabilités de la direction. **Le Comité a également pris note des travaux mené par le Conseil de direction du Fonds au profit des victimes, en consultation avec le Greffier, visant à mettre au point un mécanisme plus complet pour la délégation administrative de pouvoir du Greffier au Secrétariat du Fonds au profit des victimes, et a demandé que des informations actualisées sur cette question lui soit présentées à sa vingt-sixième session.**

2. Comité d'audit

140. Le Comité a examiné le rapport soumis par le Comité d'audit ad hoc²³ sur les travaux réalisés pour remplir le mandat suivant :

- a) Élaborer la Charte du Comité d'audit, devant être soumis à l'Assemblée par l'entremise du Comité²⁴ ;
- b) Proposer une rémunération des membres du Comité d'audit permanent ;
- c) Examiner et approuver le plan d'audit du Bureau de l'audit interne pour 2015 ;
- d) Examiner et approuver la Charte d'audit interne ; et
- e) Sélectionner les membres du Comité d'audit permanent et soumettre le nom de ces personnes à l'Assemblée en vue de leur approbation, par l'entremise du Comité.

141. **Le Comité a examiné la Charte du Comité d'audit et observé qu'elle est conforme à toutes les normes édictées par l'Institut des auditeurs internes (Institute of Internal Auditors). Par conséquent, le Comité a recommandé que l'Assemblée approuve la Charte du Comité d'audit.**

142. Le Comité a également pris note que le Comité d'audit ad hoc a finalisé dans le temps imparti le processus de sélection des trois membres externes qui siègeront au Comité d'audit et sélectionné des candidats appropriés.

143. **Par conséquent, le Comité a recommandé que l'Assemblée approuve la nomination des candidats suivants :**

- a) **M. Samir Abu Lughod (Jordanie) ;**
- b) **M. David Banyanka (Burundi), membre du Comité ;**
- c) **M. Jorge Duhalt (Mexique) ;**
- d) **Mme Laure Esteveny (France), et**
- e) **Mme Elena Sopková (Slovaquie), membre du Comité.**

²³CBF/25/7.

²⁴Annexe IV du présent rapport.

144. Le Comité a examiné la requête du Comité d'audit ad hoc demandant que le Comité d'audit bénéficie de l'appui du Secrétaire exécutif du Comité. Ceci permettrait ainsi d'éviter la duplication de tâches entre ces deux structures. En outre, le Comité d'audit ad hoc a demandé qu'un agent des services généraux (autres classes) à temps plein assiste le Secrétaire exécutif du Comité afin de fournir des services d'appui lors des réunions du Comité d'audit.

145. Afin de fournir les ressources nécessaires au Comité d'audit, le Comité a recommandé que le Secrétaire exécutif du Comité assiste le Comité d'audit, et a recommandé de mettre à disposition du Secrétaire exécutif un poste permanent d'assistant administratif principal (SG (1^{er} classe)) à temps plein pour appuyer à la fois le Comité d'audit et le Comité. Les ressources supplémentaires prévues pour ce poste ne seront pas allouées en 2016 et devront être absorbées dans les limites du budget approuvé pour 2016.

146. Il a été noté que le mandat en cours du commissaire des comptes arrivera à son terme l'année prochaine, après avoir procédé à l'audit des états financiers de la Cour et du Fonds au profit des victimes établis pour l'exercice 2015, et avoir publié le rapport d'audit sur l'information financière et la gestion du projet des locaux permanents. Afin de veiller à ce qu'un auditeur externe soit en fonction en permanence, le Comité a recommandé à l'Assemblée que le mandat en cours de l'auditeur externe soit prolongé d'un an, sans préjudice sur la capacité de l'auditeur externe actuellement en poste de solliciter un mandat supplémentaire de quatre ans. Le Comité a recommandé que le Comité d'audit examine la question de la nomination de l'auditeur externe en 2016.

3. Gestion du risque

147. Le Comité a été saisi du Rapport sur l'examen de gestion du risque de la Cour²⁵, qui présente les progrès accomplis à ce jour en mettant en exergue l'état d'avancement des initiatives les plus récentes de la Cour dans ce domaine et en exposant l'approche proposée pour mettre en œuvre un cadre de gestion du risque à grande échelle.

148. Suite à l'élaboration d'un registre des risques pour l'ensemble de la Cour en 2014, cette dernière a organisé des ateliers à l'intention de ses dirigeants en 2015. Y ont participé le Président, le Procureur et le Greffier de la Cour. Au terme de ces ateliers qui ont exposé et analysé l'expérience acquise par les différents organes, la Cour a présenté dans les formes ses objectifs concernant les niveaux les plus appropriés pour l'échéance du risque, l'élaboration d'une approche commune pour l'évaluation des risques/la réactivité aux risques, la conduite d'évaluations des risques à l'échelle de l'organisation et la mise en œuvre de plans d'action en cas de risques prioritaires.

149. Aux fins de mettre en œuvre un cadre de gestion du risque à grande échelle, la Cour envisage l'adoption d'un plan d'action en trois phases qui :

- a) Présentera dans les formes le processus actuel de la Cour en matière de gestion du risque, en inventoriant les risques selon les normes définies pour les entreprises et en les classant par exemple selon quatre grands thèmes : risques stratégiques, risques financiers, risques en matière de conformité et risques opérationnels ;
- b) Mettra en œuvre un processus en deux phases, incluant un exercice initial au niveau des organes ainsi qu'un exercice de suivi conforme au futur plan consolidé de gestion du risque à l'échelle de la Cour ; et
- c) Initiera et suivra les activités de remédiation et rendra compte aux organes directeurs de la Cour ainsi qu'il convient.

150. En ce qui concerne la structure institutionnelle, la Cour, du fait de ressources insuffisantes et des différences de niveaux existant pour l'engagement financier dédié à la gestion pratique du risque d'entreprise, ne propose pas la création d'un poste de « fonctionnaire hors classe chargé de la gestion du risque » tel qu'il a été recommandé par le

²⁵ Document CBF25/3 soumis en réponse à la demande formulée par le Comité à sa vingt-quatrième session (ICC-ASP/14/5).

Bureau de l'audit interne. Elle s'efforce plutôt de trouver un moyen d'intégrer le processus de gestion du risque dans les fonctions existantes et selon les ressources disponibles.

151. Le Comité, tout en étant sensible aux informations présentées dans ledit rapport et à l'approche adoptée par la Cour à ce jour, aurait trouvé utile que les principaux risques posés à la Cour, et les mécanismes internes d'atténuation des risques, aient été analysés de manière plus concrète. Avec l'établissement du Comité d'audit, dont le mandat inclut la surveillance de la gestion du risque et un cadre de contrôle interne de la Cour, le Comité s'attend à recevoir une analyse des principaux facteurs de risques, incluant la gestion des risques informatiques, dans le cadre du rapport annuel du Comité d'audit. Le Comité s'attend également à recevoir une présentation et une actualisation de la gestion du risque, telle qu'elle est assumée par la Cour dans le cadre du budget-programme proposé pour 2017.

152. Le Comité prend acte du rapport et attend avec intérêt de recevoir sa nouvelle actualisation, ainsi que d'éventuelles recommandations du Comité d'audit.

D. Aide judiciaire

153. Le Comité a pris note du fait que la demande initiale de budget pour l'aide judiciaire pour la Défense avait plus que doublé depuis l'exercice antérieur, soit une hausse de 107 pour cent ou 2 525 900 euros. Les conseils pour les victimes ont également demandé une hausse de deux chiffres de leur budget, soit 17 pour cent ou 316 400 euros.

154. La Cour a expliqué que cette hausse était principalement due à des affaires qui n'avaient pas été incluses dans le budget approuvé pour 2015, mais qui avaient été prévues dans le projet de budget pour 2016. Plusieurs de ces affaires ont été désignées sous le nom d'« affaires relevant de l'article 70 »²⁶. Bien que le Greffier ait estimé initialement qu'il ne serait pas approprié de fournir aux conseils dans ces affaires le même niveau de ressources que pour les affaires relevant de l'article 5²⁷, les Chambres ont décidé que les dispositions du Statut de Rome régissant l'aide judiciaire n'établissaient pas une distinction claire entre les infractions relevant de l'article 70 et celles de l'article 5.

155. Le Comité a constaté avec inquiétude que le montant initialement estimé pour les équipes de la Défense dans les quatre affaires relevant de l'article 70 était de 1 680 400 euros, soit plus d'un tiers du montant total alloué à l'aide judiciaire.

156. Après discussion avec le Comité, le Greffier a indiqué que des réductions de l'ordre de 450 900 euros pour la Défense et de 215 300 euros pour les victimes, soit au total 666 200 euros (en annexe III), pourraient être réalisées dans le budget proposé, à la lumière de l'évolution prévisible de certaines procédures en cours. Le Comité a recommandé à l'Assemblée d'accepter ses propositions.

157. Le Comité a également pris note du fait que la Section d'appui aux conseils (sous-programme 3190) avait demandé une hausse du budget au titre des postes temporaires pour couvrir deux nouveaux postes, l'un pour la fourniture de services informatiques et l'autre pour un poste de fonctionnaire adjoint chargé des finances recommandé par l'auditeur interne.

158. Le Comité a estimé que la requête visant à créer un poste de fonctionnaire adjoint chargé des finances (P-1) n'avait pas été pleinement justifiée et recommandé qu'il ne soit pas approuvé par l'Assemblée (97 400 euros). Le Comité a également noté que le poste demandé de coordinateur des services informatiques pour les conseils externes devrait, en principe, renforcer l'efficacité des équipes de la Défense. Le Comité a, par conséquent, recommandé à l'Assemblée que le montant alloué au Conseil pour la défense soit par conséquent réduit du montant équivalent à celui nécessaire pour couvrir les coûts relatifs à la création du nouveau poste de coordinateur des services informatiques (P-1) (97 400 euros). Le Greffe avait déjà déduit ces deux postes en annexe III.

159. Le Comité a également recommandé que le montant alloué au titre des voyages pour la Section d'appui aux conseils reste au niveau approuvé pour 2014, ce qui représente une réduction supplémentaire de 37 200 euros sur le budget proposé en

²⁶ Atteintes à l'administration de la justice, article 70, etc. (citer)

²⁷ À savoir le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, article 5, etc. (citer)

annexe III (réduction de 20 000 euros déjà incluse dans le budget de 306 000 euros de la Section d'appui aux conseils).

160. Le Comité a rappelé les descriptions antérieures de la politique de la Cour en matière d'aide judiciaire comme étant un système « qui tient compte à la fois des exigences d'une représentation légale adéquate, efficace et efficiente des clients indigents et des contraintes budgétaires d'un système d'aide judiciaire financé au moyen de fonds publics »²⁸. Le Comité a exprimé sa préoccupation face au retour de la tendance à l'augmentation des coûts relatifs à l'aide judiciaire, notamment à la lumière de la croissance anticipée de l'activité du Bureau du Procureur dans les années à venir, ainsi que des besoins accrus en ce qui concerne la participation des victimes. Le Comité a pris note de l'intention du Greffier d'entreprendre un examen du système d'aide judiciaire de la Cour et attend avec intérêt les résultats de cet examen.

161. Le Bureau du conseil public pour la Défense (sous-programme 3740) a sollicité la création d'un nouveau poste temporaire de juriste (P-3) compte tenu de la charge de travail due au nombre croissant d'affaires. Par conséquent, le Comité a recommandé à l'Assemblée d'approuver cette demande.

E. Projet des locaux permanents

162. Le Président du Comité de contrôle a informé le Comité de l'avancement du projet et des questions en suspens. Il a mis en exergue le coût total de propriété escompté et présenté le projet de décision sur lequel le Comité de contrôle a travaillé pour examen et adoption par l'Assemblée. Le Comité de contrôle a sollicité l'avis du Comité à ce sujet. L'ancien Directeur de projet, le Directeur de projet en poste et la Cour ont fourni des explications supplémentaires.

1. Coût total de propriété

163. Les questions auxquelles il convient de répondre concernent la maintenance préventive et corrective des locaux, et le renouvellement éventuel des équipements, à savoir le remplacement de certaines parties du bâtiment ayant une incidence financière significative.

a) Recommandation du Groupe de travail sur le coût total de propriété

164. Présidé par l'ancien Directeur de projet, le Groupe de travail a soumis, en avril dernier, les résultats de son évaluation des différentes options. Le Groupe de travail prévoit que le coût total du renouvellement des équipements devrait s'élever aux alentours de 304 millions d'euros répartis sur les 50 prochaines années, ou à un montant légèrement inférieur en cas de placements rémunérés. Le renouvellement des équipements commencerait à compter de 2021, avec des pics certaines années, allant de 50 à 95 millions d'euros dans les années 2030 à 2050. Pour financer ces équipements, le Groupe de travail recommande que la Cour crée un fonds ad hoc, à hauteur, à terme, de 95 millions d'euros, sur la base de contributions forfaitaires de 4,3 millions d'euros.

165. Afin d'organiser la maintenance des locaux et le remplacement du matériel, le Groupe de travail recommande que la Cour opte pour le modèle de l'entreprise générale plutôt que pour une solution interne. Il estime également que le coût total de propriété peut être géré et contrôlé de façon efficace dans le cadre de la structure de gouvernance existante (Cour, Comité du budget et des finances, auditeur externe). Selon le Groupe de travail, un organe de gestion permanent dans lequel siègeraient les États Parties, n'apporterait qu'une valeur ajoutée limitée, dans la mesure où le champ de compétence des délégués n'a généralement aucun lien avec la gestion de biens immobiliers.

²⁸ Document d'orientation unique du Greffe sur le système d'aide judiciaire de la Cour, ICC-ASP/12/3.

b) *Projet de décision du Comité de contrôle*

166. Le Comité de contrôle reconnaît la nécessité de préserver la valeur des actifs des locaux et leurs fonctionnalités. Il recommande d'opter pour le modèle d'entreprise générale pour une période initiale de dix ans.

167. Il estime qu'il n'est pas possible à l'heure actuelle de mettre en place un fonds de grande ampleur, étant donné les demandes toujours plus importantes auxquelles doivent faire face les États Parties, les risques financiers liés à un tel fonds, et la faible probabilité de parvenir à dégager des économies à long terme, ce qui implique un contrôle plus approfondi grâce à l'adoption de plans à moyen terme. Toutefois, afin d'assurer un financement adéquat, le Comité de contrôle propose d'adopter un cadre de travail qui associe toute une série de sources de financement. Sans entrer dans les détails, il est proposé de constituer un nouveau Fonds d'affectation spéciale pour couvrir les coûts à long terme des locaux, et un autre fonds, le Fonds renouvelable, pour financer les réparations urgentes sur plusieurs années. Le financement serait réalisé grâce aux contributions des nouveaux États Parties au titre des coûts du projet, à l'excédent dégagé sur le budget du projet, aux excédents et aux contributions annuelles sur les budgets ordinaires, grâce au financement provisoire par l'intermédiaire des réserves de la Cour ainsi que par tout prêt que l'Assemblée pourrait contracter.

168. S'agissant de la gouvernance, le Comité de contrôle propose de créer un nouveau Comité des locaux, composé de dix États Parties, afin de représenter les intérêts du propriétaire au nom de l'Assemblée. Il sera chargé du suivi et du contrôle stratégique, en laissant le soin à la Cour d'assurer la gestion courante. Le Comité des locaux se réunirait au niveau des ambassadeurs tous les deux mois. En outre, il serait créé un Bureau du Directeur de projet, présidé par le Directeur de projet sous l'autorité de l'Assemblée.

c) *Avis de la Cour*

169. Selon la Cour, les recommandations du Groupe de travail sur le coût total de propriété constitue la meilleure solution en matière de stratégie de maintenance et de renouvellement des équipements. La Cour a fait part de son inquiétude sur le fait que l'approche du Comité de contrôle pourrait entraîner des risques importants à long terme de ne pas pouvoir maintenir un programme pérenne de maintenance et de renouvellement des équipements. Elle s'inquiète également que le mécanisme proposé par le Comité de contrôle qui prévoit que les futurs États Parties contribuent aux coûts du projet de locaux permanents constitue un argument négatif n'incitant pas à joindre la CPI à l'avenir.

d) *Observations du Comité*

170. Le Comité a reçu le projet de décision du Comité de contrôle au cours de sa réunion. Après un premier examen, le Comité souhaite émettre les observations suivantes :

171. Comme l'a expliqué le Groupe de travail sur le coût total de propriété, le *modèle de l'entreprise générale* que privilégie le Comité de contrôle semble effectivement être la solution la plus efficace, la moins risquée et la moins onéreuse pour la Cour par rapport à la solution interne. **Il conviendrait de faire figurer dans le contrat des objectifs de performance et des mesures incitatives pour obtenir des gains d'efficacité.**

172. Les nouveaux locaux constitueront le principal poste d'investissement de la Cour. *Un financement planifié* doit être mis en place pour protéger la valeur des installations. Toutefois, certaines des sources de financement proposées ne pourraient rapporter que des montants limités. Cela pourrait déboucher sur un déficit significatif les années où surviendront les pics de coûts, ce qui grèvera les budgets ordinaires et rendra plus compliquées les activités essentielles de la Cour. **Dans cette perspective technique, le Comité a recommandé de constituer une réserve en temps opportun à l'approche des fortes variations des coûts. Cette question ne revêt pas un caractère d'urgence, mais il convient de l'aborder avant peu. Dans l'intervalle, le Comité fait sienne la recommandation du Comité de contrôle qui souhaite que les coûts escomptés de renouvellement des équipements fassent l'objet d'un examen plus approfondi. Le Comité de contrôle pourrait élaborer différents scénarios afin d'illustrer le montant et**

la nature de tels coûts et de définir des objectifs possibles de financement. Cette démarche renforcera la transparence et permettra une prise de décision éclairée.

173. S'agissant de la gouvernance, l'expérience vécue avec le Comité de contrôle actuel au cours des huit dernières années illustre l'avantage que constitue pour l'Assemblée le fait de bénéficier de conseils stratégiques pour des projets d'une telle envergure. De la même façon, l'auditeur externe a salué les résultats obtenus par le Comité de contrôle. Le Comité est également conscient de la mise en garde émise par l'auditeur externe sur la base de son expérience au sein d'autres organisations internationales, lorsqu'il a attiré l'attention sur le risque d'interférence dans la gestion pratique des locaux²⁹. **Dans le même temps, il est impératif que le futur Comité des locaux ait accès en temps opportun aux informations nécessaires pour pouvoir remplir son rôle stratégique. Le Comité a invité le Comité de contrôle et la Cour à étudier des façons de veiller à adopter une approche de soutien collaboratif.**

174. **Le Comité a également prié le Comité de contrôle de préciser l'impact budgétaire d'une telle gouvernance en 2016 et dans les années suivantes. Par exemple : Quel sera le coût lié au Bureau du Directeur de projet ? À quel moment serait-il opportun de créer un tel Bureau, étant donné que les coûts de renouvellement des équipements ne surviendront réellement qu'à une date ultérieure ? Comment mettre en place des synergies entre le Bureau du Directeur de projet et l'Unité de gestion des installations de la Cour qui est envisagée ? Existe-t-il une méthode particulière pour gérer efficacement le Comité des locaux selon un budget et un calendrier spécifiques, par exemple en ajustant la fréquence des réunions aux besoins réels ; expertise pertinente des membres du Comité, qui permettrait une coopération fluide avec la Cour ; recours à des experts externes le cas échéant, de préférence à titre gracieux ?**

2. Dépassement des coûts

175. Dans la perspective d'un éventuel dépassement des coûts du projet, l'Assemblée, en juin dernier :

- a) A autorisé une nouvelle hausse du budget du projet de 6 millions d'euros, ce qui porte le coût total à 206 millions, sur lesquels on estime que 204 millions ont été engagés. Cette augmentation a été financée par le Fonds destiné à financer les engagements liés aux prestations dues au personnel et le Fonds de roulement. En même temps, l'Assemblée a demandé à l'auditeur externe d'examiner tout risque attaché à la réduction de ces deux Fonds, et au Comité de formuler des recommandations sur cette question ; et
- b) Demandé au commissaire aux comptes d'examiner les comptes du projet en mettant l'accent sur les dépassements de coût, et au Comité d'analyser ces dépassements³⁰.

176. La Cour a expliqué qu'à ce stade, les fonds disponibles pour le projet étaient de 194,4 millions, ce qui laissait un écart à financer de 9,6 millions entre les fonds disponibles et les dépenses actuellement estimées de 204 millions. Si cet écart devait être intégralement financé par les fonds spéciaux, les réserves du Fonds destiné à financer les engagements liés aux prestations dues au personnel seraient épuisées³¹ et le Fonds de roulement passerait de son niveau actuel de 7,4 millions à un niveau de 4,1 millions. La Cour s'est dite préoccupée par le risque manifeste qu'une réduction, notamment du Fonds de roulement, pourrait entraîner pour assurer la continuité de ses activités à ce stade.

²⁹ ICC-ASP/14/12, Rapport d'audit sur l'information financière et la gestion du Projet des locaux permanents (exercice 2014). Liste des recommandations.

³⁰ Pour de plus amples détails, voir *Documents officiels ... reprise de la treizième session ... 2014*, (ICC-ASP/13/20/Add.1), partie II, ICC-ASP/13/Res.6, ASP/13/Res.6, juin 2015, paragraphes 2 à 11. Il convient de rappeler que l'Assemblée, en décembre de l'année dernière déjà, avait approuvé une première hausse du budget du projet de 195,7 millions à 200 millions, sans préciser la source de financement.

³¹ L'épuisement des réserves du Fonds destiné à financer les engagements liés aux prestations dues au personnel résulterait également de son utilisation imprévue par la Cour pour s'acquitter des prestations dues au personnel.

Observations du Comité

177. Les conclusions de l'auditeur externe n'étaient pas encore disponibles lorsque le Comité s'est réuni. Sans préjuger de ces conclusions, le Comité tient à faire remarquer que le Fonds de roulement et le Fonds destiné à financer les engagements liés aux prestations dues au personnel ont été créés à des fins spéciales, le Fonds de roulement étant un coussin financier pour faire face aux besoins de liquidités résultant de retards de paiement des contributions mises en recouvrement³².

178. Le Fonds de roulement a été créé en 2002 puis augmenté pour atteindre 7,4 millions, ce qui, à l'époque, couvrait des dépenses d'environ un mois en moyenne, un rapport qui est passé depuis à environ deux semaines aux niveaux des budget actuels. C'est ce que démontre l'analyse exposée précédemment dans le présent rapport³³.

179. Cela souligne le rôle du Fonds de roulement dans la protection de la continuité des activités de la Cour. **D'un point de vue technique, le Comité a recommandé de veiller à ce que le niveau du Fonds de roulement soit maintenu à un niveau suffisant pour garantir la sécurité financière de la Cour. Il conviendrait d'examiner différentes options pour faire face au dépassement des coûts, notamment le recours au prêt de l'État hôte. S'agissant du Fonds destiné aux engagements liés aux prestations dues au personnel, il convient de tenir compte du fait qu'il est possible que des demandes de prélèvement supplémentaires soient soumises suite aux indemnités de licenciement bonifiées proposées dans le cadre du projet *ReVision* : voir paragraphe 56 ci-dessus.**

180. Le Comité a examiné le budget des nouveaux locaux permanents, qui comprend des informations détaillées sur les dépenses de personnel et les frais de fonctionnement, estimés à 4,8 millions d'euros en 2016. Ces coûts seront dorénavant un facteur de coût significatif et récurrent. Le Comité a demandé à la Cour qu'elle lui fasse rapport dans le cadre des prochains budgets, sur la base d'informations transparentes et exhaustives, détaillées en annexe desdits budgets.

3. Suivre l'action

181. Le Comité attend avec intérêt un état actualisé à sa vingt-sixième session.

F. Questions diverses

1. Prochaines réunions du Comité

182. Le Comité a décidé, à titre provisoire, de tenir ses vingt-sixième et vingt-septième sessions à La Haye, respectivement du 18 au 22 avril 2016, et du 19 au 30 septembre 2016.

³² Règle 6.2 du Règlement financier et règles de gestion financière.

³³ Voir paragraphes 14 à 21 et annexe II du présent rapport.

Annexe I

Liste des documents

<i>Cote du document CBF</i>	<i>Titre</i>	<i>La cote du document CBF est devenue</i>
CBF/25/1/Rev.1	Ordre du jour provisoire	
CBF/25/1/Add.1/Rev.1	Ordre du jour provisoire annoté	
CBF/25/2	Rapport semestriel du Greffe sur l'aide judiciaire (janvier-juin 2015)	ICC-ASP/14/25
CBF/25/3	Rapport sur l'examen de gestion du risque de la Cour	
CBF/25/4	Rapport de la Cour sur l'identification des domaines d'optimisation conjointe	
CBF/25/5	Rapport de la Cour sur les critères et les garanties pour la sélection des placements à long terme	
CBF/25/6	État actualisé des mesures de contrôle des risques et des résultats obtenus par le Fonds au profit des victimes	
CBF/25/7	Rapport du Comité d'audit ad hoc	
CBF/25/8	Rapport concernant la flexibilité de la nouvelle structure du Greffe	
CBF/25/9	Deuxième rapport intérimaire sur les activités du Comité de contrôle	ICC-ASP/14/28
ICC-ASP/14/10	Projet de budget-programme pour 2016 de la Cour pénale internationale	
ICC-ASP/14/10/Corr.1	Projet de budget-programme pour 2016 de la Cour pénale internationale – Rectificatif	
ICC-ASP/14/10/Corr.2	Projet de budget-programme pour 2016 de la Cour pénale internationale – Rectificatif	
ICC-ASP/14/10/Add.1	Projet de budget-programme pour 2016 de la Cour pénale internationale – Résumé analytique	
ICC-ASP/14/11	Rapport sur l'exécution du budget de la Cour pénale internationale au 30 juin 2015	
ICC-ASP/14/12	États financiers de la Cour pénale pour la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2014	
ICC-ASP/14/13	États financiers du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes pour la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2014	
ICC-ASP/14/14	Rapport à l'Assemblée des États Parties sur les activités et les projets du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes pour la période allant du 1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015	
ICC-ASP/14/21*	Rapport de la Cour sur la configuration de base du Bureau du Procureur	

Annexe II

État des contributions au 15 septembre 2015 (en euros)

États Parties	Exercices précédents			2015			Contributions non acquittées au titre du Fonds en cas d'imprévus		État des comptes	Date du dernier versement
	Contributions mises en recouvrement	Rentrées et crédits	Contributions non acquittées	Contributions mises en recouvrement	Rentrées et crédits	Contributions non acquittées	Montant total des contributions non acquittées			
1 Afghanistan	49 830	49 830	-	9 965	9 965	-	-	-	Intégralement réglé	20/04/2015
2 Afrique du Sud	5 882 020	5 882 020	-	738 837	738 837	-	-	-	Intégralement réglé	06/03/2015
3 Albanie	131 272	131 272	-	19 858	-	19 858	-	19 858	En souffrance	25/04/2014
4 Allemagne	142 713 767	142 713 767	-	14 314 824	14 314 824	-	-	-	Intégralement réglé	08/06/2015
5 Andorre	119 999	119 999	-	15 829	15 829	-	-	-	Intégralement réglé	09/06/2015
6 Antigua-et-Barbuda	38 985	35 187	3 798	4 018	-	4 018	-	7 816	En arriéré de paiement	11/10/2013
7 Argentine	8 880 834	8 880 834	-	858 214	-	858 214	-	858 214	En souffrance	25/06/2015
8 Australie	31 990 298	31 990 298	-	4 106 707	4 106 707	-	-	-	Intégralement réglé	10/02/2015
9 Autriche	14 890 099	14 890 099	-	1 599 660	1 599 660	-	-	-	Intégralement réglé	16/02/2015
10 Bangladesh	63 552	63 552	-	12 614	12 614	-	-	-	Intégralement réglé	21/04/2015
11 Barbade	150 452	150 452	-	15 984	15 984	-	-	-	Intégralement réglé	12/03/2015
12 Belgique	18 584 347	18 584 347	-	2 000 521	2 000 521	-	-	-	Intégralement réglé	13/02/2015
13 Belize	17 455	17 455	-	2 018	2 018	-	-	-	Intégralement réglé	05/08/2015
14 Bénin	38 910	23 380	15 530	6 054	-	6 054	24	21 608	Privé du droit de vote	27/03/2012
15 Bolivie (État plurinational de)	133 729	133 729	-	17 895	17 895	-	-	-	Intégralement réglé	17/08/2015
16 Bosnie-Herzégovine	168 922	168 922	-	33 899	33 899	-	-	-	Intégralement réglé	12/05/2015
17 Botswana	263 123	263 123	-	32 064	32 064	-	-	-	Intégralement réglé	31/08/2015
18 Brésil	29 791 518	24 259 629	5 531 889	5 881 482	-	5 881 482	-	11 413 371	En arriéré de paiement	14/04/2015
19 Bulgarie	515 482	515 482	-	94 224	94 224	-	-	-	Intégralement réglé	19/03/2015
20 Burkina Faso	40 950	40 950	-	6 007	3 146	2 861	-	2 861	En souffrance	26/05/2014
21 Burundi	15 831	15 831	-	2 018	1 645	373	-	373	En souffrance	17/03/2015
22 Cambodge	42 600	42 600	-	8 049	8 049	-	-	-	Intégralement réglé	12/03/2015
23 Canada	52 064 987	52 064 987	-	5 906 274	5 906 274	-	-	-	Intégralement réglé	29/04/2015
24 Cap-Vert	5 303	3 403	1 900	2 018	-	2 018	-	3 918	En arriéré de paiement	30/12/2013
25 Chili	2 407 758	2 407 758	-	665 720	665 720	-	-	-	Intégralement réglé	27/01/2015
26 Chypre	763 246	763 246	-	94 224	94 224	-	-	-	Intégralement réglé	02/03/2015
27 Colombie	2 822 643	2 822 643	-	516 693	203 183	313 510	-	313 510	En souffrance	30/06/2015
28 Comores	13 025	605	12 420	2 018	-	2 018	46	14 484	Privé du droit de vote	Aucun paiement
29 Congo	40 109	17 046	23 063	9 965	-	9 965	73	33 101	Privé du droit de vote	01/06/2011
30 Costa Rica	573 546	573 546	-	75 419	75 419	-	-	-	Intégralement réglé	27/02/2015
31 Côte d'Ivoire	33 216	33 216	-	22 074	377	21 697	-	21 697	En souffrance	21/05/2015
32 Croatie	1 310 811	1 310 811	-	252 525	252 525	-	-	-	Intégralement réglé	26/02/2015
33 Danemark	12 554 168	12 554 168	-	1 350 060	1 350 060	-	-	-	Intégralement réglé	26/03/2015
34 Djibouti	17 259	17 259	-	2 018	-	2 018	-	2 018	En souffrance	05/12/2014
35 Dominique	17 455	10 615	6 840	2 018	-	2 018	46	8 904	Privé du droit de vote	22/11/2013
36 Équateur	533 729	533 729	-	87 565	87 565	-	-	-	Intégralement réglé	29/05/2015
37 Espagne	50 631 577	50 631 577	-	5 883 741	5 883 741	-	-	-	Intégralement réglé	30/03/2015
38 Estonie	459 479	459 479	-	79 859	79 859	-	-	-	Intégralement réglé	08/04/2015

États Parties	Exercices précédents			2015			Contributions non acquittées au titre du Fonds en contributions non acquittées		État des comptes	Date du dernier versement
	Contributions mises en recouvrement	Rentrées et crédits	Contributions non acquittées	Contributions mises en recouvrement	Rentrées et crédits	Contributions non acquittées	cas d'imprévus	Montant total des contributions non acquittées		
39 Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	112 199	112 199	-	16 019	204	15 815	-	15 815	En souffrance	11/03/2015
40 Fidji	61 757	61 757	-	6 054	5 095	959	-	959	En souffrance	09/02/2015
41 Finlande	9 522 469	9 522 469	-	1 027 114	1 027 114	-	-	-	Intégralement réglé	13/02/2015
42 France	105 405 964	105 405 964	-	11 211 620	11 211 620	-	-	-	Intégralement réglé	06/02/2015
43 Gabon	219 407	181 663	37 744	39 937	-	39 937	-	77 681	En arriéré de paiement	12/03/2014
44 Gambie	17 455	15 557	1 898	2 018	-	2 018	-	3 916	En arriéré de paiement	21/02/2013
45 Géorgie	79 303	79 303	-	13 840	13 840	-	-	-	Intégralement réglé	29/01/2015
46 Ghana	116 394	116 394	-	28 002	28 002	-	-	-	Intégralement réglé	09/04/2015
47 Grèce	10 684 469	10 684 469	-	1 278 896	21 856	1 257 040	-	1 257 040	En souffrance	23/06/2014
48 Grenade	5 944	1 777	4 167	2 018	-	2 018	8	6 193	Privé du droit de vote	06/01/2015
49 Guatemala	121 570	121 570	-	54 113	3 458	50 655	-	50 655	En souffrance	02/06/2015
50 Guinée	30 830	23 000	7 830	2 018	-	2 018	84	9 932	Privé du droit de vote	20/04/2015
51 Guyana	15 831	15 831	-	2 018	2 018	-	-	-	Intégralement réglé	31/10/2014
52 Honduras	112 031	112 031	-	16 019	7 623	8 396	-	8 396	En souffrance	02/03/2015
53 Hongrie	3 995 838	3 995 838	-	527 389	527 389	-	-	-	Intégralement réglé	03/02/2015
54 Îles Cook	10 145	10 145	-	2 018	1 999	19	-	19	En souffrance	12/05/2015
55 Îles Marshall	17 455	17 455	-	2 018	984	1 034	-	1 034	En souffrance	04/03/2015
56 Irlande	7 425 840	7 425 840	-	836 078	836 078	-	-	-	Intégralement réglé	06/02/2015
57 Islande	616 918	616 918	-	53 423	53 423	-	-	-	Intégralement réglé	11/03/2015
58 Italie	85 038 417	85 038 417	-	8 802 823	8 802 823	-	-	-	Intégralement réglé	11/09/2015
59 Japon	144 418 577	144 418 577	-	21 711 758	5 858 902	15 852 856	-	15 852 856	En souffrance	26/02/2015
60 Jordanie	248 732	248 732	-	43 863	43 863	-	-	-	Intégralement réglé	24/06/2015
61 Kenya	169 459	169 459	-	26 110	26 110	-	-	-	Intégralement réglé	09/03/2015
62 Lesotho	17 455	17 455	-	2 018	1 268	750	-	750	En souffrance	22/11/2013
63 Lettonie	496 715	496 715	-	93 794	93 794	-	-	-	Intégralement réglé	06/05/2015
64 Libéria	15 831	15 831	-	2 018	230	1 788	-	1 788	En souffrance	26/01/2015
65 Liechtenstein	143 052	143 052	-	17 808	17 808	-	-	-	Intégralement réglé	19/01/2015
66 Lituanie	809 240	809 240	-	145 583	145 583	-	-	-	Intégralement réglé	14/04/2015
67 Luxembourg	1 454 424	1 454 424	-	160 279	160 279	-	-	-	Intégralement réglé	27/01/2015
68 Madagascar	29 566	29 566	-	6 054	6 054	-	-	-	Intégralement réglé	05/12/2014
69 Malawi	21 528	12 533	8 995	4 036	-	4 036	26	13 057	Privé du droit de vote	28/09/2011
70 Maldives	5 431	5 262	169	2 018	-	2 018	-	2 187	En arriéré de paiement	16/05/2013
71 Mali	42 602	35 003	7 599	8 073	-	8 073	-	15 672	En arriéré de paiement	16/01/2014
72 Malte	276 171	276 171	-	31 647	31 647	-	-	-	Intégralement réglé	23/02/2015
73 Maurice	199 148	199 148	-	25 791	25 791	-	-	-	Intégralement réglé	14/05/2015
74 Mexique	30 688 909	30 688 909	-	3 645 459	8	3 645 451	-	3 645 451	En souffrance	08/04/2014
75 Mongolie	29 525	29 525	-	6 024	6 024	-	-	-	Intégralement réglé	21/04/2015
76 Monténégro	42 296	42 296	-	9 906	9 906	-	-	-	Intégralement réglé	20/04/2015
80 Namibie	129 265	129 265	-	19 828	19 828	-	-	-	Intégralement réglé	20/03/2015
81 Nauru	17 455	17 455	-	2 018	2 018	-	-	-	Intégralement réglé	13/02/2015
82 Niger	25 832	7 943	17 889	4 036	-	4 036	92	22 017	Privé du droit de vote	23/11/2009
83 Nigéria	1 117 274	1 019 223	98 051	180 375	-	180 375	-	278 426	En arriéré de paiement	25/10/2013
84 Norvège	13 798 074	13 798 074	-	1 705 867	1 705 867	-	-	-	Intégralement réglé	09/03/2015

États Parties	Exercices précédents			2015			Contributions non acquittées au titre du Fonds en contributions non acquittées		État des comptes	Date du dernier versement
	Contributions mises en recouvrement	Rentrées et crédits	Contributions non acquittées	Contributions mises en recouvrement	Rentrées et crédits	Contributions non acquittées	cas d'imprévus	Montant total des contributions non acquittées		
85 Nouvelle-Zélande	4 379 333	4 379 333	-	507 194	507 194	-	-	-	Intégralement réglé	14/01/2015
86 Ouganda	90 754	68 880	21 874	11 983	-	11 983	48	33 905	En arriéré de paiement	05/12/2012
87 Palestine, État de	-	-	-	7 970	-	-	-	-	Intégralement réglé	01/09/2015
88 Panama	387 730	387 730	-	51 565	27	51 538	-	51 538	En souffrance	18/08/2014
89 Paraguay	150 239	146 836	3 403	20 056	-	20 056	-	23 459	En arriéré de paiement	05/02/2015
90 Pays-Bas	30 932 785	30 932 785	-	3 273 367	3 273 367	-	-	-	Intégralement réglé	16/04/2015
91 Pérou	1 640 912	1 640 912	-	234 487	221 032	13 455	-	13 455	En souffrance	26/06/2015
92 Philippines	732 804	732 804	-	306 810	306 810	-	-	-	Intégralement réglé	08/06/2015
93 Pologne	11 557 985	11 557 985	-	1 846 257	1 846 257	-	-	-	Intégralement réglé	29/01/2015
94 Portugal	8 643 545	8 643 545	-	938 076	938 076	-	-	-	Intégralement réglé	31/07/2015
95 République centrafricaine	17 455	17 455	-	2 018	1 223	795	-	795	En souffrance	09/12/2014
96 République de Corée	35 527 627	35 527 627	-	3 992 121	3 992 121	-	-	-	Intégralement réglé	02/03/2015
97 République démocratique du Congo	52 976	52 976	-	5 983	-	5 983	-	5 983	En souffrance	05/12/2014
98 République de Moldova	17 373	17 373	-	6 041	6 041	-	-	-	Intégralement réglé	28/05/2015
99 République dominicaine	543 107	377 412	165 695	90 187	-	90 187	358	256 240	En arriéré de paiement	19/06/2015
100 République tchèque	3 151 700	3 151 700	-	767 052	767 052	-	-	-	Intégralement réglé	13/02/2015
101 République-Unie de Tanzanie	113 480	65 966	47 514	12 614	-	12 614	354	60 482	Privé du droit de vote	01/06/2010
102 Roumanie	2 245 982	2 245 982	-	453 082	430 000	23 082	-	23 082	En souffrance	02/04/2015
103 Royaume-Uni	107 455 370	107 455 370	-	10 379 778	10 379 778	-	-	-	Intégralement réglé	14/04/2015
104 Saint-Kitts-et-Nevis	13 025	13 025	-	2 018	-	2 018	-	2 018	En souffrance	12/03/2014
105 Saint-Marin	51 740	51 740	-	5 983	5 983	-	-	-	Intégralement réglé	27/04/2015
106 Saint-Vincent-et-les-Grenadines	17 259	11 956	5 303	2 018	-	2 018	11	7 332	Privé du droit de vote	14/07/2011
107 Sainte-Lucie	7 097	7 097	-	2 018	1 809	209	-	209	En souffrance	22/05/2015
108 Samoa	17 335	17 335	-	1 994	1 994	-	-	-	Intégralement réglé	13/04/2015
109 Sénégal	91 053	91 053	-	11 983	11 931	52	-	52	En souffrance	20/03/2015
110 Serbie	501 995	501 995	-	79 724	79 724	-	-	-	Intégralement réglé	12/02/2015
111 Seychelles	10 501	10 501	-	2 018	2 018	-	-	-	Intégralement réglé	04/05/2015
112 Sierra Leone	17 455	17 455	-	2 018	61	1 957	-	1 957	En souffrance	09/03/2015
113 Slovaquie	1 803 275	1 803 275	-	341 348	341 348	-	-	-	Intégralement réglé	04/02/2015
114 Slovénie	1 654 419	1 654 419	-	200 430	-	200 430	-	200 430	En souffrance	23/04/2014
115 Suède	17 902 730	17 902 730	-	1 899 937	1 899 937	-	-	-	Intégralement réglé	18/03/2015
116 Suisse	20 128 935	20 128 935	-	2 072 036	2 072 036	-	-	-	Intégralement réglé	03/09/2015
117 Suriname	30 593	30 593	-	8 049	-	8 049	-	8 049	En souffrance	11/02/2014
118 Tadjikistan	29 525	29 525	-	6 054	2 611	3 443	-	3 443	En souffrance	19/03/2015
119 Tchad	21 135	21 135	-	4 015	3 318	697	-	697	En souffrance	13/01/2015
120 Timor-Leste	21 027	21 027	-	4 013	4 013	-	-	-	Intégralement réglé	18/05/2015
121 Trinité-et-Tobago	585 372	585 372	-	87 446	87 446	-	-	-	Intégralement réglé	17/06/2015
122 Tunisie	195 745	195 745	-	72 150	71 986	164	-	164	En souffrance	19/02/2015
123 Uruguay	680 806	680 806	-	104 189	-	104 189	-	104 189	En souffrance	27/03/2015
124 Vanuatu	5 173	-	5 173	2 018	-	2 018	8	7 199	Privé du droit de vote	Aucun paiement
125 Venezuela (République bolivarienne du)	5 473 684	3 350 783	2 122 901	1 256 822	-	1 256 822	4 983	3 384 706	En arriéré de paiement	04/09/2012
126 Zambie	54 059	54 059	-	11 983	11 983	-	-	-	Intégralement réglé	29/06/2015
Écart d'arrondi	18	18	-	4	4	-	-	-	-	-
Total	1 053 534 196	1 045 382 551	8 151 645	125 597 639	95 572 514	30 017 155	6 161	38 174 961		

Annexe III

Réductions proposées pour les GP-II et GP-III

<i>Poste budgétaire</i>	<i>Montant (€)</i>
GP-II :	
<i>1. Report de recrutement de personnel temporaire</i>	<i>-1 794 400</i>
Conseiller adjoint en coopération internationale, Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	P-2
Analyste de situation adjoint, Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	P-2
Chef d'équipe, Division des enquêtes	P-4
Analyste, Division des enquêtes	P-3
Analyste, Division des enquêtes	P-3
Fonctionnaire chargé de la coordination des opérations de terrain, Division des enquêtes	P-3
Enquêteur, Division des enquêtes	P-3
Enquêteur, Division des enquêtes	P-3
Enquêteur, Division des enquêtes	P-3
Fonctionnaire chargé de la coordination des opérations de terrain, Division des enquêtes	P-3
Administrateur chargé de la planification et du contrôle, Division des enquêtes	P-3
Analyste chargé des informations, Division des enquêtes	P-2
Analyste adjoint, Division des enquêtes	P-1
Coordonnateur chargé de la coordination des opérations de terrain, Division des enquêtes	SG (autres classes)
Assistant chargé du traitement des données, Division des enquêtes	SG (autres classes)
Coordonnateur de la gestion des informations, Cabinet du Procureur	P-5
Adjoint, Cabinet du Procureur	P-3
Fonctionnaire adjoint chargé de la liaison avec les ressources humaines, Cabinet du Procureur	P-2
Substitut du Procureur, Division des poursuites	P-4
Substitut du Procureur, Division des poursuites	P-4
Substitut du Procureur, Division des poursuites	P-4
Fonctionnaire chargé de la planification et du soutien, Division des poursuites	P-3
Substitut du Procureur, Division des poursuites	P-3
Substitut du Procureur, Division des poursuites	P-3
Substitut du Procureur, Division des poursuites	P-3
Substitut du Procureur, Division des poursuites	P-3
Substitut du Procureur adjoint, Division des poursuites	P-2
Substitut du Procureur adjoint, Division des poursuites	P-2
Coordonnateur de la gestion des dossiers des affaires, Division des poursuites	P-2
Substitut du Procureur adjoint, Division des poursuites	P-1
Substitut du Procureur adjoint, Division des poursuites	P-1
Substitut du Procureur adjoint, Division des poursuites	P-1
Substitut du Procureur adjoint, Division des poursuites	P-1
Assistant chargé du soutien aux substituts du Procureur, Division des poursuites	SG (autres classes)
Assistant juridique, Division des poursuites	SG (autres classes)
Réviseur, Section des services	P-4
Réviseur, Section des services	P-4
Fonctionnaire d'administration adjoint, Section des services	P-2
Administrateur adjoint chargé des informations et des éléments de preuve, Section des services	P-2
Assistant administratif, Section des services	SG (autres classes)
<i>2. Effet de conversion</i>	<i>-211 600</i>
<i>3. Applications générales</i>	<i>-338 000</i>
a) Voyages	
b) Représentation	
c) Services contractuels	
d) Formation	
e) Matériel, dont mobilier	

<i>Poste budgétaire</i>	<i>Montant (€)</i>
Total partiel du GP-II :	-2 344 000
GP-III :	
4. Personnel temporaire	-1 461 600
Cabinet du Greffier	
1 Fonctionnaire adjoint chargé de l'appui à la gestion du changement	P-2
1 Assistant administratif	SG (autres classes)
1 Juriste	P-2
Bureau des affaires juridiques	
1 Juriste chargé des contentieux	P-3
Bureau du directeur des services de gestion	
1 Juriste	P-3
Section des ressources humaines	
1 Fonctionnaire adjoint chargé des questions juridiques et politiques liées aux ressources humaines	P-2
Section de la sécurité	
2 Agents de sécurité	SG (autres classes)
7 Agents de sécurité	SG (autres classes)
Section de l'administration judiciaire	
1 Sténotypiste pour le français	P-2
Section des services linguistiques	
1 Correcteur d'épreuves	SG (autres classes)
Section d'appui aux conseils	
1 Coordonnateur des services informatiques pour les conseils externes	P-1
Section de l'aide aux victimes et aux témoins	
1 Fonctionnaire adjoint chargé du bien-être pour le Mali	P-2
1 Assistant principal aux archives et dossier pour le Mali	SG (autres classes)
2 Assistant chargés de la gestion des affaires sur le terrain	SG (autres classes)
5. Applications générales	
<i>a) Heures supplémentaires</i>	<i>-12 000</i>
<i>b) Voyages</i>	<i>-306 000</i>
Bureau des affaires juridiques	
Bureau du directeur des services de gestion	
Section des ressources humaines	
Section des finances	
Section des services généraux	
Section de la sécurité	
Bureau du directeur des services judiciaires	
Section de la détention	
Section de la participation des victimes et des réparations	
Information Management Services Section	
Section des services linguistiques	
Section d'appui aux conseils	
Section des relations extérieures	
Bureaux extérieurs	
Section de l'information et de la sensibilisation	
Section de l'aide aux victimes et aux témoins	
<i>c) Services contractuels</i>	<i>-431 000</i>
<i>d) Formation</i>	<i>-123 400</i>
<i>e) Consultants</i>	<i>-89 800</i>
<i>f) Aide judiciaire</i>	<i>-666 200</i>
<i>g) Frais généraux de fonctionnement</i>	<i>-1 300 000</i>

<i>Poste budgétaire</i>	<i>Montant (€)</i>
<i>h) Fournitures et accessoires</i>	<i>-138 100</i>
Section des services généraux	
Section de la sécurité	
Section de la détention	
Section des services de gestion de l'information	
Section des services linguistiques	
Bureaux extérieurs	
<i>i) Matériel, dont mobilier</i>	<i>-114 000</i>
Section des services généraux	
Section des services de gestion de l'information	
6. Échelonnement :	-3 400 000
Total partiel du GP-III :	-8 042 000
TOTAL :	-10 386 100

Annexe IV

Charte du Comité d'audit

A. Introduction

1. Le Comité d'audit tient un rôle important en surveillant les pratiques de la Cour pénale internationale en matière de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne. Ce mécanisme de surveillance permet également d'instaurer la confiance dans l'intégrité des pratiques suivies. Le Comité d'audit remplit son rôle en fournissant à l'Assemblée des services indépendants d'attestation et de conseils.

B. Finalité

2. Le Comité d'audit a pour finalité de surveiller, de manière systématique et structurée, les pratiques de l'Organisation en matière de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne. Le Comité d'audit appuie l'Assemblée en fournissant conseils et orientation sur le bien-fondé des initiatives prises par l'Organisation dans les domaines suivants :

- a) structure de gouvernance ;
- b) gestion des risques ;
- c) valeurs et éthique ;
- d) cadre du contrôle interne ;
- e) surveillance des processus de vérification des comptes, interne et externe ; et
- f) états financiers et rapports publics sur la reddition des comptes.

3. En termes généraux, le Comité d'audit examine chacun des éléments énumérés ci-dessus et fournit à l'Assemblée, par l'intermédiaire du CBF, des conseils indépendants sur l'adéquation et l'efficacité des pratiques suivies par la direction. Les conseils et l'orientation fournis peuvent inclure des suggestions et des recommandations destinées à les renforcer.

C. Mandat

4. Le mandat pour l'établissement du Comité d'audit découle de l'approbation donnée par l'Assemblée aux recommandations du Comité du budget et des finances³⁴.

5. Le mandat du Comité d'audit consiste à aider la Cour pénale internationale à répondre aux exigences des États Parties en matière de transparence et de reddition des comptes, en fournissant une vue d'ensemble des pratiques de gestion adoptées dans des domaines de gouvernance clés, notamment :

- a) valeurs et éthique ;
- b) structure de gouvernance ;
- c) gestion des risques ;
- d) cadre du contrôle interne ;
- e) activité d'audit ;
- f) recours aux certificateurs externes, notamment :
 - i) examen et contrôle de l'indépendance de l'auditeur externe et de ses recommandations, ainsi que de toute autre question soulevée par ledit commissaire ou par tout autre certificateur externe ; et

³⁴ Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, treizième session, New York, 8-17 décembre 2014 (ICC-ASP/13/20), volume I, partie II, paragraphe 8.

- ii) formulation de recommandations auprès de l'organe compétent relativement à la désignation du certificateur externe ;
 - g) plans d'action ; et
 - h) états financiers et rapports publics sur la reddition des comptes.
6. La liste des missions n'est pas exhaustive, des éléments peuvent y être modifiés ou ajoutés. Il n'est pas obligatoire de traiter systématiquement tous les points de ladite liste chaque année civile. Mieux, le Comité d'audit doit pouvoir s'occuper de toute question selon que de besoin.

D. Autorité

7. L'autorité conférée au Comité d'audit dans l'accomplissement de sa tâche est établie dans le champ d'application de la présente Charte. Pour s'acquitter de ses fonctions, il dispose d'un accès sans restriction aux membres de la direction, aux employés et aux informations pertinentes qu'il juge nécessaires à l'accomplissement de ses tâches. Le Comité dispose également d'un tel accès aux dossiers, données et rapports. Le Comité d'audit a accès sans restriction aux fonctionnaires de l'Organisation comme demandé pour s'acquitter des tâches.
8. Le Comité d'audit est habilité à recevoir de la direction et des employés de l'Organisation des explications qu'il juge nécessaires à l'exercice de ses responsabilités.
9. Le Comité d'audit peut engager des consultants et autres conseils indépendants lorsqu'il le juge nécessaire pour l'exécution de ses fonctions.

E. Composition du Comité d'audit

10. Le Comité d'audit se compose de trois à cinq membres externes qui sont indépendants vis-à-vis de l'Organisation. Un ou deux des cinq membres sont des membres actifs du CBF.
11. Les membres doivent, à eux tous, posséder des connaissances suffisantes en audit, finances, technologies de l'information, droit, risque et contrôle. Comme les responsabilités du Comité d'audit se transforment en réponse aux évolutions des règlements, de l'économie et du reporting, il importe de réévaluer périodiquement les compétences des membres et l'équilibre global des capacités du Comité afin de répondre aux besoins qui se font jour.
12. La procédure de recrutement respecte les critères de parité et de juste répartition géographique.

F. Le président et le vice-président du Comité d'audit

13. La procédure d'élection peut être menée par le Secrétaire du Comité d'audit, qui invite des candidats souhaitant occuper les postes de Président et de Vice-Président.
14. Chaque année, à sa première séance, le Comité d'audit élit un président et un vice-président parmi ses membres.
15. Le président et le vice-président sont élus pour un mandat d'un an. Ils sont rééligibles deux fois.
16. En l'absence du président, le vice-président le remplace.
17. Si le président ou le vice-président se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter de ses fonctions ou n'est plus membre du Comité d'audit, il cesse d'exercer ses fonctions et un nouveau président ou vice-président est élu pour la durée du mandat restant à courir.
18. Si, en application du paragraphe 17 ci-dessus, le Président cesse d'exercer ses fonctions, le Vice-Président le remplace jusqu'à ce qu'un nouveau Président ait été élu.
19. Un vice-président agissant en qualité de président a les mêmes pouvoirs et les mêmes obligations que le président.

20. Dans l'exercice de ses fonctions, le président demeure sous l'autorité du Comité d'audit.
21. Outre qu'il exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par d'autres dispositions du présent Règlement, le président prononce l'ouverture et la clôture de chaque séance du Comité d'audit, dirige les débats, veille à faire respecter le présent Règlement, donne la parole, met les questions aux voix et annonce les décisions. Il statue sur les motions d'ordre et, sous réserve des dispositions du présent Règlement, règle entièrement les débats à chaque séance et y assure le maintien de l'ordre. Le Président peut proposer au Comité d'audit, au cours de la discussion d'une question, la limitation du temps de parole, la limitation du nombre d'interventions de chaque membre, la clôture de la liste des orateurs ou la clôture des débats. Il peut également proposer la suspension ou l'ajournement de la séance ou l'ajournement du débat sur la question en discussion.
22. Le Président représente le Comité d'audit aux réunions du Comité du budget et des finances et de l'Assemblée des États Parties.

G. Durée des fonctions

23. Les membres du Comité d'audit y siègent pendant trois ans. Les membres indépendants du Comité d'audit n'exercent pas plus de deux mandats.
24. Aux fins d'assurer la continuité au sein du Comité d'audit, les mandats de ses membres sont échelonnés grâce à un allongement d'un an s'appliquant aux mandats du premier président et du premier vice-président nommés, qui siègeront ainsi quatre années et non trois.

H. Quorum et prise de décision

25. Le quorum pour le Comité d'audit est la majorité des membres du Comité.
26. En règle générale, le Comité d'audit s'efforce de prendre ses décisions par consensus. Si, après avoir fait tous les efforts possibles, il ne peut aboutir à une décision par consensus, les décisions mises aux voix sont prises à la majorité des membres présents et votants.
27. Chaque membre du Comité d'audit, y compris le Président, dispose d'une voix.
28. Si les voix se répartissent à égalité, la proposition ou motion n'est pas adoptée.

I. Principes opérationnels du Comité d'audit

1. Valeurs du Comité d'audit.

29. Le Comité d'audit se conduit conformément au code des valeurs et à l'éthique de l'Organisation ainsi qu'aux normes internationales.

2. Communications.

30. Le Comité d'audit attend de toute communication avec la direction et les employés de l'Organisation, ainsi qu'avec tout certificateur externe, qu'elle soit directe, ouverte et complète.

3. Plan de travail.

31. Le Président du Comité d'audit, en accord avec les autres membres et avec l'aide du Secrétaire dudit Comité, établit un plan de travail visant à garantir que le Comité s'acquittera effectivement de ses responsabilités selon un calendrier établi.

4. Calendrier des séances.

32. Le Président établit le calendrier des séances en consultation avec les membres et le Secrétaire du Comité d'audit.

5. Informations nécessaires.

33. Le Comité d'audit établit et communique les informations qui lui sont nécessaires, notamment leur nature, leur étendue et le calendrier de remise de ces informations. Celles-ci sont fournies au Comité d'audit au plus tard six semaines avant la séance.

6. Préparation et participation.

34. Les membres du Comité d'audit sont tenus de préparer les séances de ce Comité et d'y participer.

7. Incompatibilité.

35. Les membres du Comité d'audit ne doivent avoir d'intérêt financier dans aucune activité touchant des questions sur lesquelles ce Comité est chargé de faire des recommandations. Les membres du Comité d'audit ne pourront assumer aucune autre fonction à la Cour pénale internationale.

8. Conflit(s) d'intérêts.

36. Il incombe à chaque membre du Comité d'audit de faire état auprès de celui-ci de tout conflit d'intérêts ou de toute situation qui en présenterait l'apparence. Si la question de la récusation d'un membre se pose pour un vote particulier, le Comité d'audit vote afin de déterminer si ledit membre doit se récuser ou non.

9. Confidentialité.

37. Les membres du Comité d'audit ne doivent divulguer, même après qu'ils ont cessé leurs fonctions, aucune information confidentielle dont ils ont eu connaissance en raison de leurs fonctions dans ce cadre.

10. Orientation et formation.

38. Il est précisé aux membres du Comité d'audit l'orientation formelle à suivre relativement à la finalité et au mandat du Comité ainsi que relativement aux objectifs de l'Organisation.

J. Procédures opérationnelles**1. Séances.**

39. Le Comité d'audit se réunit au moins trois fois par an, et plus fréquemment s'il l'estime nécessaire.

40. La structure du Comité d'audit doit rester aussi simple et efficace que possible. Dans la mesure du possible toujours, une réunion au moins se tient par visioconférence.

41. Le Comité d'audit se réunit normalement au siège de la Cour. Il peut tenir des sessions dans d'autres lieux si le CBF ou lui-même en décide ainsi.

2. Convocation des séances.

42. Le Comité d'audit se réunit à la demande de la majorité de ses membres ou de son Président ou encore à la demande du CBF.

43. Avant que le Président ne demande la convocation d'une session du Comité d'audit, il en consulte les membres, notamment sur la date et la durée de la session.

44. Toute session du Comité d'audit convoquée comme suite à une demande du CBF se réunit dès que possible, au plus tard soixante jours après la date de la demande.

45. Le Président avise les membres du Comité d'audit dès que possible de la date et de la durée de chaque session.

3. Ordre du jour.

46. L'ordre du jour provisoire de chaque session du Comité d'audit est établi par le Secrétaire de ce Comité, si possible en consultation avec son Président, et comprend :

- (a) toutes les questions proposées par le Comité d'audit ; et
- (b) toutes les questions proposées par le CBF.

47. L'ordre du jour provisoire de chaque session du Comité d'audit est communiqué à ses membres et aux membres de la Cour dès que possible, vingt-et-un jours au moins avant l'ouverture de la session. Toute modification ou addition ultérieure à l'ordre du jour provisoire est portée à la connaissance des membres du Comité d'audit et des membres du CBF suffisamment tôt avant la session.

48. Au début de chaque session, le Comité d'audit adopte l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. Ce Comité peut, si besoin est, modifier l'ordre du jour.

4. Accès aux fonctionnaires.

49. Le Comité d'audit a accès sans restriction aux fonctionnaires de l'Organisation comme peut l'exiger l'accomplissement des tâches.

K. Rémunération des membres du Comité

50. Les membres du Comité d'audit sont engagés en tant que bénévoles, la Cour se chargeant pour sa part de régler leurs frais de déplacement et d'hébergement ainsi que les coûts afférents.

51. Les membres du Comité d'audit travaillent *pro bono*, contre le règlement de leurs frais de déplacement (en classe affaires) pour les séances, et de 140 pour cent de l'indemnité journalière de subsistance.

L. Responsabilités

52. Il est de la responsabilité du Comité d'audit de fournir à l'Assemblée, via le CBF, un avis objectif et indépendant sur le bien-fondé des dispositions prises par l'administration relativement aux aspects suivants de la gestion de l'Organisation :

1. Valeurs et éthique.

53. Afin d'obtenir une assurance raisonnable s'agissant des pratiques éthiques et des valeurs de l'Organisation, le Comité de l'audit :

- a) analyse et évalue les pratiques, procédures et politiques établies par la direction afin de vérifier que tous, direction et personnel de l'Organisation, se conforment à son code de conduite et à ses politiques éthiques ;
- b) surveille les mécanismes élaborés par la direction afin d'établir et de maintenir des normes éthiques élevées pour tous, responsables et personnel de l'Organisation ; et
- c) analyse les systèmes et pratiques établis par la direction et donne des conseils à ce sujet afin de contrôler le respect des normes, politiques, réglementations et lois en matière de conduite éthique, identifie toute violation de l'éthique ou du droit et traite ces problèmes.

2. Gouvernance de la Cour.

54. Afin d'obtenir une assurance raisonnable s'agissant des mécanismes de la Cour en matière de gouvernance, le Comité d'audit analyse ceux qui sont établis et développés au

sein de l'Organisation, ainsi que les procédures mises en place afin de garantir que tout fonctionne comme prévu. Le Comité d'audit fournit des conseils à ce sujet.

55. Gestion du risque. Afin d'obtenir une assurance raisonnable s'agissant des mécanismes de gestion des risques de l'Organisation, le Comité d'audit :

- a) surveille les modalités de contrôle et les expositions au risque importantes, notamment les risques de fraude et les questions de gouvernance, ainsi que les autres sujets selon que de besoin ou tels que demandés par les plus hauts responsables ;
- b) analyse les mécanismes de gestion des risques établis et développés par la direction ainsi que les procédures mises en place afin de garantir que tout fonctionne comme prévu. Le Comité d'audit donne des conseils à ce sujet ;
- c) analyse chaque année le profil de risque de l'Organisation ; et
- d) obtient de l'auditeur interne un rapport annuel sur la mise en œuvre et le développement, par la direction, d'un processus de gestion des risques intégré et adéquat.

3. Cadre du contrôle de la gestion.

56. Afin d'obtenir une assurance raisonnable s'agissant du cadre de contrôle de gestion de la Cour, le Comité d'audit :

- a) analyse les mécanismes de contrôle interne des unités de la Cour ainsi que de l'Organisation dans son ensemble, et donne des conseils à ce sujet ; et
- b) reçoit des rapports sur toutes les questions importantes provenant des tâches accomplies par d'autres et fournissant aux plus hauts responsables des garanties sur le contrôle interne et financier.

M. Surveillance de l'audit interne, de l'audit externe et des autres certificateurs

1. Audit interne

57. Afin d'obtenir une assurance raisonnable s'agissant du travail d'audit accompli, le Comité d'audit :

- a) analyse et approuve la charte d'audit interne au moins une fois tous les deux ans. La charte doit être revue afin de s'assurer qu'elle est en adéquation avec les modifications survenues dans les dispositions prises par l'Organisation en matière de finances, de gestion des risques et de gouvernance, et qu'elle reflète l'évolution des pratiques professionnelles en audit interne ;
- b) analyse et approuve les plans de travail annuels proposés par l'audit interne et selon une approche fondée sur les risques, et formule des recommandations au sujet des projets d'audit interne ;
- c) conseille l'Assemblée, via le CBF, sur les qualifications et le recrutement du directeur du Bureau de l'audit interne, ainsi que sur le fait de le libérer ou de le garder ;
- d) fournit des éléments sur l'évaluation annuelle des performances du directeur du Bureau de l'audit interne ;
- e) recommande à la direction la compensation adéquate pour le Bureau de l'audit interne ;
- f) analyse le budget, l'expertise et la dotation en personnel du programme d'audit interne ;
- g) conseille l'Assemblée, via le CBF, sur les augmentations et diminutions du budget demandé pour le programme d'audit interne et pour toute expertise supplémentaire nécessaire ; évalue si cette dernière doit prendre la forme d'emplois permanents ou de recours à des consultants ;
- h) analyse les rapports d'audit interne et autres communications à la direction ;

- i) analyse les plans d'actions de la direction et en assure le suivi afin de formuler des recommandations en audit interne ;
- j) demande au directeur du Bureau de l'audit interne si des tâches ou des devoirs d'audit interne ont été accomplis sans donner lieu à un rapport soumis au Comité d'audit et si tel est le cas, demande quelles questions importantes ont été soulevées en conséquence ;
- k) analyse le Plan stratégique d'audit, les objectifs du programme, les mesures de performance et les résultats, et fournit des éléments sur ces sujets ;
- l) demande au directeur du Bureau de l'audit interne de présenter les mesures prises pour s'assurer que l'activité d'audit est conforme aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne établies par l'Institut des auditeurs internes (Institute of Internal Auditors) ;
- m) s'assure que la fonction d'audit interne est soumise à un examen externe d'assurance qualité tous les cinq ans ; et
- n) analyse les résultats de l'examen externe d'assurance qualité pratiqué de manière indépendante et suit la mise en œuvre des plans d'action destinés à mettre en application les recommandations formulées.

2. Audit externe

58. Afin d'obtenir une assurance raisonnable s'agissant du travail des certificateurs externes, le Comité d'audit rencontre les prestataires au cours de la planification de l'audit, la présentation des états financiers audités et les débats sur la lettre destinée à la direction contenant des recommandations.

59. Le Comité d'audit examine et surveille l'indépendance de l'auditeur externe et de ses recommandations, ainsi que toute question soulevée par cette personne ou par tout autre certificateur externe.

60. Le Comité adresse à l'organe compétent des recommandations au sujet de la nomination de l'auditeur externe.

3. Suivi des plans d'action de la direction

61. Afin d'obtenir une assurance raisonnable s'agissant de la mise en œuvre par la direction des observations et recommandations formulées par l'audit externe et interne, le Comité d'audit analyse des rapports réguliers sur le progrès de l'application à la fois des plans d'action de la direction qui ont été approuvés, et des recommandations d'audit résultant des audits effectués.

4. États financiers et rapports publics sur la reddition des comptes

62. Le Comité d'audit est responsable de la surveillance de l'audit indépendant des états financiers de l'Organisation, ce qui inclut - sans s'y limiter - la surveillance des solutions apportées aux constatations des auditeurs dans des domaines tels que le respect des lois et de la réglementation, le contrôle interne, et l'éthique.

5. Autres responsabilités

63. De plus, le Comité d'audit :

- a) accomplit à la demande de l'Assemblée toute activité autre liée à la présente Charte ; et
- b) évalue régulièrement les performances du Comité d'audit et de ses membres ;

6. Reporting sur les performances du Comité d'audit

64. Le Comité d'audit doit :

- a) Produire un rapport annuel qui résume ses activités et recommandations, rapport destiné au CBF.
 - b) Ledit rapport inclut :
 - i) un résumé du travail accompli par le Comité d'audit au cours de l'année précédente aux fins de s'acquitter pleinement de ses responsabilités ;
 - ii) un résumé du progrès accompli par les unités de direction dans leurs actions correctives entreprises à la suite des découvertes et recommandations formulées dans les rapports d'audit tant interne qu'externe ;
 - iii) une évaluation globale du cadre d'application, du contrôle et des risques présentés par les unités de direction, incluant des détails sur tout risque significatif se faisant jour ou tout changement législatif ayant des incidences sur l'Organisation ;
 - iv) des précisions sur les séances, et notamment le nombre de séances qui se sont tenues sur la période concernée ainsi que le nombre de réunions auxquelles chaque membre a participé.
65. Le Comité d'audit peut à tout moment faire rapport à l'Assemblée via le Comité du budget et des finances au sujet de toute question qu'il juge importante.

N. Langues

66. Les langues de travail du Comité sont les langues de travail officielles de la Cour.
67. À moins que le Président du Comité d'audit n'en ait décidé autrement, la totalité des recommandations et autres documents de ce Comité sont publiés dans les langues officielles de la Cour.

O. Examen

68. Le Comité continue d'examiner la présente Charte.

Annexe V

Demandes de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu – 2015

<i>N°</i>	<i>Date</i>	<i>Description de la demande</i>	<i>Montant initial (en euros)</i>
1	22 décembre 2014	Coûts imprévus et inévitables dans l'affaire <i>Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gamba, Aime Kilola Musamba, Jean-Jacques Mangenda Kabongo, Fidele Babala Wandu et Narcisse Arido</i> dans la situation en République centrafricaine en 2015	1 013 100
2	24 décembre 2014	Coûts imprévus et inévitables dans l'affaire <i>Le Procureur c. Charles Blé Goudé</i> dans la situation en Côte d'Ivoire en 2015	2 076 500
3	6 mars 2015	Coûts inévitables dans l'affaire <i>Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Combo</i> dans la situation en République centrafricaine, à savoir la nouvelle prolongation du mandat d'un juge de la Chambre de première instance III au-delà de son mandat prolongé au 31 mars 2015 ainsi que d'un nombre limité de membres du personnel chargé de l'appui judiciaire. Ces besoins découlent d'événements imprévus dans l'affaire, notamment de la nécessité de convoquer des témoins supplémentaires après la fin de la présentation des éléments de preuve initialement close en avril 2014, et des complications dans la procédure suite à l'évolution de l'affaire au titre de l'article 70 (<i>Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba et al.</i>) qui est traitée séparément mais qui y est étroitement liée.	124 200
4	10 juillet 2015	Coûts imprévus et inévitables dans cette affaire suite à la remise et au transfèrement de M. Ongwen au Centre de détention de la CPI en janvier 2015.	3 050 000
Montant total des demandes			6 263 800

Annexe VI

Incidences budgétaires de la mise en œuvre des recommandations du Comité du budget et des finances

Comparaison entre le projet de budget et les recommandations formulées par le Comité du budget et des finances (en milliers d'euros)

Tableau 1: Total des grands programmes

Total CPI	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
<i>Juges</i>	5 369,1		5 369,1	5 369,1		5 369,1			
Administrateurs	22 166,9	30 114,2	52 281,1	20 031,9	30 357,9	50 389,8	-2 135,0	243,7	-1 891,3
Agents des services généraux	14 759,6	9 300,2	24 059,8	15 091,8	9 151,2	24 243,0	332,2	-149,0	183,2
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>36 926,5</i>	<i>39 414,4</i>	<i>76 340,9</i>	<i>35 123,7</i>	<i>39 509,1</i>	<i>74 632,8</i>	<i>-1 802,8</i>	<i>94,7</i>	<i>-1 708,1</i>
Personnel temporaire	3 865,1	22 383,7	26 248,8	1 935,2	17 661,2	19 596,4	-1 929,9	-4 722,5	-6 652,4
Personnel temporaire pour les réunions	414,3	742,2	1 156,5	414,3	742,2	1 156,5			
Heures supplémentaires	268,5	156,4	424,9	256,5	156,4	412,9	-12,0		-12,0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>4 547,8</i>	<i>23 282,3</i>	<i>27 830,2</i>	<i>2 605,9</i>	<i>18 559,8</i>	<i>21 165,8</i>	<i>-1 941,9</i>	<i>-4 722,5</i>	<i>-6 664,4</i>
Voyages	1 196,9	4 897,5	6 094,4	1 030,2	4 063,3	5 093,5	-166,7	-834,2	-1 000,9
Représentation	36,5		36,5	31,0		31,0	-5,5		-5,5
Services contractuels	2 370,2	2 586,5	4 956,6	2 110,6	2 205,1	4 315,7	-259,6	-381,4	-641,0
Formation	637,7	405,8	1 043,5	418,1	331,2	749,3	-219,6	-74,6	-294,2
Consultants	178,0	534,5	712,5	117,1	359,3	476,4	-60,9	-175,2	-236,1
Conseils pour la Défense		4 881,5	4 881,5		4 430,6	4 430,6		-450,9	-450,9
Conseils pour les victimes		2 178,5	2 178,5		1 963,2	1 963,2		-215,3	-215,3
Frais généraux de fonctionnement	12 836,7	8 496,7	21 333,4	12 124,7	7 732,8	19 857,5	-712,0	-763,9	-1 475,9
Fournitures et accessoires	623,4	398,5	1 021,9	483,4	360,4	843,8	-140,0	-38,1	-178,1
Matériel, dont mobilier	486,1	987,5	1 473,6	315,9	716,1	1 032,0	-170,2	-271,4	-441,6
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>18 365,5</i>	<i>25 366,9</i>	<i>43 732,5</i>	<i>16 630,9</i>	<i>22 162,0</i>	<i>38 792,9</i>	<i>-1 734,5</i>	<i>-3 204,9</i>	<i>-4 939,4</i>
Total	65 208,9	88 063,7	153 272,7	59 729,6	80 231,0	139 960,6	-5 479,3	-7 832,7	-13 312,0

Tableau 2: Grand programme I : Branche judiciaire

Grand programme I Branche judiciaire	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Juges	5 369,1		5 369,1	5 369,1		5 369,1			
Administrateurs	3 301,7	804,0	4 105,7	3 301,7	1 174,1	4 475,8		370,1	370,1
Agents des services généraux	913,6		913,6	913,6		913,6			
Total partiel (fonctionnaires)	4 215,2	804,0	5 019,2	4 215,2	1 174,1	5 389,4		370,1	370,1
Personnel temporaire	119,6	1 890,7	2 010,3	119,6	1 355,0	1 474,6		-535,7	-535,7
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Total partiel (autre personnel)	119,6	1 890,7	2 010,3	119,6	1 355,0	1 474,6		-535,7	-535,7
Voyages	160,5		160,5	99,5		99,5	-61,0		-61,0
Représentation	12,0		12,0	12,0		12,0			
Services contractuels	5,0		5,0	5,0		5,0			
Formation	36,0		36,0	22,0		22,0	-14,0		-14,0
Consultants	10,0		10,0	10,0		10,0			
Frais généraux de fonctionnement	77,4		77,4	77,4		77,4			
Fournitures et accessoires	5,0		5,0	5,0		5,0			
Matériel, dont mobilier									
Total partiel (hors personnel)	305,9		305,9	230,9		230,9	-75,0		-75,0
Total	10 009,9	2 694,7	12 704,6	9 934,9	2 529,1	12 464,0	-75,0	-165,6	-240,6

Tableau 3: Programme 1100 : Présidence

1100 Présidence	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Juges	28,0		28,0	28,0		28,0			
Administrateurs	709,0		709,0	709,0		709,0			
Agents des services généraux	289,6		289,6	289,6		289,6			
Total partiel (fonctionnaires)	998,6		998,6	998,6		998,6			
Personnel temporaire	119,6		119,6	119,6		119,6			
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Total partiel (autre personnel)	119,6		119,6	119,6		119,6			
Voyages	152,7		152,7	95,7		95,7	-57,0		-57,0
Représentation	10,0		10,0	10,0		10,0			
Services contractuels									
Formation	6,0		6,0	6,0		6,0			
Consultants	10,0		10,0	10,0		10,0			
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
Total partiel (hors personnel)	178,7		178,7	121,7		121,7	-57,0		-57,0
Total	1 324,9		1 324,9	1 267,9		1 267,9	-57,0		-57,0

Tableau 4: Programme 1200 : Chambres

1200 Chambres	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Juges	5 341,1		5 341,1	5 341,1		5 341,1			
Administrateurs	2 389,9	804,0	3 193,9	2 389,9	1 174,1	3 564,0		370,1	370,1
Agents des services généraux	549,1		549,1	549,1		549,1			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>2 939,0</i>	<i>804,0</i>	<i>3 743,0</i>	<i>2 939,0</i>	<i>1 174,1</i>	<i>4 113,1</i>		<i>370,1</i>	<i>370,1</i>
Personnel temporaire		1 890,7	1 890,7		1 355,0	1 355,0		-535,7	-535,7
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>1 890,7</i>	<i>1 890,7</i>		<i>1 355,0</i>	<i>1 355,0</i>		<i>-535,7</i>	<i>-535,7</i>
Voyages									
Représentation	1,0		1,0	1,0		1,0			
Services contractuels									
Formation	30,0		30,0	16,0		16,0	-14,0		-14,0
Consultants									
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>31,0</i>		<i>31,0</i>	<i>17,0</i>		<i>17,0</i>	<i>-14,0</i>		<i>-14,0</i>
Total	8 311,1	2 694,7	11 005,8	8 297,1	2 529,1	10 826,2	-14,0	-165,6	-179,6

Tableau 5: Sous-programme 1310 : Bureaux de liaison

1310 Bureaux de liaison	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Juges									
Administrateurs	202,7		202,7	202,7		202,7			
Agents des services généraux	74,9		74,9	74,9		74,9			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>277,6</i>		<i>277,6</i>	<i>277,6</i>		<i>277,6</i>			
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>									
Voyages	7,9		7,9	3,9		3,9	-4,0		-4,0
Représentation	1,0		1,0	1,0		1,0			
Services contractuels	5,0		5,0	5,0		5,0			
Formation									
Consultants									
Frais généraux de fonctionnement	77,4		77,4	77,4		77,4			
Fournitures et accessoires	5,0		5,0	5,0		5,0			
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>96,3</i>		<i>96,3</i>	<i>92,3</i>		<i>92,3</i>	<i>-4,0</i>		<i>-4,0</i>
Total	373,9		373,9	369,9		369,9	-4,0		-4,0

Tableau 6: Grand programme II : Bureau du Procureur

Grand programme II Bureau du Procureur	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	4 341,3	13 148,6	17 489,9	4 318,3	15 405,7	19 724,0	-22,9	2 257,1	2 234,2
Agents des services généraux	1 078,1	3 016,6	4 094,7	1 078,3	3 215,8	4 294,1	0,2	199,2	199,4
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>5 419,3</i>	<i>16 165,2</i>	<i>21 584,5</i>	<i>5 396,6</i>	<i>18 621,5</i>	<i>24 018,1</i>	<i>-22,7</i>	<i>2 456,3</i>	<i>2 433,6</i>
Personnel temporaire	1 886,4	17 738,9	19 625,3	828,2	14 357,5	15 185,7	-1 058,2	-3 381,4	-4 439,6
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>1 886,4</i>	<i>17 738,9</i>	<i>19 625,3</i>	<i>828,2</i>	<i>14 357,5</i>	<i>15 185,7</i>	<i>-1 058,2</i>	<i>-3 381,4</i>	<i>-4 439,6</i>
Voyages	289,0	2 650,3	2 939,3	289,0	2 148,2	2 437,2	0,0	-502,1	-502,1
Représentation	10,0		10,0	5,0		5,0	-5,0		-5,0
Services contractuels	65,0	594,5	659,5	65,0	573,5	638,5		-21,0	-21,0
Formation	144,5	221,0	365,5	113,5	187,0	300,5	-31,0	-34,0	-65,0
Consultants		112,7	112,7		111,9	111,9		-0,8	-0,8
Frais généraux de fonctionnement		535,0	535,0		535,0	535,0			
Fournitures et accessoires	49,0	71,0	120,0	9,0	71,0	80,0	-40,0		-40,0
Matériel, dont mobilier		140,0	140,0		140,0	140,0			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>557,5</i>	<i>4 324,5</i>	<i>4 882,0</i>	<i>481,6</i>	<i>3 766,6</i>	<i>4 248,2</i>	<i>-76,0</i>	<i>-557,9</i>	<i>-633,9</i>
Total	7 863,3	38 228,6	46 091,9	6 706,4	36 745,6	43 452,0	-1 156,9	-1 483,0	-2 639,9

Tableau 7: Programme 2110 : Cabinet du Procureur

2110 Cabinet du Procureur	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	1 211,3		1 211,3	1 188,3		1 188,3	-23,0		-23,0
Agents des services généraux	346,9		346,9	347,0		347,0	0,1		0,1
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 558,2</i>		<i>1 558,2</i>	<i>1 535,3</i>		<i>1 535,3</i>	<i>-22,9</i>		<i>-22,9</i>
Personnel temporaire	386,7	168,0	554,7	235,8	120,2	356,0	-150,9	-47,8	-198,7
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>386,7</i>	<i>168,0</i>	<i>554,7</i>	<i>235,8</i>	<i>120,2</i>	<i>356,0</i>	<i>-150,9</i>	<i>-47,8</i>	<i>-198,7</i>
Voyages	73,4	108,2	181,6	73,4	108,1	181,5	0,0	-0,1	-0,1
Représentation	10,0		10,0	5,0		5,0	-5,0		-5,0
Services contractuels		50,0	50,0		50,0	50,0			
Formation	144,5	221,0	365,5	113,5	187,0	300,5	-31,0	-34,0	-65,0
Consultants		112,7	112,7		111,9	111,9		-0,8	-0,8
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>227,9</i>	<i>491,9</i>	<i>719,8</i>	<i>191,9</i>	<i>457,0</i>	<i>648,9</i>	<i>-36,0</i>	<i>-34,9</i>	<i>-70,9</i>
Total	2 172,8	659,9	2 832,7	1 963,0	577,2	2 540,2	-209,8	-82,7	-292,5

Tableau 8: Sous-programme 2120 : Section des services

2120 Section des services	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	1 174,8	836,2	2 011,0	1 174,8	805,2	1 980,0		-31,0	-31,0
Agents des services généraux	265,9	1 196,5	1 462,4	265,9	1 263,5	1 529,4		67,0	67,0
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 440,7</i>	<i>2 032,7</i>	<i>3 473,4</i>	<i>1 440,7</i>	<i>2 068,7</i>	<i>3 509,4</i>		<i>36,0</i>	<i>36,0</i>
Personnel temporaire	411,8	3 014,0	3 425,8	217,0	2 155,3	2 372,3	-194,8	-858,7	-1 053,5
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>411,8</i>	<i>3 014,0</i>	<i>3 425,8</i>	<i>217,0</i>	<i>2 155,3</i>	<i>2 372,3</i>	<i>-194,8</i>	<i>-858,7</i>	<i>-1 053,5</i>
Voyages	41,1	311,0	352,1	41,1	285,0	326,1		-26,0	-26,0
Représentation									
Services contractuels	65,0	544,5	609,5	65,0	523,5	588,5		-21,0	-21,0
Formation									
Consultants									
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires	49,0	71,0	120,0	9,0	71,0	80,0	-40,0		-40,0
Matériel, dont mobilier		140,0	140,0		140,0	140,0			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>155,1</i>	<i>1 066,5</i>	<i>1 221,6</i>	<i>115,1</i>	<i>1 019,5</i>	<i>1 134,6</i>	<i>-40,0</i>	<i>-47,0</i>	<i>-87,0</i>
Total	2 007,6	6 113,2	8 120,8	1 772,8	5 243,5	7 016,3	-234,8	-869,7	-1 104,5

Tableau 9: Programme 2200 : Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération

2200 Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	798,4	954,1	1 752,5	798,5	1 503,7	2 302,2	0,1	549,6	549,7
Agents des services généraux	132,9		132,9	133,0		133,0	0,1		0,1
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>931,4</i>	<i>954,1</i>	<i>1 885,5</i>	<i>931,5</i>	<i>1 503,7</i>	<i>2 435,2</i>	<i>0,1</i>	<i>549,6</i>	<i>549,7</i>
Personnel temporaire	411,8	1 219,9	1 631,7		1 175,5	1 175,5	-411,8	-44,4	-456,2
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>411,8</i>	<i>1 219,9</i>	<i>1 631,7</i>		<i>1 175,5</i>	<i>1 175,5</i>	<i>-411,8</i>	<i>-44,4</i>	<i>-456,2</i>
Voyages	153,8	336,1	489,9	153,8	306,6	460,4		-29,5	-29,5
Représentation									
Services contractuels									
Formation									
Consultants									
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>153,8</i>	<i>336,1</i>	<i>489,9</i>	<i>153,8</i>	<i>306,6</i>	<i>460,4</i>		<i>-29,5</i>	<i>-29,5</i>
Total	1 497,0	2 510,1	4 007,1	1 085,3	2 985,8	4 071,1	-411,7	475,7	64,0

Tableau 10: Programme 2300 : Division des enquêtes

2300 Division des enquêtes	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	311,4	8 049,2	8 360,6	311,4	8 161,6	8 473,0		112,4	112,4
Agents des services généraux	199,4	1 354,8	1 554,2	199,4	1 487,0	1 686,4		132,2	132,2
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>510,8</i>	<i>9 404,0</i>	<i>9 914,8</i>	<i>510,8</i>	<i>9 648,6</i>	<i>10 159,4</i>		<i>244,6</i>	<i>244,6</i>
Personnel temporaire	180,9	6 769,4	6 950,3		6 102,1	6 102,1	-180,9	-667,3	-848,2
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>180,9</i>	<i>6 769,4</i>	<i>6 950,3</i>		<i>6 102,1</i>	<i>6 102,1</i>	<i>-180,9</i>	<i>-667,3</i>	<i>-848,2</i>
Voyages		1 627,3	1 627,3		1 180,8	1 180,8		-446,5	-446,5
Représentation									
Services contractuels									
Formation									
Consultants									
Frais généraux de fonctionnement		535,0	535,0		535,0	535,0			
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>		<i>2 162,3</i>	<i>2 162,3</i>		<i>1 715,8</i>	<i>1 715,8</i>		<i>-446,5</i>	<i>-446,5</i>
Total	691,7	18 335,7	19 027,4	510,8	17 466,5	17 977,3	-180,9	-869,2	-1 050,1

Tableau 11: Programme 2400 : Division des poursuites

2400 Division des poursuites	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	845,3	3 484,2	4 329,5	845,3	4 935,2	5 780,5	0,0	1 451,0	1 451,0
Agents des services généraux	132,9	465,3	598,2	133,0	465,3	598,3	0,1		0,1
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>978,3</i>	<i>3 949,5</i>	<i>4 927,8</i>	<i>978,3</i>	<i>5 400,5</i>	<i>6 378,8</i>	<i>0,0</i>	<i>1 451,0</i>	<i>1 451,0</i>
Personnel temporaire	495,2	6 392,5	6 887,7	375,4	4 804,4	5 179,8	-119,8	-1 588,1	-1 707,9
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>495,2</i>	<i>6 392,5</i>	<i>6 887,7</i>	<i>375,4</i>	<i>4 804,4</i>	<i>5 179,8</i>	<i>-119,8</i>	<i>-1 588,1</i>	<i>-1 707,9</i>
Voyages	20,7	267,7	288,4	20,7	267,7	288,4			
Représentation									
Services contractuels									
Formation									
Consultants									
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>20,7</i>	<i>267,7</i>	<i>288,4</i>	<i>20,7</i>	<i>267,7</i>	<i>288,4</i>			
Total	1 494,2	10 609,7	12 103,9	1 374,4	10 472,6	11 847,0	-119,8	-137,1	-256,9

Tableau 12: Grand programme III : Greffe

Grand programme III Greffe	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	12 481,1	15 118,4	27 599,5	10 638,7	13 130,8	23 769,5	-1 842,5	-1 987,6	-3 830,1
Agents des services généraux	12 212,1	6 153,4	18 365,5	12 560,3	5 805,2	18 365,5	348,2	-348,2	0,0
Total partiel (fonctionnaires)	24 693,2	21 271,8	45 965,0	23 199,0	18 936,0	42 135,0	-1 494,2	-2 335,8	-3 830,0
Personnel temporaire	878,7	2 820,1	3 698,8	36,1	1 957,5	1 993,6	-842,6	-862,6	-1 705,2
Personnel temporaire pour les réunions	274,3	742,2	1 016,5	274,3	742,2	1 016,5			
Heures supplémentaires	230,5	156,4	386,9	218,5	156,4	374,9	-12,0		-12,0
Total partiel (autre personnel)	1 383,4	3 718,7	5 102,1	528,8	2 856,1	3 384,9	-854,6	-862,6	-1 717,2
Voyages	251,6	2 052,5	2 304,1	188,2	1 772,7	1 960,9	-63,4	-279,8	-343,2
Représentation	4,0		4,0	4,0		4,0			
Services contractuels	994,3	1 947,0	2 941,3	854,7	1 586,6	2 441,3	-139,6	-360,4	-500,0
Formation	403,7	165,2	568,9	237,3	129,9	367,2	-166,4	-35,3	-201,7
Consultants	88,0	296,8	384,8	47,1	162,4	209,5	-40,9	-134,4	-175,3
Conseils pour la Défense		4 881,5	4 881,5		4 430,6	4 430,6		-450,9	-450,9
Conseils pour les victimes		2 178,5	2 178,5		1 963,2	1 963,2		-215,3	-215,3
Frais généraux de fonctionnement	7 486,5	7 946,7	15 433,2	6 974,5	7 182,8	14 157,3	-512,0	-763,9	-1 275,9
Fournitures et accessoires	550,7	327,5	878,2	450,7	289,4	740,1	-100,0	-38,1	-138,1
Matériel, dont mobilier	461,1	837,5	1 298,6	300,9	566,1	867,0	-160,2	-271,4	-431,6
Total partiel (hors personnel)	10 239,8	20 633,2	30 873,0	9 057,3	18 083,7	27 141,0	-1 182,5	-2 549,5	-3 732,0
Total	36 316,4	45 623,7	81 940,2	32 785,2	39 875,8	72 661,0	-3 531,3	-5 747,9	-9 279,2

Tableau 13: Programme 3100 : Greffier

3100 Greffier	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	1 474,6		1 474,6	1 199,3		1 199,3	-275,3		-275,3
Agents des services généraux	144,3		144,3	144,3		144,3			
Total partiel (fonctionnaires)	1 618,8		1 618,8	1 343,5		1 343,5	-275,3		-275,3
Personnel temporaire	408,9		408,9				-408,9		-408,9
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Total partiel (autre personnel)	408,9		408,9				-408,9		-408,9
Voyages	12,4	31,3	43,7	11,3	29,4	40,7	-1,1	-1,9	-3,0
Représentation	4,0		4,0	4,0		4,0			
Services contractuels	5,0		5,0	5,0		5,0			
Formation	16,5		16,5	6,4		6,4	-10,1		-10,1
Consultants									
Conseils pour la Défense									
Conseils pour les victimes									
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
Total partiel (hors personnel)	37,9	31,3	69,2	26,7	29,4	56,1	-11,2	-1,9	-13,1
Total	2 065,7	31,3	2 097,0	1 370,3	29,4	1 399,7	-695,4	-1,9	-697,3

Tableau 14: Sous-programme 3110 : Cabinet du Greffier

3110 Cabinet du Greffier	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	695,2		695,2	579,8		579,8	-115,4		-115,4
Agents des services généraux	79,2		79,2	79,2		79,2			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>774,4</i>		<i>774,4</i>	<i>659,1</i>		<i>659,1</i>	<i>-115,4</i>		<i>-115,4</i>
Personnel temporaire	289,3		289,3				-289,3		-289,3
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>289,3</i>		<i>289,3</i>				<i>-289,3</i>		<i>-289,3</i>
Voyages	9,1	25,5	34,6	9,1	25,5	34,6			
Représentation	4,0		4,0	4,0		4,0			
Services contractuels									
Formation									
Consultants									
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>13,1</i>	<i>25,5</i>	<i>38,6</i>	<i>13,1</i>	<i>25,5</i>	<i>38,6</i>			
Total	1 076,8	25,5	1 102,3	672,2	25,5	697,7	-404,7		-404,7

Tableau 15: Sous-programme 3130 : Bureau des affaires juridiques

3130 Bureau des affaires juridiques	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	779,4		779,4	619,4		619,4	-159,9		-159,9
Agents des services généraux	65,0		65,0	65,0		65,0			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>844,4</i>		<i>844,4</i>	<i>684,5</i>		<i>684,5</i>	<i>-159,9</i>		<i>-159,9</i>
Personnel temporaire	119,6		119,6				-119,6		-119,6
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>119,6</i>		<i>119,6</i>				<i>-119,6</i>		<i>-119,6</i>
Voyages	3,3	5,8	9,1	2,2	3,9	6,1	-1,1	-1,9	-3,0
Représentation									
Services contractuels	5,0		5,0	5,0		5,0			
Formation	16,5		16,5	6,4		6,4	-10,1		-10,1
Consultants									
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>24,8</i>	<i>5,8</i>	<i>30,6</i>	<i>13,6</i>	<i>3,9</i>	<i>17,5</i>	<i>-11,2</i>	<i>-1,9</i>	<i>-13,1</i>
Total	988,8	5,8	994,6	698,1	3,9	702,0	-290,7	-1,9	-292,6

Tableau 16: Programme 3200 : Direction des services de gestion

3200 Direction des services de gestion	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	3 657,9	130,0	3 787,9	2 757,2	86,6	2 843,8	-900,6	-43,4	-944,0
Agents des services généraux	8 621,4	495,1	9 116,5	9 132,2	468,7	9 600,9	510,7	-26,4	484,3
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>12 279,3</i>	<i>625,1</i>	<i>12 904,4</i>	<i>11 889,4</i>	<i>555,3</i>	<i>12 444,7</i>	<i>-389,9</i>	<i>-69,8</i>	<i>-459,7</i>
Personnel temporaire	253,1	650,7	903,8	36,1	317,5	353,6	-217,0	-333,2	-550,2
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires	195,5	126,4	321,9	193,5	126,4	319,9	-2,0		-2,0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>448,6</i>	<i>777,1</i>	<i>1 225,7</i>	<i>229,6</i>	<i>443,9</i>	<i>673,5</i>	<i>-219,0</i>	<i>-333,2</i>	<i>-552,2</i>
Voyages	46,1	219,5	265,6	32,0	172,6	204,6	-14,2	-46,9	-61,1
Représentation									
Services contractuels	483,7	126,0	609,7	444,6		444,6	-39,1	-126,0	-165,1
Formation	262,9	96,3	359,2	159,7	74,9	234,6	-103,2	-21,4	-124,6
Consultants	53,0		53,0	14,6		14,6	-38,4		-38,4
Frais généraux de fonctionnement	3 878,5	420,0	4 298,5	3 446,3	220,0	3 666,3	-432,3	-200,0	-632,3
Fournitures et accessoires	313,0	54,1	367,1	288,7	46,6	335,3	-24,3	-7,5	-31,8
Matériel, dont mobilier	172,1	270,0	442,1	108,8	170,7	279,5	-63,3	-99,3	-162,6
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>5 209,3</i>	<i>1 185,9</i>	<i>6 395,2</i>	<i>4 494,6</i>	<i>684,8</i>	<i>5 179,4</i>	<i>-714,7</i>	<i>-501,1</i>	<i>-1 215,8</i>
Total	17 937,1	2 588,1	20 525,2	16 613,5	1 684,0	18 297,5	-1 323,6	-904,1	-2 227,7

Tableau 17: Sous-programme 3210 : Bureau du directeur des services de gestion

3210 Bureau du directeur des services de gestion	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	715,2		715,2	686,0		686,0	-29,2		-29,2
Agents des services généraux	390,2		390,2	390,2		390,2			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 105,4</i>		<i>1 105,4</i>	<i>1 076,2</i>		<i>1 076,2</i>	<i>-29,2</i>		<i>-29,2</i>
Personnel temporaire	119,6		119,6				-119,6		-119,6
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>119,6</i>		<i>119,6</i>				<i>-119,6</i>		<i>-119,6</i>
Voyages	11,3	3,0	14,3	5,8	1,5	7,3	-5,6	-1,5	-7,1
Représentation									
Services contractuels	1,2		1,2				-1,2		-1,2
Formation	17,7	1,2	18,9	4,7	0,3	5,0	-13,1	-0,9	-14,0
Consultants	13,0		13,0				-13,0		-13,0
Frais généraux de fonctionnement	301,0		301,0	301,0		301,0			
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>344,3</i>	<i>4,2</i>	<i>348,5</i>	<i>311,5</i>	<i>1,8</i>	<i>313,3</i>	<i>-32,8</i>	<i>-2,4</i>	<i>-35,2</i>
Total	1 569,3	4,2	1 573,5	1 387,6	1,8	1 389,4	-181,6	-2,4	-184,0

Tableau 18: Sous-programme 3220 : Section des ressources humaines

3220 Section des ressources humaines	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	1 057,0		1 057,0	560,5		560,5	-496,5		-496,5
Agents des services généraux	1 054,6		1 054,6	1 342,9		1 342,9	288,3		288,3
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>2 111,6</i>		<i>2 111,6</i>	<i>1 903,4</i>		<i>1 903,4</i>	<i>-208,2</i>		<i>-208,2</i>
Personnel temporaire	97,4		97,4				-97,4		-97,4
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>97,4</i>		<i>97,4</i>				<i>-97,4</i>		<i>-97,4</i>
Voyages	14,0		14,0	10,0		10,0	-4,0		-4,0
Représentation									
Services contractuels	8,0		8,0	8,0		8,0			
Formation	154,3		154,3	94,7		94,7	-59,6		-59,6
Consultants	35,0		35,0	14,6		14,6	-20,4		-20,4
Frais généraux de fonctionnement	282,0		282,0				-282,0		-282,0
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>493,3</i>		<i>493,3</i>	<i>127,3</i>		<i>127,3</i>	<i>-366,0</i>		<i>-366,0</i>
Total	2 702,4		2 702,4	2 030,7		2 030,7	-671,6		-671,6

Tableau 19: Sous-programme 3230 : Section du budget

3230 Section du budget	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	368,8		368,8	368,8		368,8			
Agents des services généraux	195,1		195,1	195,1		195,1			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>563,9</i>		<i>563,9</i>	<i>563,9</i>		<i>563,9</i>			
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires	1,5		1,5	1,5		1,5			
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>1,5</i>		<i>1,5</i>	<i>1,5</i>		<i>1,5</i>			
Voyages	2,8		2,8	2,8		2,8			
Représentation									
Services contractuels									
Formation	9,2		9,2	5,2		5,2	-4,0		-4,0
Consultants	5,0		5,0				-5,0		-5,0
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>17,0</i>		<i>17,0</i>	<i>8,0</i>		<i>8,0</i>	<i>-9,0</i>		<i>-9,0</i>
Total	582,4		582,4	573,4		573,4	-9,0		-9,0

Tableau 20: Sous-programme 3240 : Section des finances

3240 Section des finances	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	454,1		454,1	454,1		454,1			
Agents des services généraux	845,4		845,4	845,4		845,4			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 299,5</i>		<i>1 299,5</i>	<i>1 299,5</i>		<i>1 299,5</i>			
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires	7,0		7,0	5,0		5,0	-2,0		-2,0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>7,0</i>		<i>7,0</i>	<i>5,0</i>		<i>5,0</i>	<i>-2,0</i>		<i>-2,0</i>
Voyages	5,4		5,4	3,4		3,4	-2,0		-2,0
Représentation									
Services contractuels	77,1		77,1	77,1		77,1			
Formation	9,0		9,0	5,0		5,0	-4,0		-4,0
Consultants									
Frais généraux de fonctionnement	62,0		62,0	62,0		62,0			
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>153,5</i>		<i>153,5</i>	<i>147,5</i>		<i>147,5</i>	<i>-6,0</i>		<i>-6,0</i>
Total	1 459,9		1 459,9	1 451,9		1 451,9	-8,0		-8,0

Tableau 21: Sous-programme 3250 : Section des services généraux

3250 Section des services généraux	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	781,7		781,7	406,8		406,8	-374,9		-374,9
Agents des services généraux	2 578,7		2 578,7	2 834,1		2 834,1	255,5		255,5
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>3 360,3</i>		<i>3 360,3</i>	<i>3 240,9</i>		<i>3 240,9</i>	<i>-119,4</i>		<i>-119,4</i>
Personnel temporaire	36,1		36,1	36,1		36,1			
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires	55,0	65,0	120,0	55,0	65,0	120,0			
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>91,1</i>	<i>65,0</i>	<i>156,1</i>	<i>91,1</i>	<i>65,0</i>	<i>156,1</i>			
Voyages	2,1	36,9	39,0	1,1	19,8	20,9	-1,0	-17,1	-18,1
Représentation									
Services contractuels	315,4		315,4	277,5		277,5	-37,9		-37,9
Formation	19,0		19,0	8,0		8,0	-11,0		-11,0
Consultants									
Frais généraux de fonctionnement	3 108,5	420,0	3 528,5	2 958,3	220,0	3 178,3	-150,3	-200,0	-350,3
Fournitures et accessoires	246,7		246,7	229,9		229,9	-16,8		-16,8
Matériel, dont mobilier	172,1	270,0	442,1	108,8	170,7	279,5	-63,3	-99,3	-162,6
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>3 863,8</i>	<i>726,9</i>	<i>4 590,7</i>	<i>3 583,6</i>	<i>410,5</i>	<i>3 994,1</i>	<i>-280,2</i>	<i>-316,4</i>	<i>-596,6</i>
Total	7 315,3	791,9	8 107,2	6 915,6	475,5	7 391,1	-399,6	-316,4	-716,0

Tableau 22: Sous-programme 3290 : Section de la sécurité

3290 Section de la sécurité	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	281,1	130,0	411,1	281,1	86,6	367,7		-43,4	-43,4
Agents des services généraux	3 557,5	495,1	4 052,6	3 524,5	468,7	3 993,2	-33,0	-26,4	-59,4
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>3 838,7</i>	<i>625,1</i>	<i>4 463,8</i>	<i>3 805,6</i>	<i>555,3</i>	<i>4 360,9</i>	<i>-33,0</i>	<i>-69,8</i>	<i>-102,8</i>
Personnel temporaire		650,7	650,7		317,5	317,5		-333,2	-333,2
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires	132,0	61,4	193,4	132,0	61,4	193,4			
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>132,0</i>	<i>712,1</i>	<i>844,1</i>	<i>132,0</i>	<i>378,9</i>	<i>510,9</i>		<i>-333,2</i>	<i>-333,2</i>
Voyages	10,5	179,6	190,1	8,8	151,3	160,1	-1,7	-28,3	-30,0
Représentation									
Services contractuels	82,0	126,0	208,0	82,0		82,0		-126,0	-126,0
Formation	53,6	95,1	148,7	42,1	74,6	116,7	-11,5	-20,5	-32,0
Consultants									
Frais généraux de fonctionnement	125,0		125,0	125,0		125,0			
Fournitures et accessoires	66,3	54,1	120,4	58,8	46,6	105,4	-7,5	-7,5	-15,0
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>337,4</i>	<i>454,8</i>	<i>792,2</i>	<i>316,7</i>	<i>272,5</i>	<i>589,2</i>	<i>-20,7</i>	<i>-182,3</i>	<i>-203,0</i>
Total	4 308,0	1 792,0	6 100,0	4 254,3	1 206,7	5 461,0	-53,7	-585,3	-639,0

Tableau 23: Programme 3300 : Direction des services judiciaires

3300 Direction des services judiciaires	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	5 443,0	6 559,5	12 002,5	4 992,8	6 126,5	11 119,3	-450,2	-433,0	-883,2
Agents des services généraux	2 796,2	2 239,2	5 035,4	2 655,3	2 209,8	4 865,1	-140,9	-29,4	-170,3
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>8 239,2</i>	<i>8 798,7</i>	<i>17 037,9</i>	<i>7 648,1</i>	<i>8 336,3</i>	<i>15 984,4</i>	<i>-591,1</i>	<i>-462,4</i>	<i>-1 053,5</i>
Personnel temporaire	216,7	1 415,5	1 632,2		1 001,2	1 001,2	-216,7	-414,3	-631,0
Personnel temporaire pour les réunions	274,3	375,5	649,8	274,3	375,5	649,8			
Heures supplémentaires	35,0		35,0	25,0		25,0	-10,0		-10,0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>526,0</i>	<i>1 791,0</i>	<i>2 317,0</i>	<i>299,3</i>	<i>1 376,7</i>	<i>1 676,0</i>	<i>-226,7</i>	<i>-414,3</i>	<i>-641,0</i>
Voyages	60,8	500,0	560,8	38,2	365,1	403,3	-22,5	-134,9	-157,4
Représentation									
Services contractuels	317,8	670,7	988,5	253,9	454,8	708,7	-63,9	-215,9	-279,8
Formation	87,4	21,9	109,3	64,2	8,0	72,2	-23,3	-13,9	-37,2
Consultants	35,0	296,8	331,8	32,5	162,4	194,9	-2,5	-134,4	-136,9
Conseils pour la Défense		4 881,5	4 881,5		4 430,6	4 430,6		-450,9	-450,9
Conseils pour les victimes		2 178,5	2 178,5		1 963,2	1 963,2		-215,3	-215,3
Frais généraux de fonctionnement	3 549,0	1 790,3	5 339,3	3 480,1	1 765,3	5 245,4	-68,9	-25,0	-93,9
Fournitures et accessoires	237,7	38,8	276,5	162,0	33,1	195,1	-75,7	-5,7	-81,4
Matériel, dont mobilier	289,0	513,0	802,0	192,1	340,9	533,0	-96,9	-172,1	-269,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>4 576,7</i>	<i>10 891,5</i>	<i>15 468,2</i>	<i>4 223,0</i>	<i>9 523,4</i>	<i>13 746,4</i>	<i>-353,7</i>	<i>-1 368,1</i>	<i>-1 721,8</i>
Total	13 341,8	21 481,2	34 823,0	12 170,3	19 236,4	31 406,7	-1 171,5	-2 244,8	-3 416,3

Tableau 24: Sous-programme 3310 : Bureau du directeur des services judiciaires

3310 Bureau du directeur des services judiciaires	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	174,7	195,3	370,0	174,7	195,3	370,0			
Agents des services généraux	65,0		65,0	65,0		65,0			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>239,7</i>	<i>195,3</i>	<i>435,0</i>	<i>239,7</i>	<i>195,3</i>	<i>435,0</i>			
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>									
Voyages	17,6	5,8	23,4	14,0	5,8	19,8	-3,6		-3,6
Représentation									
Services contractuels									
Formation	4,0		4,0				-4,0		-4,0
Consultants	5,0	5,0	10,0	2,5	2,5	5,0	-2,5	-2,5	-5,0
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>26,6</i>	<i>10,8</i>	<i>37,4</i>	<i>16,5</i>	<i>8,3</i>	<i>24,8</i>	<i>-10,1</i>	<i>-2,5</i>	<i>-12,6</i>
Total	266,3	206,1	472,4	256,2	203,6	459,8	-10,1	-2,5	-12,6

Tableau 25: Sous-programme 3320 : Section de l'administration judiciaire

3320 Section de l'administration judiciaire	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	521,8	896,5	1 418,3	442,1	896,5	1 338,6	-79,7		-79,7
Agents des services généraux	390,2	794,5	1 184,7	390,2	781,3	1 171,5		-13,2	-13,2
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>911,9</i>	<i>1 691,0</i>	<i>2 602,9</i>	<i>832,2</i>	<i>1 677,8</i>	<i>2 510,0</i>	<i>-79,7</i>	<i>-13,2</i>	<i>-92,9</i>
Personnel temporaire	144,4	411,7	556,1		314,3	314,3	-144,4	-97,4	-241,8
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>144,4</i>	<i>411,7</i>	<i>556,1</i>		<i>314,3</i>	<i>314,3</i>	<i>-144,4</i>	<i>-97,4</i>	<i>-241,8</i>
Voyages									
Représentation									
Services contractuels	81,3	349,6	430,9	81,3	238,7	320,0		-110,9	-110,9
Formation	13,5	6,0	19,5	3,5	2,0	5,5	-10,0	-4,0	-14,0
Consultants									
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires		26,3	26,3		26,3	26,3			
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>94,8</i>	<i>381,9</i>	<i>476,7</i>	<i>84,8</i>	<i>267,0</i>	<i>351,8</i>	<i>-10,0</i>	<i>-114,9</i>	<i>-124,9</i>
Total	1 151,1	2 484,6	3 635,7	917,0	2 259,1	3 176,1	-234,1	-225,5	-459,6

Tableau 26: Sous-programme 3330 : Section de la détention

3330 Section de la détention	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	217,6	87,6	305,2	217,6	87,6	305,2			
Agents des services généraux	65,0	65,0	130,0	65,0	65,0	130,0			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>282,6</i>	<i>152,6</i>	<i>435,2</i>	<i>282,6</i>	<i>152,6</i>	<i>435,2</i>			
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>									
Voyages	2,8		2,8				-2,8		-2,8
Représentation									
Services contractuels									
Formation									
Consultants		6,0	6,0		6,0	6,0			
Frais généraux de fonctionnement	1 647,0	122,0	1 769,0	1 647,0	97,0	1 744,0		-25,0	-25,0
Fournitures et accessoires	7,5		7,5	6,0		6,0	-1,5		-1,5
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>1 657,3</i>	<i>128,0</i>	<i>1 785,3</i>	<i>1 653,0</i>	<i>103,0</i>	<i>1 756,0</i>	<i>-4,3</i>	<i>-25,0</i>	<i>-29,3</i>
Total	1 940,0	280,6	2 220,6	1 935,6	255,6	2 191,2	-4,3	-25,0	-29,3

Tableau 27: Sous-programme 3340 : Section des services linguistiques

3340 Section des services linguistiques	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	1 902,1	2 685,0	4 587,1	1 837,1	2 554,3	4 391,4	-65,0	-130,7	-195,7
Agents des services généraux	260,1	274,3	534,4	238,4	274,3	512,7	-21,7		-21,7
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>2 162,2</i>	<i>2 959,3</i>	<i>5 121,5</i>	<i>2 075,5</i>	<i>2 828,6</i>	<i>4 904,1</i>	<i>-86,7</i>	<i>-130,7</i>	<i>-217,4</i>
Personnel temporaire		592,0	592,0		519,7	519,7		-72,3	-72,3
Personnel temporaire pour les réunions	264,3	375,5	639,8	264,3	375,5	639,8			
Heures supplémentaires									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>264,3</i>	<i>967,5</i>	<i>1 231,8</i>	<i>264,3</i>	<i>895,2</i>	<i>1 159,5</i>		<i>-72,3</i>	<i>-72,3</i>
Voyages	5,2	143,8	149,0	4,5	124,6	129,1	-0,7	-19,2	-19,9
Représentation									
Services contractuels	35,0	90,6	125,6	21,1	54,5	75,6	-13,9	-36,1	-50,0
Formation		10,6	10,6		2,7	2,7		-7,9	-7,9
Consultants		15,9	15,9					-15,9	-15,9
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires	8,7	9,5	18,2	3,4	3,8	7,2	-5,3	-5,7	-11,0
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>48,9</i>	<i>270,4</i>	<i>319,3</i>	<i>29,1</i>	<i>185,6</i>	<i>214,7</i>	<i>-19,9</i>	<i>-84,8</i>	<i>-104,7</i>
Total	2 475,4	4 197,2	6 672,6	2 368,9	3 909,4	6 278,3	-106,6	-287,8	-394,4

Tableau 28: Sous-programme 3360 : Section de la participation des victimes et des réparations

3360 Section de la participation des victimes et des réparations	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	412,9	545,8	958,7	329,3	516,6	845,9	-83,6	-29,2	-112,8
Agents des services généraux	130,1	260,1	390,2	130,1	260,1	390,2			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>543,0</i>	<i>805,9</i>	<i>1 348,9</i>	<i>459,3</i>	<i>776,7</i>	<i>1 236,0</i>	<i>-83,6</i>	<i>-29,2</i>	<i>-112,8</i>
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>									
Voyages		144,7	144,7		119,8	119,8		-24,9	-24,9
Représentation									
Services contractuels		87,5	87,5		57,5	57,5		-30,0	-30,0
Formation	1,5	2,8	4,3		2,8	2,8	-1,5		-1,5
Consultants	10,0		10,0	10,0		10,0			
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires		3,0	3,0		3,0	3,0			
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>11,5</i>	<i>238,0</i>	<i>249,5</i>	<i>10,0</i>	<i>183,1</i>	<i>193,1</i>	<i>-1,5</i>	<i>-54,9</i>	<i>-56,4</i>
Total	554,5	1 043,9	1 598,4	469,3	959,8	1 429,1	-85,1	-84,1	-169,2

Tableau 29: Sous-programme 3190 : Section d'appui aux conseils

3190 Section d'appui aux conseils	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	456,4	217,6	674,0	369,3	145,0	514,3	-87,1	-72,6	-159,7
Agents des services généraux	195,1	65,0	260,1	195,1	65,0	260,1			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>651,5</i>	<i>282,6</i>	<i>934,1</i>	<i>564,4</i>	<i>210,0</i>	<i>774,4</i>	<i>-87,1</i>	<i>-72,6</i>	<i>-159,7</i>
Personnel temporaire		194,8	194,8					-194,8	-194,8
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>194,8</i>	<i>194,8</i>					<i>-194,8</i>	<i>-194,8</i>
Voyages	1,7	65,8	67,5	0,3	10,0	10,3	-1,4	-55,8	-57,2
Représentation									
Services contractuels									
Formation									
Consultants	20,0		20,0	20,0		20,0			
Conseils pour la Défense		4 881,5	4 881,5		4 430,6	4 430,6		-450,9	-450,9
Conseils pour les victimes		2 178,5	2 178,5		1 963,2	1 963,2		-215,3	-215,3
Frais généraux de fonctionnement		2,0	2,0		2,0	2,0			
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>21,7</i>	<i>7 127,8</i>	<i>7 149,5</i>	<i>20,3</i>	<i>6 405,8</i>	<i>6 426,1</i>	<i>-1,4</i>	<i>-722,0</i>	<i>-723,4</i>
Total	673,2	7 605,2	8 278,4	584,6	6 615,8	7 200,4	-88,6	-989,4	-1 078,0

Tableau 30: Sous-programme 3740 : Bureau du conseil public pour la Défense

3740 Bureau du conseil public pour la Défense	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	151,2	305,3	456,5	151,2	305,3	456,5			
Agents des services généraux	65,0		65,0	65,0		65,0			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>216,2</i>	<i>305,3</i>	<i>521,5</i>	<i>216,2</i>	<i>305,3</i>	<i>521,5</i>			
Personnel temporaire		119,6	119,6		69,8	69,8		-49,8	-49,8
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>119,6</i>	<i>119,6</i>		<i>69,8</i>	<i>69,8</i>		<i>-49,8</i>	<i>-49,8</i>
Voyages	1,2	1,8	3,0	1,2	1,8	3,0			
Représentation									
Services contractuels		20,0	20,0		20,0	20,0			
Formation		2,5	2,5		0,5	0,5		-2,0	-2,0
Consultants									
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>1,2</i>	<i>24,3</i>	<i>25,5</i>	<i>1,2</i>	<i>22,3</i>	<i>23,5</i>		<i>-2,0</i>	<i>-2,0</i>
Total	217,4	449,2	666,6	217,4	397,4	614,8		-51,8	-51,8

Tableau 31: Sous-programme 3750 : Bureau du conseil public pour les victimes

3750 Bureau du conseil public pour les victimes	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	151,2	1 021,2	1 172,4	151,2	977,3	1 128,5		-43,9	-43,9
Agents des services généraux	65,0		65,0	65,0		65,0			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>216,2</i>	<i>1 021,2</i>	<i>1 237,4</i>	<i>216,2</i>	<i>977,3</i>	<i>1 193,5</i>		<i>-43,9</i>	<i>-43,9</i>
Personnel temporaire		97,4	97,4		97,4	97,4			
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>97,4</i>	<i>97,4</i>		<i>97,4</i>	<i>97,4</i>			
Voyages	4,4	119,0	123,4	3,5	93,0	96,5	-1,0	-26,0	-27,0
Représentation									
Services contractuels		50,0	50,0		30,0	30,0		-20,0	-20,0
Formation									
Consultants		269,9	269,9		153,9	153,9		-116,0	-116,0
Frais généraux de fonctionnement		11,0	11,0		11,0	11,0			
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>4,4</i>	<i>449,9</i>	<i>454,3</i>	<i>3,5</i>	<i>287,9</i>	<i>291,4</i>	<i>-1,0</i>	<i>-162,0</i>	<i>-163,0</i>
Total	220,6	1 568,5	1 789,1	219,7	1 362,6	1 582,3	-1,0	-205,9	-206,9

Tableau 32: Sous-programme 3390 : Section des services de gestion de l'information

3390 Section des services de gestion de l'information	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	1 455,2	605,2	2 060,4	1 320,5	448,6	1 769,1	-134,8	-156,6	-291,4
Agents des services généraux	1 560,7	780,3	2 341,0	1 441,4	764,1	2 205,5	-119,2	-16,2	-135,4
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>3 015,9</i>	<i>1 385,5</i>	<i>4 401,4</i>	<i>2 761,9</i>	<i>1 212,7</i>	<i>3 974,6</i>	<i>-254,0</i>	<i>-172,8</i>	<i>-426,8</i>
Personnel temporaire	72,3		72,3				-72,3		-72,3
Personnel temporaire pour les réunions	10,0		10,0	10,0		10,0			
Heures supplémentaires	35,0		35,0	25,0		25,0	-10,0		-10,0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>117,3</i>		<i>117,3</i>	<i>35,0</i>		<i>35,0</i>	<i>-82,3</i>		<i>-82,3</i>
Voyages	27,8	19,1	46,9	14,7	10,1	24,8	-13,0	-9,0	-22,0
Représentation									
Services contractuels	201,5	73,0	274,5	151,5	54,1	205,6	-50,0	-18,9	-68,9
Formation	68,5		68,5	60,7		60,7	-7,8		-7,8
Consultants									
Frais généraux de fonctionnement	1 902,0	1 655,3	3 557,3	1 833,1	1 655,3	3 488,4	-68,9		-68,9
Fournitures et accessoires	221,5		221,5	152,6		152,6	-68,9		-68,9
Matériel, dont mobilier	289,0	513,0	802,0	192,1	340,9	533,0	-96,9	-172,1	-269,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>2 710,2</i>	<i>2 260,4</i>	<i>4 970,6</i>	<i>2 404,6</i>	<i>2 060,4</i>	<i>4 465,0</i>	<i>-305,6</i>	<i>-200,0</i>	<i>-505,6</i>
Total	5 843,4	3 645,9	9 489,3	5 201,5	3 273,1	8 474,6	-641,8	-372,8	-1 014,6

Tableau 33: Programme 3800 : Direction des relations extérieures

3800 Direction des relations extérieures	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	1 905,7	8 428,9	10 334,6	1 689,4	6 917,7	8 607,1	-216,3	-1 511,2	-1 727,5
Agents des services généraux	650,3	3 419,1	4 069,4	628,6	3 126,7	3 755,3	-21,7	-292,4	-314,1
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>2 556,0</i>	<i>11 848,0</i>	<i>14 404,0</i>	<i>2 318,0</i>	<i>10 044,4</i>	<i>12 362,4</i>	<i>-238,0</i>	<i>-1 803,6</i>	<i>-2 041,6</i>
Personnel temporaire		753,9	753,9		638,8	638,8		-115,1	-115,1
Personnel temporaire pour les réunions		366,7	366,7		366,7	366,7			
Heures supplémentaires		30,0	30,0		30,0	30,0			
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>1 150,6</i>	<i>1 150,6</i>		<i>1 035,5</i>	<i>1 035,5</i>		<i>-115,1</i>	<i>-115,1</i>
Voyages	132,3	1 301,7	1 434,0	106,7	1 205,6	1 312,3	-25,6	-96,1	-121,7
Représentation									
Services contractuels	187,8	1 150,3	1 338,1	151,2	1 131,8	1 283,0	-36,5	-18,5	-55,0
Formation	36,9	47,0	83,9	7,0	47,0	54,0	-29,9		-29,9
Consultants									
Frais généraux de fonctionnement	59,0	5 736,4	5 795,4	48,2	5 197,5	5 245,7	-10,8	-538,9	-549,7
Fournitures et accessoires		234,6	234,6		209,7	209,7		-24,9	-24,9
Matériel, dont mobilier		54,5	54,5		54,5	54,5			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>416,0</i>	<i>8 524,5</i>	<i>8 940,5</i>	<i>313,1</i>	<i>7 846,1</i>	<i>8 159,2</i>	<i>-102,9</i>	<i>-678,4</i>	<i>-781,3</i>
Total	2 971,9	21 523,1	24 495,0	2 631,1	18 926,0	21 557,1	-340,8	-2 597,1	-2 937,9

Tableau 34: Programme 3810 : Bureau du directeur des relations extérieures

3810 Bureau du directeur des relations extérieures	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	282,3		282,3	238,7		238,7	-43,7		-43,7
Agents des services généraux	65,0		65,0	65,0		65,0			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>347,4</i>		<i>347,4</i>	<i>303,7</i>		<i>303,7</i>	<i>-43,7</i>		<i>-43,7</i>
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>									
Voyages	20,3		20,3	20,3		20,3			
Représentation									
Services contractuels									
Formation									
Consultants									
Frais généraux de fonctionnement		97,3	97,3		97,3	97,3			
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>20,3</i>	<i>97,3</i>	<i>117,6</i>	<i>20,3</i>	<i>97,3</i>	<i>117,6</i>			
Total	367,6	97,3	464,9	324,0	97,3	421,3	-43,7		-43,7

Tableau 35: Programme 3820 : Section des relations extérieures et de la coordination des activités hors siège

3820 Section des relations extérieures et de la coordination des activités hors siège	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs		1 692,7	1 692,7		1 485,4	1 485,4		-207,3	-207,3
Agents des services généraux		455,1	455,1		422,6	422,6		-32,5	-32,5
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>		<i>2 147,8</i>	<i>2 147,8</i>		<i>1 908,0</i>	<i>1 908,0</i>		<i>-239,8</i>	<i>-239,8</i>
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>									
Voyages	72,0		72,0	52,0		52,0	-20,0		-20,0
Représentation									
Services contractuels		35,0	35,0		35,0	35,0			
Formation									
Consultants									
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires		3,0	3,0		3,0	3,0			
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>72,0</i>	<i>38,0</i>	<i>110,0</i>	<i>52,0</i>	<i>38,0</i>	<i>90,0</i>	<i>-20,0</i>		<i>-20,0</i>
Total	72,0	2 185,8	2 257,8	52,0	1 946,0	1 998,0	-20,0	-239,8	-259,8

Tableau 36: Programme 3830 : Section de l'aide aux victimes et aux témoins

3830 Section de l'aide aux victimes et aux témoins	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	801,7	2 599,6	3 401,3	753,1	2 260,5	3 013,6	-48,6	-339,1	-387,7
Agents des services généraux		1 378,9	1 378,9		1 249,7	1 249,7		-129,2	-129,2
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>801,7</i>	<i>3 978,5</i>	<i>4 780,2</i>	<i>753,1</i>	<i>3 510,2</i>	<i>4 263,3</i>	<i>-48,6</i>	<i>-468,3</i>	<i>-516,9</i>
Personnel temporaire		585,4	585,4		387,3	387,3		-198,1	-198,1
Personnel temporaire pour les réunions		366,7	366,7		366,7	366,7			
Heures supplémentaires									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>952,1</i>	<i>952,1</i>		<i>754,0</i>	<i>754,0</i>		<i>-198,1</i>	<i>-198,1</i>
Voyages	25,9	1 116,9	1 142,8	24,6	1 061,5	1 086,1	-1,3	-55,4	-56,7
Représentation									
Services contractuels									
Formation		47,0	47,0		47,0	47,0			
Consultants									
Frais généraux de fonctionnement	7,0	4 653,7	4 660,7	6,2	4 114,8	4 121,0	-0,8	-538,9	-539,7
Fournitures et accessoires		5,0	5,0		5,0	5,0			
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>32,9</i>	<i>5 822,6</i>	<i>5 855,5</i>	<i>30,8</i>	<i>5 228,3</i>	<i>5 259,1</i>	<i>-2,1</i>	<i>-594,3</i>	<i>-596,4</i>
Total	834,6	10 753,2	11 587,8	783,9	9 492,5	10 276,4	-50,7	-1 260,7	-1 311,4

Tableau 37: Programme 3840 : Section de l'information et de la sensibilisation

3840 Section de l'information et de la sensibilisation	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	821,7	350,4	1 172,1	697,6	306,6	1 004,2	-124,1	-43,8	-167,9
Agents des services généraux	585,2	390,2	975,4	563,6	336,0	899,6	-21,7	-54,2	-75,9
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 406,9</i>	<i>740,6</i>	<i>2 147,5</i>	<i>1 261,2</i>	<i>642,6</i>	<i>1 903,8</i>	<i>-145,7</i>	<i>-98,0</i>	<i>-243,7</i>
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>									
Voyages	14,1	34,9	49,0	9,8	24,1	33,9	-4,3	-10,8	-15,1
Représentation									
Services contractuels	187,8	95,0	282,8	151,2	76,5	227,7	-36,5	-18,5	-55,0
Formation	36,9		36,9	7,0		7,0	-29,9		-29,9
Consultants									
Frais généraux de fonctionnement	52,0		52,0	42,0		42,0	-10,0		-10,0
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>290,8</i>	<i>129,9</i>	<i>420,7</i>	<i>210,0</i>	<i>100,6</i>	<i>310,6</i>	<i>-80,8</i>	<i>-29,3</i>	<i>-110,1</i>
Total	1 697,7	870,5	2 568,2	1 471,2	743,2	2 214,4	-226,5	-127,3	-353,8

Tableau 38: Programme 3850 : Bureaux extérieurs

3850 Bureaux extérieurs	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs		3 786,2	3 786,2		2 865,2	2 865,2		-921,0	-921,0
Agents des services généraux		1 194,9	1 194,9		1 118,4	1 118,4		-76,5	-76,5
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>		<i>4 981,1</i>	<i>4 981,1</i>		<i>3 983,6</i>	<i>3 983,6</i>		<i>-997,5</i>	<i>-997,5</i>
Personnel temporaire		168,5	168,5		251,5	251,5		83,0	83,0
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires		30,0	30,0		30,0	30,0			
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>198,5</i>	<i>198,5</i>		<i>281,5</i>	<i>281,5</i>		<i>83,0</i>	<i>83,0</i>
Voyages		149,9	149,9		120,0	120,0		-29,9	-29,9
Représentation									
Services contractuels		1 020,3	1 020,3		1 020,3	1 020,3			
Formation									
Consultants									
Frais généraux de fonctionnement		985,4	985,4		985,4	985,4			
Fournitures et accessoires		226,6	226,6		201,7	201,7		-24,9	-24,9
Matériel, dont mobilier		54,5	54,5		54,5	54,5			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>		<i>2 436,7</i>	<i>2 436,7</i>		<i>2 381,9</i>	<i>2 381,9</i>		<i>-54,8</i>	<i>-54,8</i>
Total		7 616,3	7 616,3		6 647,0	6 647,0		-969,3	-969,3

Tableau 39: Grand programme IV : Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

Grand programme IV Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	651,1		651,1	651,1		651,1			
Agents des services généraux	288,5		288,5	288,5		288,5			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>939,6</i>		<i>939,6</i>	<i>939,6</i>		<i>939,6</i>			
Personnel temporaire	692,8		692,8	652,3		652,3	-40,5		-40,5
Personnel temporaire pour les réunions	140,0		140,0	140,0		140,0			
Heures supplémentaires	38,0		38,0	38,0		38,0			
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>870,8</i>		<i>870,8</i>	<i>830,3</i>		<i>830,3</i>	<i>-40,5</i>		<i>-40,5</i>
Voyages	360,0		360,0	360,0		360,0			
Représentation	5,0		5,0	5,0		5,0			
Services contractuels	823,9		823,9	823,9		823,9			
Formation	9,9		9,9	9,9		9,9			
Consultants									
Frais généraux de fonctionnement	24,4		24,4	24,4		24,4			
Fournitures et accessoires	14,7		14,7	14,7		14,7			
Matériel, dont mobilier	5,0		5,0	5,0		5,0			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>1 242,9</i>		<i>1 242,9</i>	<i>1 242,9</i>		<i>1 242,9</i>			
Total	3 053,3		3 053,3	3 012,8		3 012,8	-40,5		-40,5

Tableau 40: Sous-programme 4100 : Conférences

4100 Conférences	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs									
Agents des services généraux									
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>									
Personnel temporaire	349,5		349,5	349,5		349,5			
Personnel temporaire pour les réunions	80,0		80,0	80,0		80,0			
Heures supplémentaires	20,0		20,0	20,0		20,0			
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	449,5		449,5	449,5		449,5			
Voyages									
Représentation									
Services contractuels	735,9		735,9	735,9		735,9			
Formation									
Consultants									
Frais généraux de fonctionnement	11,0		11,0	11,0		11,0			
Fournitures et accessoires	10,0		10,0	10,0		10,0			
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	756,9		756,9	756,9		756,9			
Total	1 206,4		1 206,4	1 206,4		1 206,4			

Tableau 41: Sous-programme 4200 : Secrétariat de l'Assemblée

4200 Secrétariat de l'Assemblée	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	499,9		499,9	499,9		499,9			
Agents des services généraux	288,5		288,5	288,5		288,5			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	788,4		788,4	788,4		788,4			
Personnel temporaire	169,7		169,7	129,2		129,2	-40,5		-40,5
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires	18,0		18,0	18,0		18,0			
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	187,7		187,7	147,2		147,2	-40,5		-40,5
Voyages	15,7		15,7	15,7		15,7			
Représentation	1,0		1,0	1,0		1,0			
Services contractuels									
Formation	5,2		5,2	5,2		5,2			
Consultants									
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires	4,7		4,7	4,7		4,7			
Matériel, dont mobilier	5,0		5,0	5,0		5,0			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	31,6		31,6	31,6		31,6			
Total	1 007,7		1 007,7	967,2		967,2	-40,5		-40,5

Tableau 42: Sous-programme 4400 : Bureau du Président de l'Assemblée

4400 Bureau du Président de l'Assemblée	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs									
Agents des services généraux									
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>									
Personnel temporaire	123,8		123,8	123,8		123,8			
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	123,8		123,8	123,8		123,8			
Voyages	87,7		87,7	87,7		87,7			
Représentation									
Services contractuels	12,0		12,0	12,0		12,0			
Formation									
Consultants									
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	99,7		99,7	99,7		99,7			
Total	223,5		223,5	223,5		223,5			

Tableau 43: Sous-programme 4500 : Comité du budget et des finances

4500 Comité du budget et des finances	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	151,2		151,2	151,2		151,2			
Agents des services généraux									
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	151,2		151,2	151,2		151,2			
Personnel temporaire	49,8		49,8	49,8		49,8			
Personnel temporaire pour les réunions	60,0		60,0	60,0		60,0			
Heures supplémentaires									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	109,8		109,8	109,8		109,8			
Voyages	256,7		256,7	256,7		256,7			
Représentation	4,0		4,0	4,0		4,0			
Services contractuels	76,0		76,0	76,0		76,0			
Formation	4,7		4,7	4,7		4,7			
Consultants									
Frais généraux de fonctionnement	13,4		13,4	13,4		13,4			
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	354,8		354,8	354,8		354,8			
Total	615,7		615,7	615,7		615,7			

Tableau 44: Grand programme V : Locaux

Grand programme V Location et entretien (locaux provisoires)	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs									
Agents des services généraux									
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>									
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>									
Voyages									
Représentation									
Services contractuels									
Formation									
Consultants									
Frais généraux de fonctionnement	3 030,4		3 030,4	2 830,4		2 830,4	-200,0		-200,0
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	3 030,4		3 030,4	2 830,4		2 830,4	-200,0		-200,0
Total	3 030,4		3 030,4	2 830,4		2 830,4	-200,0		-200,0

Tableau 45: Grand programme VI : Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes

Grand programme VI Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	519,9	868,1	1 388,0	304,6	472,1	776,7	-215,3	-396,0	-611,3
Agents des services généraux	65,0	130,1	195,1	65,0	130,1	195,1			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	585,0	998,2	1 583,2	369,7	602,2	971,9	-215,3	-396,0	-611,3
Personnel temporaire		109,3	109,3	179,4	166,5	345,9	179,4	57,2	236,6
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		109,3	109,3	179,4	166,5	345,9	179,4	57,2	236,6
Voyages	110,5	194,7	305,2	71,0	142,4	213,4	-39,5	-52,3	-91,8
Représentation	3,0		3,0	2,5		2,5	-0,5		-0,5
Services contractuels	110,0	45,0	155,0	110,0	45,0	155,0			
Formation	10,4	19,5	29,9	7,4	14,2	21,6	-3,0	-5,3	-8,3
Consultants	80,0	125,0	205,0	60,0	85,0	145,0	-20,0	-40,0	-60,0
Frais généraux de fonctionnement	5,0	15,0	20,0	5,0	15,0	20,0			
Fournitures et accessoires	3,0		3,0	3,0		3,0			
Matériel, dont mobilier		10,0	10,0		10,0	10,0			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	321,9	409,2	731,1	258,9	311,6	570,5	-63,0	-97,6	-160,6
Total	906,9	1 516,7	2 423,6	808,0	1 080,3	1 888,3	-98,9	-436,4	-535,3

Tableau 46: Grand programme VII-1 : Bureau du directeur de projet (locaux permanents)

Grand programme VII.1 Bureau du directeur de projet (locaux permanents)	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	217,3		217,3	163,0		163,0	-54,4		-54,4
Agents des services généraux	65,0		65,0	48,8		48,8	-16,2		-16,2
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>282,3</i>		<i>282,3</i>	<i>211,8</i>		<i>211,8</i>	<i>-70,6</i>		<i>-70,6</i>
Personnel temporaire	168,0		168,0				-168,0		-168,0
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>168,0</i>		<i>168,0</i>				<i>-168,0</i>		<i>-168,0</i>
Voyages	5,6		5,6	2,8		2,8	-2,8		-2,8
Représentation	2,5		2,5	2,5		2,5			
Services contractuels	332,0		332,0	232,0		232,0	-100,1		-100,1
Formation	2,5		2,5				-2,5		-2,5
Consultants									
Frais généraux de fonctionnement	2,5		2,5	2,5		2,5			
Fournitures et accessoires	1,0		1,0	1,0		1,0			
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>346,1</i>		<i>346,1</i>	<i>240,8</i>		<i>240,8</i>	<i>-105,4</i>		<i>-105,4</i>
Total	796,5		796,5	452,6		452,6	-343,9		-343,9

Tableau 47: Sous-programme 7110 : Bureau du directeur de projet

7110 Bureau du directeur de projet	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	217,3		217,3	163,0		163,0	-54,4		-54,4
Agents des services généraux	65,0		65,0	48,8		48,8	-16,2		-16,2
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>282,3</i>		<i>282,3</i>	<i>211,8</i>		<i>211,8</i>	<i>-70,6</i>		<i>-70,6</i>
Personnel temporaire	168,0		168,0				-168,0		-168,0
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>168,0</i>		<i>168,0</i>				<i>-168,0</i>		<i>-168,0</i>
Voyages	5,6		5,6	2,8		2,8	-2,8		-2,8
Représentation	2,5		2,5	2,5		2,5			
Services contractuels	26,0		26,0	26,0		26,0			
Formation	2,5		2,5				-2,5		-2,5
Consultants									
Frais généraux de fonctionnement	2,5		2,5	2,5		2,5			
Fournitures et accessoires	1,0		1,0	1,0		1,0			
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>40,1</i>		<i>40,1</i>	<i>34,8</i>		<i>34,8</i>	<i>-5,3</i>		<i>-5,3</i>
Total	490,5		490,5	246,6		246,6	-243,9		-243,9

Tableau 48: Sous-programme 7120 : Ressources en personnel de la Cour

7120 Ressources en personnel de la Cour	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs									
Agents des services généraux									
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>									
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>									
Voyages									
Représentation									
Services contractuels	306,0		306,0	206,0		206,0	-100,0		-100,0
Formation									
Consultants									
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	306,0		306,0	206,0		206,0	-100,0		-100,0
Total	306,0		306,0	206,0		206,0	-100,0		-100,0

Tableau 49: Grand programme VII-2 : Projet pour les locaux permanents - Intérêts

7200 Projet pour les locaux permanents - Intérêts	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs									
Agents des services généraux									
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>									
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>									
Voyages									
Représentation									
Services contractuels									
Formation									
Consultants									
Frais généraux de fonctionnement	2 200,5		2 200,5	2 200,5		2 200,5			
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	2 200,5		2 200,5	2 200,5		2 200,5			
Total	2 200,5		2 200,5	2 200,5		2 200,5			

Tableau 50: Grand programme VII-5 : Mécanisme de contrôle indépendant

Grand programme VII-5 Mécanisme de contrôle indépendant	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	196,4		196,4	196,4		196,4			
Agents des services généraux	65,0		65,0	65,0		65,0			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>261,5</i>		<i>261,5</i>	<i>261,5</i>		<i>261,5</i>			
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>									
Voyages	7,7		7,7	7,7		7,7			
Représentation									
Services contractuels	40,0		40,0	20,0		20,0	-20,0		-20,0
Formation	6,5		6,5	6,5		6,5			
Consultants									
Frais généraux de fonctionnement	10,0		10,0	10,0		10,0			
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier	20,0		20,0	10,0		10,0	-10,0		-10,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>84,2</i>		<i>84,2</i>	<i>54,2</i>		<i>54,2</i>	<i>-30,0</i>		<i>-30,0</i>
Total	345,7		345,7	315,7		315,7	-30,0		-30,0

Tableau 51: Grand programme VII-6 : Bureau de l'audit interne

7600 Bureau de l'audit interne	Budget proposé pour 2016			Budget proposé pour 2016			Variation		
	Avant les recommandations du CBF			Après les recommandations du CBF			Avant CBF c. après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	458,1		458,1	458,1		458,1			
Agents des services généraux	72,3		72,3	72,3		72,3			
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>530,4</i>		<i>530,4</i>	<i>530,4</i>		<i>530,4</i>			
Personnel temporaire	119,6		119,6	119,6		119,6			
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>119,6</i>		<i>119,6</i>	<i>119,6</i>		<i>119,6</i>			
Voyages	11,8		11,8	11,8		11,8			
Représentation									
Services contractuels									
Formation	24,2		24,2	21,5		21,5	-2,7		-2,7
Consultants									
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>36,0</i>		<i>36,0</i>	<i>33,3</i>		<i>33,3</i>	<i>-2,7</i>		<i>-2,7</i>
Total	686,0		686,0	683,3		683,3	-2,7		-2,7